



Délibérations de l'assemblée plénière

Le Syndicat, Énergies Haute-Vienne

Séance ordinaire

Jeudi 15 décembre 2022

à 10h45

SEHV
8 rue d'Anguernaud - ZA Le Chatenet
87 410 LE PALAIS SUR VIENNE
sehv@sehv.fr - www.sehv.fr



ASSEMBLEE PLENIERE DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre 2022, à 10h45, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués par Monsieur DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Vendredi 9 décembre 2022.

**Nombre de membres
en exercice : 67**

Ordre du jour

Ouverture de séance

Approbation du procès-verbal de la séance de l'Assemblée Plénière du 20.10.2022.

COMMUNICATION

1. **COM2022-10** : Appel à projets MERISIER : bâtiments lauréats de l'appel à candidature.

CONCESSION

2. **2022-62** Avenant au cahier des charges de la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement pour la période 2023-2026 (PPI-2)

Ordre du jour

RESSOURCES HUMAINES

3. **2022-63** Création d'un emploi non permanent pour la Plateforme de transition et de Rénovation Energétique (PTRE) – Nov'Habitat 87.
4. **2022-64** Avenant au contrat d'assurance statutaire conclu avec SOFAXIS-CNP via le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne (CDG 87).

Questions diverses

Prochaine Assemblée Plénière : 26 JANVIER 2023

ASSEMBLEE PLENIERE DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux , le jeudi 15 décembre, à 10h45, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués par Monsieur DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : vendredi 9 décembre 2022.

**Nombre de membres en
exercice : 67**

**Présents : 36
dont suppléants : 6
Votants : 36**

Représentant

**Secteur Centre : 3
Secteur Est : 7
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 10
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 5
C. Départemental : 1
Limoges Métropole : 1**

COM2022-10

Objet :

COMMUNICATION

**APPEL A PROJETS
MERISIER : BATIMENTS
LAUREATS DE L'APPEL A
CANDIDATURE.**

1/4

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, André DUBOIS, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDANNE, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jean PUYHARDY, Franck SELLERET, Jean-Luc MAUDUIT, Jean-Claude LATHIERE, Sylvie GERMOND, Louis GALTIER.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jean-Bernard DOGNON, Jacques DUFOURD, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Patrick MALET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Manuel PERTHUISOT, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

**APPEL A PROJETS MERISIER :
BATIMENTS LAUREATS DE L'APPEL A CANDIDATURE.**

Monsieur André DUBOIS, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu la délibération n° 2021-35 en date du 24 juin 2021 autorisant le Président du SEHV à l'engager dans un projet de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) MERISIER ;

Vu la délibération 2021-59 du 14 octobre 2021 par laquelle le Comité Syndical a fixé les modalités financières de l'AMI MERISIER ;

Vu la Communication 2022-04 du 24 mars 2022 par laquelle le Comité Syndical a pris acte des 35 premiers bâtiments lauréats.

Considérant que l'appel à projet MERISIER vise l'accompagnement de 60 écoles, qui bénéficieront :

**Nombre de membres en
exercice : 67**

Présents : 36
dont suppléants : 6
Votants : 36

Représentant

Secteur Centre : 3
Secteur Est : 7
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 10
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 5
C. Départemental : 1
Limoges Métropole : 1

COM2022-10**Objet :****COMMUNICATION**

**APPEL A PROJETS
MERISIER : BATIMENTS
LAUREATS DE L'APPEL A
CANDIDATURE.**

- **D'un audit énergétique** porté et financé par le SEHV subventionné à hauteur de 50% HT par le programme ACTEE2 et par le Conseil Départemental dont le principe et le montant sont en cours d'instruction, **sans reste à charge pour les communes qui réaliseront les travaux sous 5 ans** ;
- **D'un programme spécifique de sensibilisation du public scolaire**, basée sur la mise à disposition des informations de consommation d'énergie de l'établissement grâce à une interface pédagogique.

Considérant que les collectivités ont été sollicitées par le SEHV pour présenter leur candidature aux 25 places restantes de ce programme jusqu'au 31 octobre 2022.

Considérant que, conformément à la délibération n° 2021-59 susvisée, ces candidatures ont été limitées par la Commission Transition Energétique et Climat du SEHV :

- *Aux communes adhérentes au Service Energies du SEHV, ou y adhérant avant la date du jury (fin novembre 2022) ;*
- *Aux bâtiments scolaires en priorité (pouvant comprendre autres usages dans les mêmes bâtiments) et à d'autres bâtiments sous réserve de places restantes (dans la limite de 30% des surfaces du programme global) ;*
- *En excluant les bâtiments ayant déjà fait objet d'un diagnostic lors du programme CEDRE ou MERISIER-*

Considérant que le nombre de bâtiments éligibles proposés par les communes était de 47, dont 21 écoles ;

Considérant que le choix des bâtiments à auditer, par le jury des membres de la Commission TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT du SEHV, a suivi une grille d'analyse considérant notamment :

- ✓ Les bâtiments scolaires (en priorité) ;
- ✓ Pour les autres bâtiments :
 - Le lien avec des bâtiments scolaires ;
 - Les bâtiments énergivores (consommation totale et par m² élevée) ;
 - La prévision des travaux (en visant des rénovations énergétiques globales et performantes) ;
 - Le nombre d'audits dont la commune aurait déjà bénéficié dans le cadre des programmes CEDRE et MERISIER.

Monsieur André DUBOIS, Vice-Président, informe le Comité Syndical de la sélection, par le jury de la commission TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT, de la liste des candidatures retenues (Collectivités et bâtiments retenus) dans le cadre du 2^{ème} appel à candidature de ce programme :

**Nombre de membres en
exercice : 67**

Présents : 36
dont suppléants : 6
Votants : 36

Représentant

Secteur Centre : 3
Secteur Est : 7
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 10
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 5
C. Départemental : 1
Limoges Métropole : 1

COM2022-10**Objet :****COMMUNICATION**

**APPEL A PROJETS
MERISIER : BATIMENTS
LAUREATS DE L'APPEL A
CANDIDATURE.**

COLLECTIVITES	BATIMENTS
BÂTIMENTS SCOLAIRES RETENUS	
ARNAC LA POSTE	Ecole primaire- maternelle et garderie
CONDAT SUR VIENNE	Ecole primaire
	Ecole maternelle
EYJEAUX	Groupe scolaire principal + annexe école
EYMOUTIERS	Ecole maternelle
ISLE	Groupe scolaire Saint Exupery : école maternelle
	Groupe scolaire Saint Exupery : école primaire
	Ecole maternelle du Château
JANAILHAC	Mairie/Ecole primaire/Logements
LINARDS	Ecole maternelle/BCD
NIEUL	Ecole élémentaire Irène Joliot Curie (logement à l'étage) + garderie
	Ecole maternelle
ORADOUR SUR GLANE	Ecole/Cantine/Garderie/Accueil de loisir / classes extérieures (x2)
ROYERES	Ecole primaire/Garderie/Restaurant scolaire
SAINT BONNET DE BELLAC	Ecole/Mairie/Logement
SAINT GERMAIN LES BELLES	Ecole élémentaire
	Ecole maternelle
SAINT HILAIRE LES PLACES	Mairie/école
SAINT MATHIEU	Ecole primaire le Nauzon : école primaire - garderie- biblio et appartements
SAINT MAURICE LES BROUSSES	Ecole primaire/Maternelle/ Cantine

**Nombre de membres en
exercice : 67**

Présents : 36
dont suppléants : 6
Votants : 36

Représentant

Secteur Centre : 3
Secteur Est : 7
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 10
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 5
C. Départemental : 1
Limoges Métropole : 1

COM2022-10

Objet :**COMMUNICATION**

**APPEL A PROJETS
MERISIER : BATIMENTS
LAUREATS DE L'APPEL A
CANDIDATURE.**

SAINT SORNIN LEULAC	Ecole/Garderie
AUTRES BÂTIMENTS RETENUS	
ARNAC LA POSTE	Restaurant scolaire
EYJEAUX	Restaurant scolaire + Annexe
SAINT JUST LE MARTEL	Garderie périscolaire/accueil de loisirs
MOISSANNES	Ancienne salle des fêtes (garderie scolaire)

La liste retenue fait état de 18 collectivités et 25 bâtiments (dont 21 bâtiments scolaires et 4 bâtiments non scolaires).

Monsieur André DUBOIS, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne invite les membres du Comité Syndical :

- à prendre connaissance de la liste ci-dessus des bâtiments lauréats à l'appel à projets MERISIER ;
- à bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 22 décembre 2022*

**Le Président du Syndicat
Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux , le jeudi 15 décembre, à 10h45, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués par Monsieur DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : vendredi 9 décembre 2022.

**Nombre de membres
en exercice : 67**

**Présents : 36
dont suppléants : 6
Votants : 36**

Représentant

**Secteur Centre : 3
Secteur Est : 7
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 10
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 5
C. Départemental : 1
Limoges Métropole : 1**

2022-62

Objet :

CONCESSION

**Avenant n°1 à la
Convention de
concession pour le
service public du
développement et de
l'exploitation du réseau
de distribution
d'électricité et de la
fourniture d'énergie
électrique aux tarifs
réglementés de vente**

1/3

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, André DUBOIS, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDE, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jean PUYHARDY, Franck SELLERET, Jean-Luc MAUDUIT, Jean-Claude LATHIERE, Sylvie GERMOND, Louis GALTIER.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jean-Bernard DOGNON, Jacques DUFOURD, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Patrick MALET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Manuel PERTHUISOT, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;

Vu les dispositions des articles L.2224-31 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les dispositions des articles L.111-52, L.121-4, L.121-5 du code de l'énergie ;

Vu les dispositions de l'article L.322-1 du code l'énergie qui précisent que la concession de la gestion d'un réseau public de distribution d'électricité est accordée par l'autorité organisatrice ;

Vu les dispositions de l'article L334-3 du code l'énergie qui précisent que lors de la conclusion de nouveaux contrats, les contrats sont signés conjointement par l'autorité organisatrice de la fourniture et de la

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 16/12/2022

Qualité : Président



**Nombre de membres
en exercice : 67**

Présents : 36
dont suppléants : 6
Votants : 36

Représentant

Secteur Centre : 3
Secteur Est : 7
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 10
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 5
C. Départemental : 1
Limoges Métropole : 1

2022-62**Objet :****CONCESSION**

**Avenant n°1 à la
Convention de
concession pour le
service public du
développement et de
l'exploitation du réseau
de distribution
d'électricité et de la
fourniture d'énergie
électrique aux tarifs
réglementés de vente**

distribution publique d'électricité et, chacun pour ce qui concerne, par le gestionnaire du réseau de distribution, en l'espèce Enedis, et le gestionnaire chargé de la fourniture d'électricité aux clients bénéficiant des tarifs réglementés, à savoir EDF ;

Vu les statuts du SEHV, reconnaissant pleinement le Syndicat en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente ;

Vu la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, signée le 28 décembre 2018 ;

Vu le bilan provisoire du 1^{er} PPI (2019/2022), annexé au présent rapport.

Considérant que le premier Programme Pluriannuel d'Investissements 2019/2022 arrive à son terme le 31 décembre 2022 et qu'il revient aux parties d'adapter les dispositions contractuelles existantes.

Il rappelle que :

- La convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente met en place un dispositif de gouvernance des investissements composé d'un Schéma Directeur des Investissements sur la durée du contrat et de plusieurs Programmes Pluriannuels d'Investissements (ci-après PPI) successifs, d'une durée de quatre ans ;

- Les PPI de chaque maître d'ouvrage arrêtent les investissements utiles afin d'atteindre les objectifs du SDI. Ces investissements sont exprimés en quantité d'ouvrages traités, déposés, posés... auxquels sont rattachées des estimations financières.

Il précise que :

- Le 1^{er} PPI (2019/2022), mis en place dans le cadre de la convention du 28 décembre 2018, arrivant à son terme le 31 décembre prochain, le SEHV et ENEDIS ont engagé des négociations depuis mai 2022 afin de préparer son renouvellement ;

- Plusieurs réunions se sont succédé afin de finaliser l'avenant soumis à l'Assemblée ;

- Cet avenant, a pour objet principal de :

- Actualiser le diagnostic technique ;
- Arrêter les objectifs du second PPI 2023/2026.



**Nombre de membres
en exercice : 67**

Présents : 36
dont suppléants : 6
Votants : 36

Représentant
Secteur Centre : 3
Secteur Est : 7
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 10
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 5
C. Départemental : 1
Limoges Métropole : 1

2022-62

Objet :

CONCESSION

**Avenant n°1 à la
Convention de
concession pour le
service public du
développement et de
l'exploitation du réseau
de distribution
d'électricité et de la
fourniture d'énergie
électrique aux tarifs
réglementés de vente**

Il propose que le Comité :

- **APPROUVE** le contenu de l'avenant n°1 à la convention de concession aux termes de laquelle le SEHV concède au concessionnaire, ENEDIS et EDF SA, les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire à compter du 1er janvier 2019 et, pour une durée de 30 ans (joint en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le contenu de l'avenant n°1 à la convention de concession aux termes de laquelle le SEHV concède au concessionnaire, ENEDIS et EDF SA, les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire à compter du 1er janvier 2019 et, pour une durée de 30 ans (joint en annexe) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 16 décembre 2022*

**Le Président du Syndicat
Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

ID : 087-258708585-20221215-202262-DE



Le Syndicat, Énergies Haute-Vienne

**CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU
RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE LA FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE AUX
TARIFS REGLEMENTES DE VENTE**

Bilan provisoire

Première période d'investissement 2019-2022

Article 11 du cahier des charges de concession

1. Liminaire

Le Syndicat, Énergies Haute-Vienne (SEHV), Enedis et EDF ont signé un nouveau contrat de concession exécutif à compter du 1er janvier 2019.

Ce contrat entraîne des engagements du concessionnaire sur l'ensemble du périmètre du service public concédé. En particulier, les engagements techniques et financiers du concessionnaire sur la performance des ouvrages et les investissements ont été renforcés à travers un schéma directeur des investissements et un programme pluriannuel d'investissements.

En vue d'assurer la bonne exécution du service public et ce dans le respect des textes législatifs et réglementaires en vigueur et notamment les articles L. 121-1 et L. 322-8 du code de l'énergie, le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité sur le territoire de la concession est responsable de l'exploitation, de la sécurité, de l'entretien du réseau et de son développement. À ce titre, le gestionnaire du réseau de distribution définit, pilote et réalise, dans le cadre des grandes orientations fixées en concertation avec l'autorité concédante lors de l'élaboration partagée du diagnostic technique, les investissements du réseau de distribution d'électricité.

Conformément à l'Article 11 du cahier des charges, le schéma directeur est décliné par périodes quadriennales sous forme de programmes pluriannuels d'investissements (PPI). Le lancement et l'achèvement de chacune de ces périodes font l'objet d'une consultation entre l'autorité concédante et le gestionnaire du réseau de distribution, selon les dispositions des Articles 7 et 8 de l'annexe 2A-1 du Cahier de charges de concession.

Le présent rapport dresse le bilan provisoire des investissements réalisés dans le cadre du PPI, selon les modalités fixées à l'Article 7.2 de l'annexe 2A-1 du cahier des charges de concession.

2. Méthodologie

Le présent rapport dresse le bilan provisoire des résultats sur la base des trois premières années de réalisation du PPI et de l'avancement du programme annuel en cours. L'analyse porte ainsi sur l'ensemble des critères et paramètres en cohérence avec les nécessités du territoire portées par le nouveau cahier des charges.

Il s'appuie sur :

- Les bilans annuels transmis par le concessionnaire (listes des chantiers réalisés en année N-1, comprenant un suivi annuel des dépenses d'investissement et les quantités associées par chantier et par catégorie d'ouvrage) ;
- Le bilan provisoire présenté par le concessionnaire le 20/09/2022 (dans sa version réactualisée, reçue le 21/10/2022) ;
- La liste des chantiers, consolidée et complétée pour 2019 à fin septembre 2022 (dans sa version reçue le 21/10/2022), et le programme prévisionnel restant à venir.

Compte tenu des différences observées entre les bilans annuels et la liste des chantiers consolidée par le concessionnaire dans le cadre du bilan provisoire, le présent rapport se base en priorité sur la dernière liste dans sa version du 21/10/2022. Des différences avec les CRAC et/ou le bilan provisoire présenté par le concessionnaire sont indiquées le cas échéant.

Conformément à l'Article 7.2 de l'annexe 2A-1, ce bilan quantitatif est réalisé sur la base des tableaux de suivi du PPI, définis à l'Article 7 de l'annexe 2A-4, en termes d'ouvrages réalisés et de montants financiers. Il mesure en outre la contribution des investissements à la réalisation des objectifs du schéma directeur.

Il expose notamment :

- Les écarts en termes de quantités réalisées/prévues ;
- La contribution à l'atteinte des valeurs repères du schéma directeur ;
- La formalisation contradictoire de ces écarts et leurs justifications ;
- Les mesures correctrices proposées pour le PPI suivant.

Avertissement : Conformément à l'obligation de production de documents facilement consultables et compréhensibles par tous, le présent document est une synthèse des travaux conduits par le SEHV et ENEDIS. La totalité de la documentation est consultable sur simple demande au SEHV ou auprès d'Enedis.

3. Objectifs du contrat

3.1 Objectifs assignés dans le SDI

3.1.1 Orientations majeures

- Accompagner le développement des grands projets sur le territoire de la concession
- Accompagner la Transition Énergétique
- Poursuivre la modernisation du réseau, incluant les comptages évolués d'ici 2021
- Garantir un niveau de qualité de fourniture optimal
- Augmenter la réactivité en cas d'incidents sur le réseau HTA

3.1.2 Ambitions et valeurs repères

Pour respecter ces orientations, des ambitions ont été déterminées en ce sens dans le SDI, les ambitions s'appuyant sur des valeurs repères, qui sont des objectifs pour élaborer et orienter les investissements.

	Ambitions	Valeurs repères
Qualité d'alimentation	Critère B HIX hors RTE : améliorer la continuité d'alimentation	< 90 minutes en valeur moyennée sur 5 ans
	Critère B HTA HIX par poste source : limiter les écarts de qualité sur la concession	Examen du critère B HTA HIX moyenné sur 5 ans par PS < 2 fois le critère correspondant moyenné sur la concession
	Critère B HTA HIX filtré (en écartant les jours ayant un impact de 3 minutes ou plus) : consolider la qualité structurelle	< 42 minutes en valeur moyennée sur 5 ans
	Taux de sécurisation des communes	75%
	Limiter les contraintes de tension sur les départs HTA	Chute de tension HTA < 5 %
Modernisation et sécurisation des ouvrages	Sécurisation des réseaux HTA aériens	2 400 km dont a minima 90 km de renouvellement FS
	Ouvrages souterrains HTA	Résorption 90 % des CPI
	Renforcement des ouvrages BT	
	Renouvellement et sécurisation des ouvrages BT	Recherche résorption fils nus dont a minima 50 km MOA Enedis
	Postes HTA/BT	Renouvellement des cabines hautes
Accompagnement de la Transition Énergétique	Branchements collectifs	
	Energies renouvelables	
	Installations de recharge pour véhicules électriques	
	Planification énergétique et territoires à énergie positive	
	Dispositif de flexibilité et d'autoconsommation	
	Réseaux intelligents	
	Modernisation des compteurs de la concession	

3.2 Engagements du gestionnaire du réseau de distribution - PPI 2019-2022

3.2.1 Quantités techniques

Programme pluriannuel d'investissements du gestionnaire du réseau de distribution pour la période 2019-2022		
Type	Finalité technique	Quantité
POSTES SOURCES	Modernisation, renouvellement de composants	2 passages en neutre compensé (Magnazeix, Saint Martin Le Vieux) 1 passage en contrôle commande numérique (Saint-Martin Le Vieux) Restructuration Poste Source Ville sous grange
RÉSEAUX HTA	Renouvellement des câbles HTA souterrain CPI	3 km
	Lignes aériennes HTA sécurisées	320 km
	Nombre de communes sécurisées	12
	Renouvellement ou ajout d'OMT	12 OMT
RÉSEAUX BT	Renouvellement réseaux BT souterrains (CPI et NP)	3 km
	Dépose réseaux BT fils nus	8 km
POSTES HTA / BT	Fiabilisation des équipements de postes HTA/BT	12
	Dépose des postes type cabine haute	12

Les investissements de ce premier programme pluriannuel portent sur la totalité de la concession (sans définition de zones prioritaires).

3.2.1 Engagement financier

L'engagement financier du gestionnaire du réseau de distribution au titre du programme pluriannuel pour la période 2019-2022 porte sur le total des opérations retenues et est formalisé selon les finalités d'investissement suivantes :

Engagement financier du gestionnaire du réseau de distribution	
Finalité	Total 2019-2022
Renforcement des réseaux	1 100 K€
Climatique - sécurisation	2 900 K€
Modernisation des réseaux	9 500 K€
Engagement financier total	13 500 K€

4. Analyse du PPI

Le programme pluriannuel d'investissements est établi pour une période de 4 ans, allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022.

En application de l'Article 11 du cahier des charges de concession et de son annexe 2, le PPI a été établi de façon concertée par le gestionnaire de réseau de distribution et l'autorité concédante, à partir du diagnostic technique et des ambitions portées par le schéma directeur des investissements de la concession.

Le programme pluriannuel définit les priorités de la période, avec des quantités d'ouvrages à renouveler, moderniser, renforcer ou construire pour les besoins de développement du réseau. Ces quantités constituent des engagements de réalisation technique pris par le gestionnaire du réseau de distribution sur la durée de ce premier PPI. Le PPI fait l'objet d'un engagement financier du gestionnaire de réseau de distribution sur l'ensemble des opérations retenues pour la période de 4 ans.

La présente partie détaille l'ensemble des indicateurs ouvrage par ouvrage avec les objectifs associés pour chacun. Pour chaque indicateur, il est détaillé la quantité des linéaires à renouveler, moderniser, renforcer et le montant des investissements réalisés sur la période 2019-2022 par catégorie, ce qui permet de contrôler le respect des engagements du concessionnaire sur le plan technique et financier sur la totalité du PPI.

4.1 Suivi des engagements financiers

Le tableau suivant présente le suivi synthétique des engagements financiers du GRD au titre du premier PPI. Il est détaillé par sous-catégories pour chacune des finalités transmises dans le cadre des échanges sur le PPI, avec les objectifs à atteindre sur la période (2019 – 2022).

Engagement financier du gestionnaire du réseau de distribution		Suivi financier (selon liste affaires réalisées)					Bilan provisoire	
Finalité	Total 2019-2022	2019	2020	2021	2022 (fin septembre)	Total 2019-09/2022	Écart absolu	Écart relatif (%)
Renforcement des réseaux	1 100 k€	450 k€	494 k€	349 k€	213 k€	1 507 k€	+407 k€	+37%
Climatique - sécurisation	2 900 k€	993 k€	1 845 k€	602 k€	112 k€	3 553 k€	+653 k€	+23%
Modernisation des réseaux	9 500 k€	2 940 k€	2 231 k€	2 062 k€	1 831 k€	9 064 k€	-436 k€	-5%
Engagement financier total	13 500 k€	4 383 k€	4 570 k€	3 014 k€	2 157 k€	14 123 k€	+623 k€	+5%

*Les valeurs annotées diffèrent du suivi financier communiqué dans le CRAC du concessionnaire. Ces différences restent <1% dans le total 2021.



A noter, qu'il a été convenu de ne tenir compte que des dépenses d'investissement (CAPEX) des années PPI. Les dépenses contractées par le concessionnaire se limitent donc aux CAPEX des années 2019 à 2022. Toutefois, une partie des investissements portant sur les travaux affichés comme relevant du PPI s'avère antérieure à 2019 (3 473 k€ au total). Les CAPEX totaux des affaires s'élèvent donc à 17 583 k€.

Le tableau suivant regroupe les engagements financiers par objectif, à partir de la liste des travaux PPI.

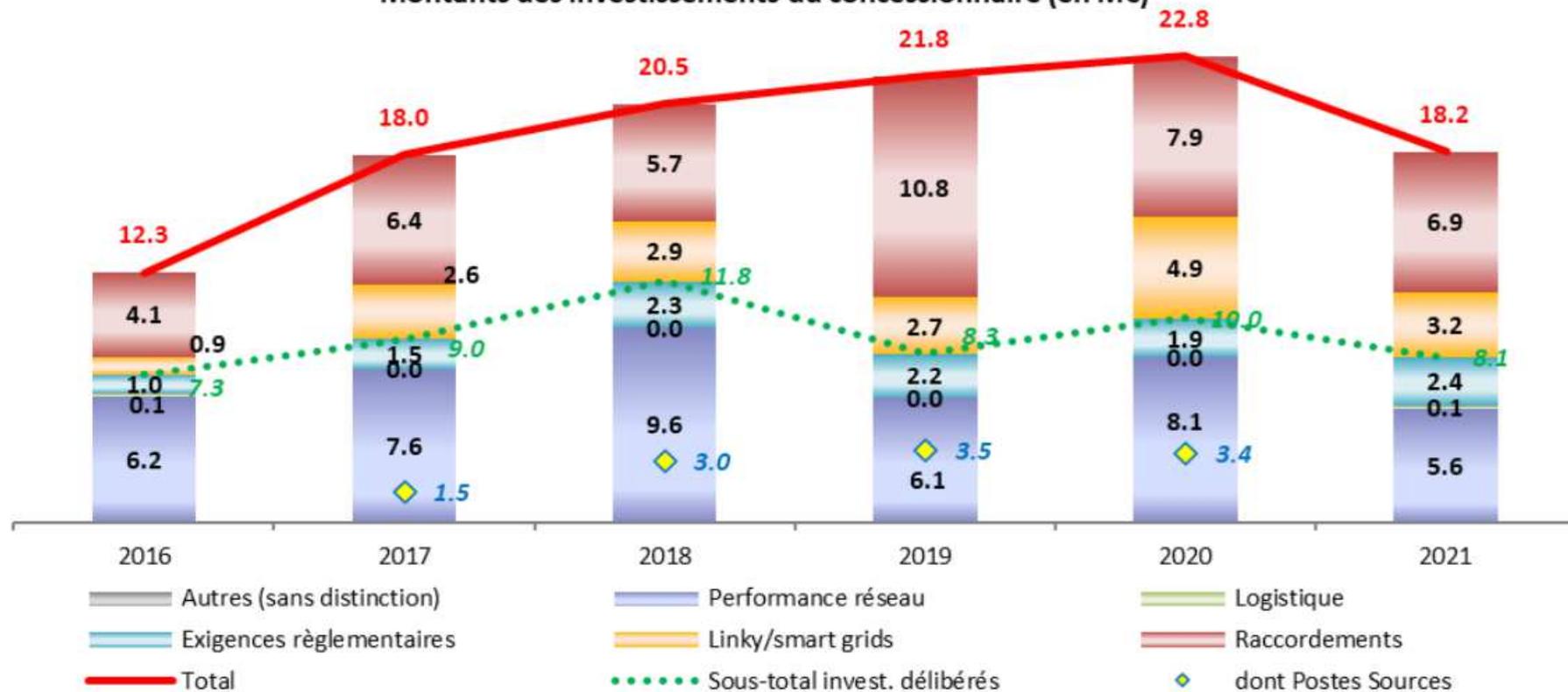
Engagement financier du gestionnaire du réseau de distribution			Bilan provisoire		
Type	Finalité technique	Prévu 2019-2022	Total 2019-09/2022	Écart absolu	Écart relatif (%)
HTA	CPI renouvelé HTA (m)	360 k€	455 k€	+95 k€	+26%
	Aérien sécurisé HTA (m)	11 260 k€	11 712 k€	+452 k€	+4%
	Communes sécurisées				
	OMT renouvelés ou ajoutés	180 k€	255 k€	+75 k€	+42%
BT	CPI/NP renouvelé BT (m)	540 k€	452 k€	-88 k€	-16%
	Aérien nu déposé BT (m)	620 k€	727 k€	+107 k€	+17%
Postes HTA/BT	Fiabilisation équipements postes	180 k€	242 k€	+62 k€	+34%
	Dépose CH	360 k€	280 k€	-80 k€	-22%
TOTAL		13 500 k€	14 123 k€	+623 k€	+5%

*Dans son bilan provisoire le concessionnaire indique 370 k€ réalisé sur les cabines hautes (et 90 k€ en moins sur l'aérien sécurisé HTA).

Les dépenses contractualisées PPI ne constituent pas l'intégralité des dépenses de performances réseau, mais elles représentent 60% des montants associés sur la période 2019-2021. La lecture de l'évolution sur la chronique des investissements de performances réseaux ne témoignent donc pas strictement de l'évolution des dépenses PPI. Le total des investissements délibérés (c'est-à-dire non imposés par des évolutions réglementaires ou des demandes de tiers) a diminué en 2021, il atteint presque le niveau de 2019.

Ce constat devrait inviter à des engagements financiers plus importants.

Montants des investissements du concessionnaire (en M€)



4.2 Suivi des indicateurs techniques

Le tableau ci-dessous détaille les travaux réalisés cumulés 2019- septembre 2022 pour les programmes d'investissements sur les différentes thématiques.

Programme pluriannuel d'investissements pour la période 2019 - 2022			Suivi technique					Bilan provisoire		Points sortie estimés	
Type	Finalité technique	Objectifs	2019	2020	2021	2022 (fin septembre)	Total 2019-09/2022	Écart absolu	Écart relatif (%)	TOTAL réalisé et prévisionnel fin 2022	TOTAL réalisé et prévisionnel 2023
HTA	CPI renouvelé HTA	3 km	1.1 km	0.2 km	0.0 km	1.4 km	2.6 km	-0.4 km	-13%	2.8 km	3.1 km
	Aérien sécurisé HTA (PDV incluse)	320 km	47 km	64 km	123 km	11 km	243 km	-77 km	-24%	343 km	373 km
	Communes sécurisées	12	3	2	2	0	7	-5	-42%	10	12
	OMT renouvelés ou ajoutés	12	4	2	3	2	11	-1	-8%	11	11
BT	CPI/NP renouvelé BT	3 km	0.8 km	0.6 km*	1.0 km*	0.0 km	2.4 km	-0.6 km	-22%	2.4 km	3.1 km
	Aérien nu déposé BT	8 km	1.9 km*	3.3 km*	2.2 km*	1.3 km	8.7 km	0.7 km	+8%	9.4 km	9.4 km
Postes HTA/BT	Fiabilisation équipements postes	12	7	6	0	0	13	1	+8%	13	13
	Dépose CH	12	7	2	2	0	11	-1	-8%	12	12
Postes sources	Modernisation, renouvellement de composants	Magnazeix, St-Martin Le Vieux, La Ville-Sous-Grange					NC			NC	NC

*Les valeurs annotées diffèrent des bilans annuels transmis et du suivi technique communiqué dans le CRAC du concessionnaire. De plus, la liste des chantiers consolidée ne permettant pas d'affecter les quantités des chantiers aux différentes années, ces valeurs issues du suivi technique communiqué par le concessionnaire (version consolidée reçue le 21/10/2022), n'ont pas pu être contrôlées pour ce rapport.

En plus du bilan provisoire établi à septembre 2022, le tableau indique des points de sortie estimés :

- A fin 2022 ;
- En incluant des chantiers programmés dans le PPI1, dont la mise en service prévisionnelle a été retardée en 2023.

Ces estimations sont basées sur la somme du réalisé des affaires terminées et du prévisionnel des affaires encore en cours, en prenant en compte ou non les travaux dont la mise en service est prévue en 2023. Ces estimations diffèrent légèrement des points de sortie estimés par le concessionnaire, qui considère la somme toutes années confondues des affaires prévisionnelles.

Il est à noter, que les chantiers comptabilisés dans le PPI1 et dont la mise en service est prévue en 2023, ne seront pas à comptabiliser dans le PPI2.

5. Contribution des investissements à l'atteinte des valeurs repères du schéma directeur

Le tableau recense les ambitions et valeurs repères du SDI qui sont directement associables aux finalités techniques du PPI. Il indique également les trajectoires théoriques correspondantes et des éléments du diagnostic fin 2021.

Type	Finalité PPI	Bilan provisoire PPI1				Ambitions SDI		Diagnostic fin 2021
		Objectifs	TOTAL réalisé 2019-sept 2022	TOTAL réalisé et prév. fin 2022	TOTAL réalisé et prév. 2023	Ambition/ Valeur repère	Trajectoire 4 ans	
HTA	CPI renouvelé HTA (km)	3 km	2.6 km	2.8 km	3.1 km	Résorption à 90% sur 30 ans (22,5 km)	3 km	23,4 km CPI (-1,8 km sur 5 ans) fiabilisation inventaire
	Aérien sécurisé HTA (km)	320 km	243 km	343 km	373 km	2 400 km sur 30 ans	320 km	4 351 km HTA nu (42 ans en moyenne) -219 km sur 5 ans
	Communes sécurisées	12	7	10	12	75% des communes sécurisées (73 sur 30 ans)	10	41% des communes sécurisées
	OMT renouvelés ou ajoutés	12	11	11	11	à développer de la façon la plus efficiente possible		
BT	CPI/NP renouvelé BT (km)	3 km	2.4 km	2.4 km	3.1 km	à sécuriser en priorité (éventuels objectifs de résorption lors d'actualisation diagnostic)		27,3 km (CPI + NP) fiabilisation inventaire
	Aérien nu déposé BT (km)	8 km	8.7 km	9.4 km	9.4 km	Résorption à 100% (450 km, dont 50 km Enedis)	53 km SEHV 7 km Enedis	293 km BT nu (-157 km sur 5 ans)
Postes HTA/BT	Fiabilisation équipements postes	12	13	13	13	à sécuriser (quantification besoin du attendu dans diagnostic)		
	Dépose CH	12	11	12	12	à supprimer (50% SEHV, 50% Enedis) : 195 sur 30 ans	13 SEHV 13 Enedis	125 cabines (-60 sur 5 ans)
Postes sources	Modernisation, renouvellement de composants	Magnazeix, St-Martin Le Vieux, La Ville-Sous-Grange	non communiqué			Modernisation, évolution du régime de Neutre, sécurisation risque inondations		Pas de risque d'inondation identifié

Au-delà du respect des trajectoires du SDI directement liées, l'efficacité du PPI est évaluée au regard des valeurs repères pour les ambitions de la qualité d'alimentation sur la concession :

Ambitions SDI qualité d'alimentation	Valeurs repères	Diagnostic fin 2021
Critère B HIX hors RTE : améliorer la continuité d'alimentation	< 90 minutes en valeur moyennée sur 5 ans	116 min (contre 91 min en 2016)
Critère B HTA HIX par poste source : limiter les écarts de qualité sur la concession	Examen du critère B HTA HIX moyenné sur 5 ans par PS < 2 fois le critère B incidents HTA HIX moyenné sur 5 ans de la concession	Deux postes sources (TUQUE et TRAVE) sont concernés dû à l'orage de 2018 non IX
Critère B HTA HIX filtré (en écartant les jours ayant un impact de 3 minutes ou plus) : consolider la qualité structurelle	< 42 minutes en valeur moyennée sur 5 ans	47 min (contre 44 min en 2016)
Taux de sécurisation des communes	75%	41%
Limiter les contraintes de tension sur les départs HTA	Chute de tension HTA < 5 %	Pas de départ à traiter

L'analyse du PPI en comparaison avec le diagnostic technique de 2016 et sa mise à jour au 31/12/2021 montre une dégradation quantitative (sur la continuité de l'alimentation notamment) concernant les critères suivants :

- Critère B HIX hors RTE (moyenne sur la durée du PPI en hausse par rapport à 2012-2016)
- Critère B incidents HTA HIX par poste source (augmentation du nombre de poste au-delà des seuils, mais liée à des violents orages très localisés)
- Critère B incidents HTA « filtré » (moyenne en hausse par rapport à la période précédente)

6. Conclusion

Le gestionnaire du réseau public de distribution met en œuvre une politique de modernisation, d'entretien et de renouvellement du réseau de distribution destinée à garantir dans la durée et au meilleur coût un réseau électrique public performant.

La définition par Enedis des orientations des investissements à long terme repose sur les projections de l'évolution des puissances et des consommations sur la concession, sur les résultats obtenus en termes de qualité de fourniture d'électricité et sur les éléments fournis par le SEHV.

Lorsque le SEHV et Enedis ont signé le nouveau contrat de concession entré en vigueur au 1er janvier 2019, un diagnostic technique partagé a été établi sur une période de cinq années.

À partir de ce diagnostic et des discussions menées, 5 orientations majeures ont été définies dans l'annexe 2A.3 du contrat :

- Accompagner le développement des grands projets sur le territoire de la concession ;
- Accompagner la Transition Énergétique ;
- Poursuivre la modernisation et le renouvellement du réseau, incluant les comptages évolués d'ici 2021 ;
- Garantir un niveau de qualité de fourniture au regard des enjeux de la concession notamment en :
 - Ciblant des zones d'investissement prioritaires sur les réseaux HTA et BT ;
 - Identifiant et résorbant les ouvrages les plus incidentogènes ;
 - Utilisant tous les leviers possibles pour garantir la meilleure efficacité QF/moyens (Maintenance, Élagage, actions ciblées de prolongation de la durée de vie des ouvrages...)
- Augmenter la réactivité en cas d'incidents sur le réseau HTA.

Pour respecter ces orientations, **des ambitions ont été déterminées dans le cadre du Schéma Directeur des Investissements (SDI)**. Et un premier Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) a débuté en 2019, dont l'objectif est de mener des actions concrètes pour atteindre les objectifs définis par le SDI.

Les **3 thèmes d'ambitions** telles que définies dans le cadre du Schéma Directeur des Investissements sont :

- Ambition 1 : La qualité d'alimentation sur la concession ;
- Ambition 2 : La modernisation et la sécurisation des ouvrages ;
- Ambition 3 : L'accompagnement de la Transition Énergétique.

L'analyse du PPI/SDI sur le réalisé cumulé 2019- sept 2022, a fait ressortir **des points positifs** :

- Globalement les dépenses d'investissements réalisées sont proches des engagements financiers définis au PPI (14 113 k€ vs. 13 500 k€) ;
- Une majorité des objectifs est proche d'être atteints et la moitié doit être accomplie avant fin 2022 selon les prévisions ;
- Un dépassement des trajectoires SDI pour les ambitions concernant le renouvellement et la sécurisation des ouvrages BT (fils nu) ainsi que pour le renouvellement des cabines hautes (investissements PPI et autres).

L'analyse du PPI à fin 2021 a fait ressortir **des points de vigilance** :

- Les informations sur les travaux prévus sur les postes sources n'ont pas été mises à jour depuis mars 2020, date à laquelle un des 4 engagements pris était tenu, un était en cours de réalisation. Il est donc nécessaire de contrôler la bonne réalisation de ces travaux en 2022 et de s'assurer que ces travaux ne seront pas affectés au PPI 2023-2026.
- Certains objectifs portant sur les quantités réalisées à fin 2022 ne seront pas atteints selon les prévisions (communes sécurisées, renouvellement souterrain HTA et BT), Enedis a prévu des travaux PPI 1 en 2023. Il est important qu'Enedis définisse explicitement son plan d'action pour finaliser les travaux manquants en permettant facilement au SEHV de suivre ces affaires.
- L'analyse du PPI en comparaison avec le diagnostic technique de 2016 et sa mise à jour au 31/12/2021 montre recul de certaines valeurs repères concernant la continuité de l'alimentation notamment.



Concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente

Avenant n°1

Références de la concession de service public d'électricité

Objet :	Développement et exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente.
Références :	Concession N° 2018C12 du 28/12/2018.
Notification :	ENEDIS : N° 1812OS1620 EDF : N° 1812OS1624
Durée :	30 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2019.

Entre les soussignés :

- **Le Syndicat, Énergies Haute-Vienne**, autorité concédante du service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur son territoire, représenté par Monsieur le Président, **Georges DARGENTOLLE**, dûment habilité à cet effet par délibération du comité syndical du 15 décembre 2022, domicilié : 8 rue d'Anguernaud - ZA du Chatenet - 87410 LE PALAIS SUR VIENNE,

désigné ci-après « **l'autorité concédante** », **d'une part,**

et, d'autre part,

- **Enedis**, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital social de 270 037 000 euros, dont le siège social est sis 34, place des Corolles 92079 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 444 608 442, représentée par **Madame Amélie DOUGY**, Directrice Territoriale d'Enedis en Haute-Vienne, agissant en vertu des délégations de pouvoirs qui lui ont été consenties le 13 mai 2022 par Monsieur Marc LAGOUARDAT, Directeur Régional d'Enedis pour le Limousin, faisant élection de domicile 8 allée Théophile Gramme, 87280 LIMOGES Cedex,

désignée ci-après « **le concessionnaire** », pour la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, **ou « le gestionnaire du réseau de distribution »**,

et

- **Électricité de France (EDF)**, société anonyme au capital de 1 943 290 542 euros ayant son siège social 22-30 avenue de Wagram - 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 081 317, représentée par **Madame Véronique DEBELVALET**, Directrice Commerce Grand Centre, agissant en vertu des délégations de pouvoirs qui lui ont été consenties le 9 septembre 2021 par Monsieur Lionel ZECRI, Directeur du Marché d'Affaires, faisant élection de domicile à "Le Galion", 71 avenue Édouard Michelin - 37200 TOURS,

désignée ci-après « **le concessionnaire** », pour la mission de fourniture d'énergie électrique aux clients bénéficiant des tarifs réglementés de vente, **ou « le fournisseur aux tarifs réglementés de vente »**,

Ci-après désignées ensemble par « les parties ».

Exposé

Le Syndicat, Énergies Haute-Vienne, Électricité de France et Enedis ont conclu le 28 décembre 2018, pour une durée de 30 ans, un contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur le territoire desservi par la concession, ci-après désigné « le Contrat de concession ».

Le Contrat de concession comporte un cahier des charges de concession intégrant dans son annexe 2A-2 un diagnostic technique partagé et son annexe 2A-4 un programme pluriannuel d'investissements pour la période 2019-2022, ci-après désigné le « PPI ».

Le PPI arrivant à son terme, l'autorité concédante et le gestionnaire du réseau de distribution se sont rapprochées afin d'établir le bilan des investissements réalisés et d'élaborer le PPI de la période suivante, conformément à l'article 11 du cahier des charges et aux articles 6 et 7 de l'annexe 2 au cahier des charges du Contrat de concession

Cela étant exposé, il a été convenu ce que suit :

Article 1^{er} : Objet

Le présent avenant a pour objet principal d'intégrer au Contrat de concession le programme pluriannuel d'investissements de la période 2023-2026, qui succède au PPI de la période 2019-2022.

Article 2 : Modification des annexes 2A-2 et 2A-4 au cahier des charges de concession

Le diagnostic technique partagé est actualisé par l'autorité concédante et le gestionnaire du réseau de distribution, en application de l'article 2.2 de l'annexe 2A-1.

Le contenu de ce diagnostic actualisé est intégré dans une nouvelle annexe 2A-2, qui modifie l'annexe 2A-2 relative au diagnostic initial.

Cette nouvelle annexe 2A-2 est l'annexe 1 du présent avenant.

Les dispositions relatives au nouveau PPI de la période 2023-2026 sont précisées dans une nouvelle annexe 2A-4 qui remplace l'annexe 2A-4 précédente, relative au PPI de la période 2019-2022.

Cette nouvelle annexe 2A-4 est l'annexe 2 du présent avenant.

Article 3 : Dispositions diverses

Toutes les stipulations des documents contractuels non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Article 4 : Date d'effet

Le présent avenant prend effet au premier janvier 2023 sous réserve que l'autorité concédante ait accompli à cette date les formalités propres à le rendre exécutoire.

Article 7 : Droit d'enregistrement

Le présent avenant est dispensé des droits d'enregistrement. Ces droits, s'ils étaient perçus, seraient à la charge de celle des parties qui en aurait provoqué la perception.

Signatures**Fait en quatre exemplaires,**

Reliés par le procédé Assemblact RC, empêchant toute substitution ou addition et signés seulement en dernière page.

A Le Palais-sur-Vienne, le _____.

Pour l'autorité concédante,

Pour le concessionnaire,

Le Président

La Directrice Territoriale d'Enedis
en Haute-Vienne,

La Directrice EDF
Commerce Grand Centre

Georges DARGENTOLLE

Amélie DOUGY

Véronique DEBELVALET



Le Syndicat, Énergies Haute-Vienne

Annexe 1

Annexe 2A-2

Diagnostic technique partagé pour la concession du SEHV

Actualisé en 2022 préalablement à l'élaboration du PPI-2

Annexe 2A-2

Diagnostic technique partagé pour la concession du SEHV

Actualisé en 2022 préalablement à l'élaboration du PPI-2

Table des matières

PRÉAMBULE	4
1. DESCRIPTION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE LA CONCESSION	7
1.1 DESCRIPTION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE LA CONCESSION.....	7
1.2 DESCRIPTION DU RÉSEAU HTA.....	9
1.2.1. Constitution des réseaux.....	9
1.2.2. Points sensibles du réseau HTA.....	10
1.3 POSTES HTA-BT.....	13
1.4 DESCRIPTION DU RÉSEAU BT.....	14
1.4.1. Constitution des réseaux.....	14
1.4.2. Points sensibles du réseau BT.....	16
1.5 LES BRANCHEMENTS ET COLONNES MONTANTES.....	17
2. ANALYSE TECHNIQUE DE LA QUALITÉ DE FOURNITURE	18
2.1 SYNTHÈSE DÉCRET QUALITÉ, VOLET CONTINUITÉ D'ALIMENTATION.....	18
2.2 SYNTHÈSE DÉCRET QUALITÉ, VOLET TENUE DE LA TENSION.....	20
2.3 ANALYSE DE LA CONTINUITÉ ET DES INCIDENTS.....	21
2.3.1. Critère B : temps moyen de coupure.....	21
2.3.2. Analyse du critère B par commune.....	23
2.3.3. Analyse des incidents contribuant au critère B.....	23
2.3.4. Analyse des incidents sur branchement.....	26
2.4 FRÉQUENCE DE COUPURES LONGUES.....	27
2.5 FRÉQUENCE DE COUPURES BRÈVES.....	27
2.6 SIÈGE DES COUPURES.....	28
3. ANALYSE TECHNIQUE DU RÉSEAU	29
3.1 ANALYSE TECHNIQUE DES POSTES SOURCES.....	29
3.2 FIABILITÉ DES OUVRAGES.....	29
3.2.1. Fiabilité des ouvrages HTA.....	29
3.2.2. Fiabilité des ouvrages BT.....	30
3.3 POSTES HTA/BT.....	31
3.4 RÉACTIVITÉ DU RÉSEAU HTA.....	31
3.5 ANALYSE DES RISQUES POUVANT AFFECTER LE RÉSEAU.....	32
3.5.1. Analyse technique du réseau vis-à-vis du risque climatique.....	32
3.5.2. Réseaux HTA et BT concernés par des opérations de maintenance.....	34
3.5.3. Risques naturels.....	35
3.5.4. Sécurisation des communes.....	36
4. PRÉVISION DE CONSOMMATION, DE PRODUCTION ET ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT	37
4.1 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ET DES CONSOMMATIONS ET PRODUCTIONS.....	37
4.1.1. Évolution du nombre de clients raccordés au réseau en soutirage.....	37
4.1.2. Évolution du nombre de clients raccordés au réseau en injection.....	39
4.2 ANALYSE DES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT.....	40



4.3	ANALYSE À LA MAILLE DES POSTES SOURCES.....	42
4.3.1.	<i>Développement des usages et des contraintes de soutirage</i>	42
4.3.2.	<i>Injection d'énergies renouvelables</i>	42
4.4	CONCLUSIONS SUR LES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT	43
5.	IDENTIFICATION DES INVESTISSEMENTS LIMITROPHES AYANT UN IMPACT SUR LA CONCESSION	45
6.	ANALYSE DES FORCES ET POINTS À RISQUES DU RÉSEAU DE LA CONCESSION.....	46
6.1	FORCES.....	46
6.2	POINTS À RISQUE	46
6.3	POINTS DE VIGILANCE.....	47

Préambule

Le présent document répond aux attentes en matière de diagnostic technique et d'évolution des besoins visés à l'article 11 du Cahier des charges de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente. Il tient également compte des investissements prévus sur les concessions limitrophes.

À défaut de précisions différentes dans le texte, ce diagnostic est établi au 31/12/2021 et, bien que la ville de Limoges adhère au SEHV pour ses quartiers de Beaune-les-Mines et de Landouge ces deux secteurs ne sont pas considérés dans les analyses. Les graphiques suivants ne contiennent pas les données de ces 2 quartiers.

Le diagnostic s'appuie sur les données et éléments suivants tels que communiqués par le gestionnaire du réseau et complétés pour certains par l'autorité concédante :

- Postes sources : cartographie des postes sources alimentant la concession, principales caractéristiques techniques de ces postes ;
- Données issues du S3RenR – Pour les données dynamiques des postes sources, le gestionnaire du réseau de distribution fait référence aux données publiques disponibles sur le site www.capareseau.fr ;
- Réseau HTA : descriptif du réseau par typologie, évolution des linéaires, données détaillées sur les faibles sections, les câbles à isolation papier (CPI), informations opérations de prolongation de durée de vie (PDV) ;
- Postes HTA/BT : descriptif et évolution des postes par typologie ;
- Réseau BT : descriptif et évolution du réseau par typologie, données détaillées sur les réseaux fils nus, faibles sections ;
- Branchements : Inventaires OCB (Ouvrage Collectif de Branchement) ;
- Continuité d'alimentation : données sur les critères constitutifs des seuils du décret qualité : coupures longues, coupures brèves, durée cumulée de coupures longues ;
- Tenue de tension : données et évolutions du nombre de clients mal alimentés (CMA) ;
- Temps moyen de coupure (critère B) : données détaillées sur le critère B, données sur l'évolution, décomposition des causes, analyse des incidents par typologie de réseaux et par typologie d'incidents, par zone de desserte de poste source ;
- Fréquence de coupures : données sur les coupures longues, données sur les coupures brèves ;
- Siège des coupures : données sur les sièges de coupures du réseau HTA et du réseau BT ;
- Organes de manœuvre télécommandés (OMT) : nombre d'OMT et moyennes par départ ou client ;
- Analyse des réseaux sensibles aux aléas climatiques, dont risques en zone boisée ;
- Détail des opérations d'élagage ;
- Analyse des risques naturels ;
- Données de consommation : évolution du nombre de clients, de l'énergie acheminée ;
- Données de production : évolution du nombre d'installations de production, des différentes sources d'énergie renouvelable ;

- Analyse des projets de développement.

Il est à noter que la GDO-SIG reste l'outil de référence concernant la méthode d'évaluation des Clients Mal Alimentés, tel que précisé par le code de l'énergie. Cette méthode présente certaines caractéristiques de modélisation :

- a. Les clients mal alimentés (CMA), dont la levée de contrainte passe par une opération sur le réseau HTA, ne sont pas détectés par GDO-SIG, les chutes de tension HTA étant plafonnées à 5 % dans le calcul ;
- b. Les valeurs utilisées dans GDO-SIG pour les prises à vide des transformateurs HTA/BT sont optimisées par défaut, indépendamment du réglage réel sur le terrain ;
- c. Cette méthode tient compte également de valeurs de régulateur en charge des postes sources, non communiquées à l'AODE.

Les indicateurs du décret qualité relatifs à la continuité sont calculés pour les seules coupures HTA.

Pour l'élaboration du diagnostic, l'absence de transmission des données suivantes par le gestionnaire du réseau a été notée, limitant les analyses pour l'élaboration de ce diagnostic :

- Les courbes de charges des transformateurs HTB/HTA dans les postes sources alimentant la concession, les taux de charge et leur évolution ainsi que les taux de reprise en cas de défaut ;
- Les données relatives aux charges et de contrainte électrique à une maille élémentaire (postes HTA/BT, dipôle...) ainsi que les capacités d'accueil du réseau (soutirage et injection) ;
- La localisation des raccordements des producteurs et leur puissance / énergie ;
- La localisation des incidents et travaux dans les listes des interruptions longues (coordonnées GPS au format (x ; y) et codes GDO des nœuds encadrants) ;
- Les différentes composantes du temps de localisation et du temps de réparation dans les listes des interruptions longues ;
- Les coupures très brèves et leur fréquence ;
- Les coupures brèves et leur fréquence ;
- L'analyse de la réactivité des réseaux (critère D, taux de clients réalimentés en moins de 3 minutes...)
- Les informations issues des compteurs communicants ;
- Certains actes et charges de maintenance curative ou préventive par type d'ouvrage.

L'analyse des incidents a été menée à partir de la liste des incidents (HTA, BT, Postes HTA/BT...), et leurs caractéristiques (NT, Siège, Cause, Date...), sans localisation précise.

Par ailleurs, la connaissance des ouvrages de la concession, à ce jour, ne permet pas d'avoir accès aux informations suivantes (exhaustivité ou fiabilité) :

- a. Equipements des postes HTA/BT,
- b. Inventaire localisé des branchements.

L'analyse de la sensibilité des réseaux BT souterrains CPI et neutre périphérique n'a pu être menée en détail pour le présent diagnostic actualisé, ces réseaux sont placés sous surveillance.

Certains réseaux aériens ont fait l'objet de chantiers de prolongation de la durée de vie, le bilan de ces opérations a été communiqué par le gestionnaire du réseau de distribution en l'état de ces

connaissances actuelles. L'analyse de leur effet n'a toutefois pas été communiquée de manière satisfaisante. Ce qui s'avère d'autant plus nécessaire que ce dernier annonce un nouveau mode opératoire à compter de 2022 en lieu et place de la prolongation de la durée de vie : la rénovation programmée. Ce retour d'expérience permettra de valider ou non la pertinence de la politique d'investissement pour étudier la sécurisation des départs HTA.

Le diagnostic a été enrichi des conclusions et objectifs de la Stratégie Départementale de Transition Energétique, finalisé en 2019, et chacun des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) des intercommunalités de Haute-Vienne, validés entre 2020 et 2022.

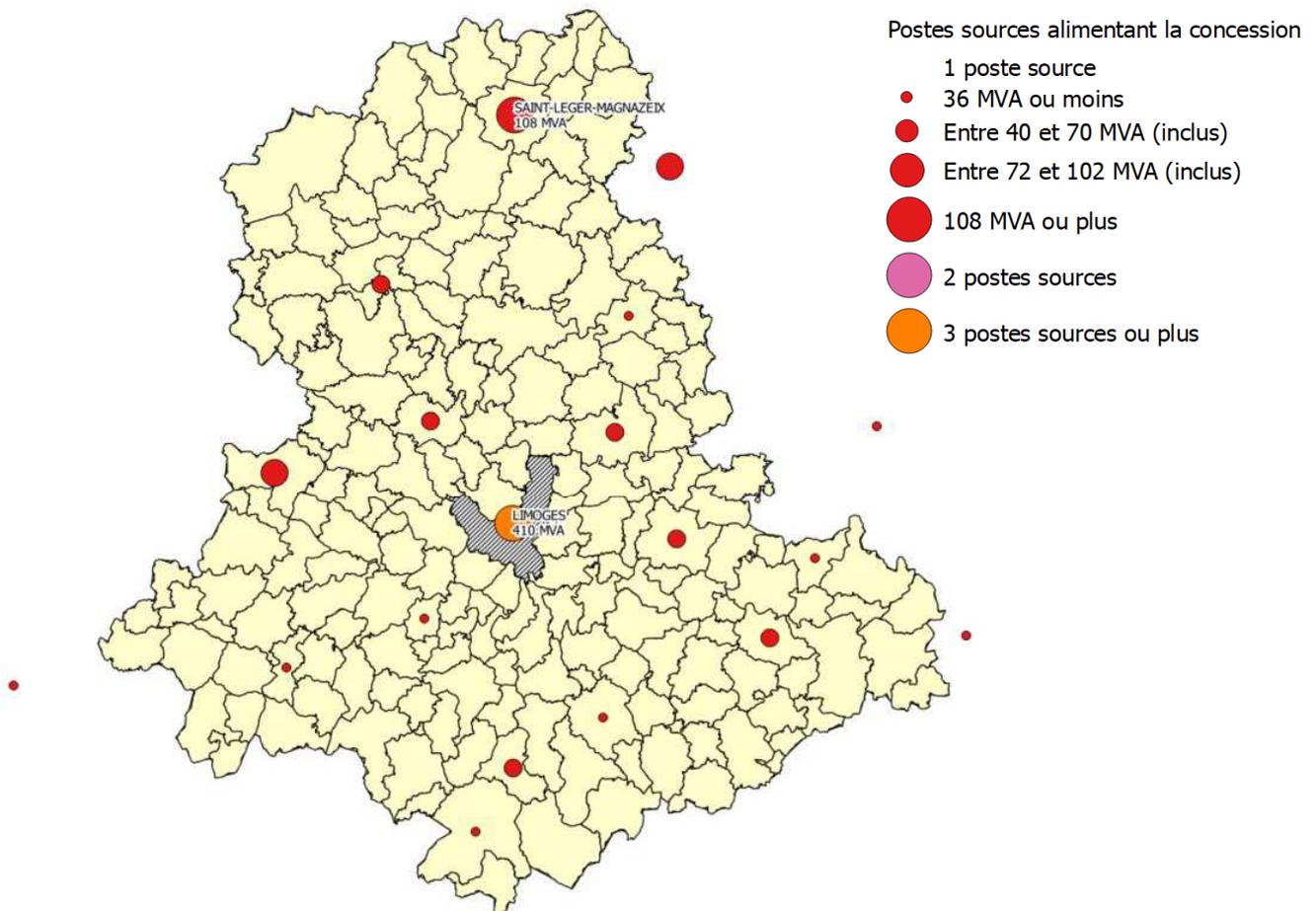
Afin d'enrichir et d'approfondir les analyses du présent diagnostic, le gestionnaire du réseau s'engage à transmettre progressivement des données utiles et nécessaires selon les besoins identifiés lors du suivi et de l'actualisation du diagnostic.

1. Description du réseau de distribution de la concession

1.1 Description du réseau de distribution de la concession

À fin 2021, le réseau HTA de la concession est alimenté par **22 postes sources**, dont 14 sont implantés sur le territoire de la concession. Sur les 8 postes sources situés à l'extérieur du périmètre de la concession, 4 se trouvent sur la concession de la ville de Limoges et 4 à l'extérieur du département. Le poste source de Montbron alimente désormais également la concession bien qu'il ne soit pas situé en Haute-Vienne et ce depuis 2020.

Postes sources alimentant la concession



Nom du poste source	Puissance installée (MVA)	Année de création	Niveau de tension aval / amont (kV)	Nombre de départs HTA	Nombre de clients BT	Nombre de clients HTA
Postes sources sur le périmètre de la concession						
BELLAC	40	1977	20 – 90	19	12 855	31
CHAMPAGNAC	30	1982	20 – 90	12	11 028	18
JUNIAT	40	1987	20 – 90	9	11 287	21
MAGNAZEIX	108	1986	20 – 90	16	5 855	12
MONT-LARRON	22	1960	30 – 90	1	0	5
PEYRILHAC	40	2015	20 – 90	9	5 658	15
ST-JUNIEN	72	1970	20 – 90	15	17 869	48
ST-LEONARD-DE-NOBLAT	40	2001	15/20 – 90	11	7 471	44
ST-MARTIN-LE-VIEUX	20	1994	20 – 90	7	8 456	15
ST YRIEIX	30	1992	20 – 90	5	5 605	24
TRAVERSE (LA)	40	1987	20 – 90	11	8 054	24
TUQUET (LE)	20	1990	20 – 90	8	6 419	11
VEYTISOU (LA)	40	1996	15/20 – 90	13	8 649	24
VILLE-SOUS-GRANGE (LA)	30	1986	20 – 90	9	8 574	19
Postes sources alimentant la concession et en dehors du périmètre de la concession						
AURENCE (L)	108	1988	20 – 90	11	17 823	35
BEAUBREUIL	108	1998	20 – 90	3	3 740	11
CASSEAUX(LES)	122	1993	15/20 – 90	6	10 127	20
FAUX-LA-MONTAGNE	15	1991	20 – 90	1	598	4
MAGRE	72	1982	20 – 90	10	10 003	31
MANSAT	35	1986	20 – 90	1	479	2
MONTBRON	20	1993	20 – 90	1	0	2
SOUTERRAINE (LA)	72	1987	20 – 90	2	1 637	2
TOTAL	1 124			180	162 187	418

Le poste source « Mont Larron » est un poste dédié à la production hydroélectrique des 6 barrages en aval du barrage de Mont-Larron.

À noter, que trois postes sources situés sur la concession alimentent également d'autres concessions :

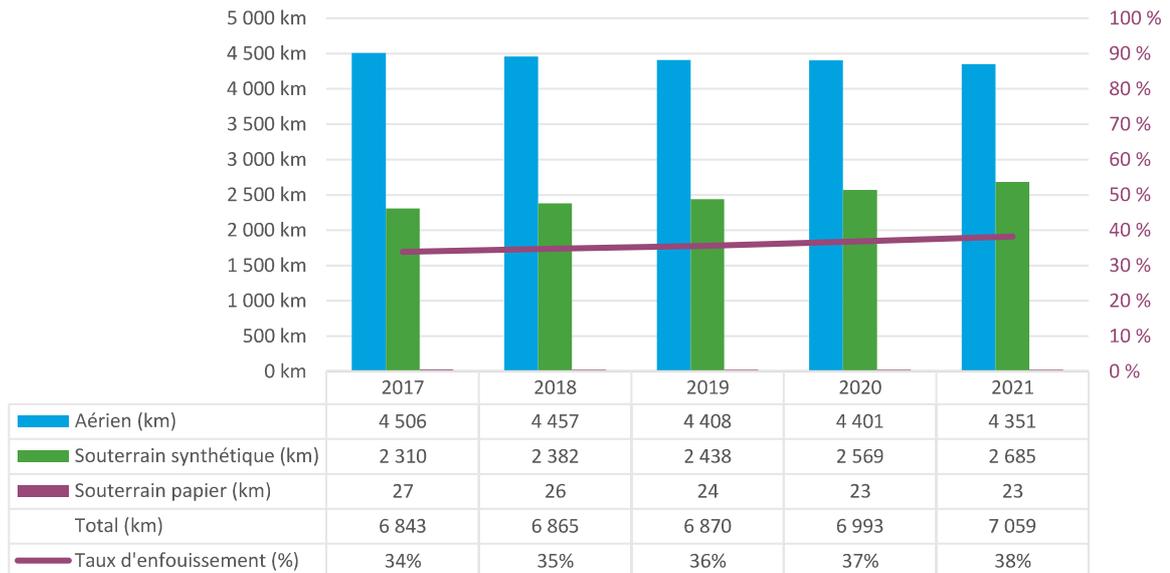
- ST-JUNIEN : 1 départ
- ST LEONARD DE NOBLAT : 1 départ
- ST YRIEIX : 3 départs

1.2 Description du réseau HTA

1.2.1. Constitution des réseaux

Le réseau HTA de la concession est constitué de **7 060 km** à fin 2021. Les mises en services se font essentiellement en réseau souterrain, les réseaux aériens sont donc en diminution. Du fait du caractère globalement rural du périmètre, les réseaux HTA sont enfouis à 38 %. L'évolution des réseaux illustre leur enfouissement progressif.

Evolution des réseaux HTA (en km)



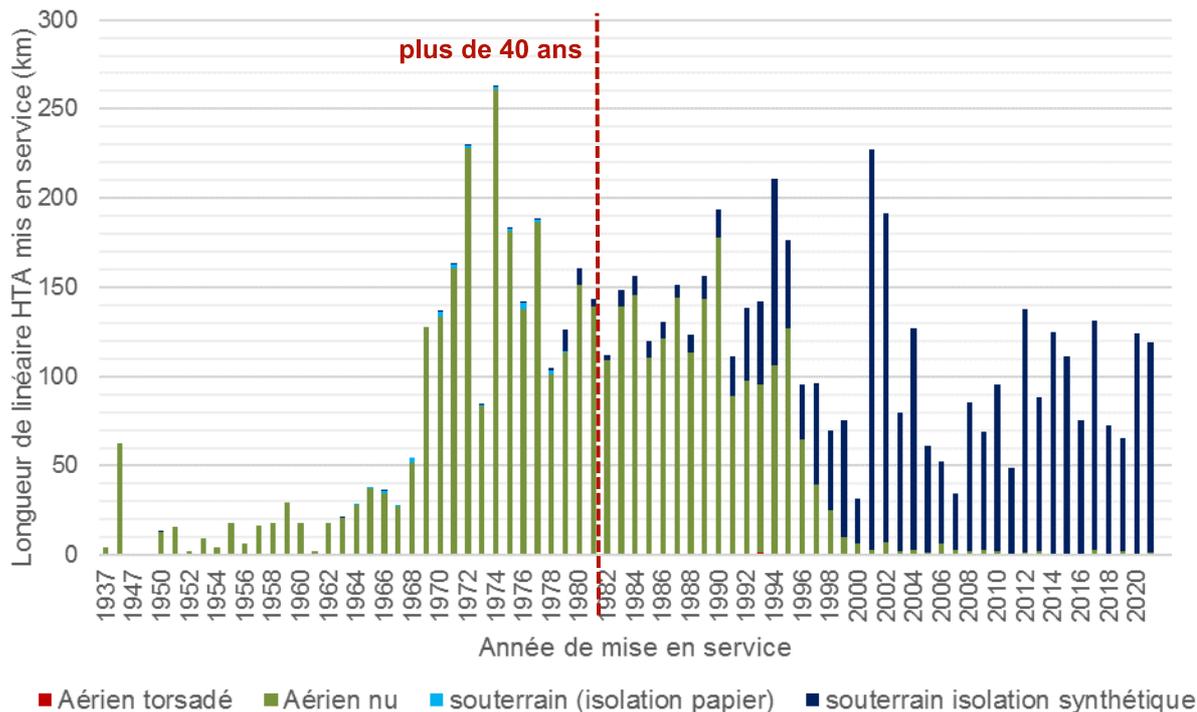
La longueur moyenne des départs HTA de la concession se situe à 41 km.

Les Zones HTA en 15 kV concernent 22 départs : 2 à Saint-Junien, puis l'Est de Saint-Léonard-de-Noblat jusqu'à « La Veytistou » sur la commune de Neuvic-Entier. Ces réseaux ne comportent pas de contraintes électriques particulières.

L'évolution de la typologie du réseau moyenne tension a été marquée par deux grandes politiques d'investissement :

- Dans les années 1990, rapprochement des réseaux moyenne tension des lieux de consommations pour une meilleure qualité de tension chez les clients ;
- Dans les années 2000, mise en œuvre du Plan Aléas Climatiques dans le but d'améliorer particulièrement la résilience des réseaux aux aléas climatiques, mais aussi la qualité au quotidien.

Linéaire (km) HTA actuellement en service, par typologie et



L'inventaire à fin 2021 du réseau HTA par année de mise en service et par type de réseau fait apparaître :

- Un fort développement des réseaux HTA du début des années 70 au milieu des années 90 ;
- Une part prépondérante des enfouissements dans les mises en service depuis les années 2000 ;
- La présence de câbles souterrains à isolation papier dans les linéaires souterrains posés avant 1980 ;
- Depuis 2017, des mises en service annuelles correspondant en moyenne à 103 km, soit 1,5 % du linéaire total ;
- 35 % du réseau HTA âgé de plus de 40 ans, soit 2 492 km.

1.2.2. Points sensibles du réseau HTA

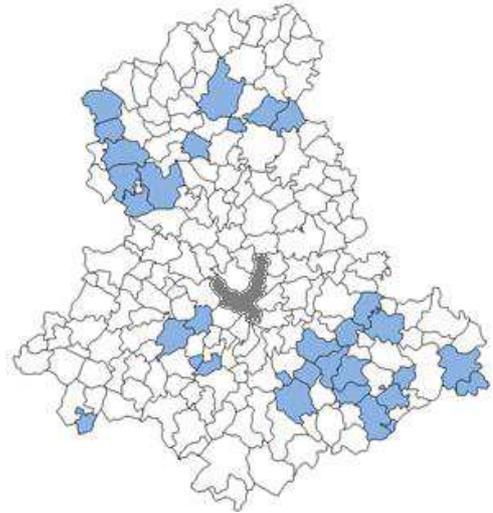
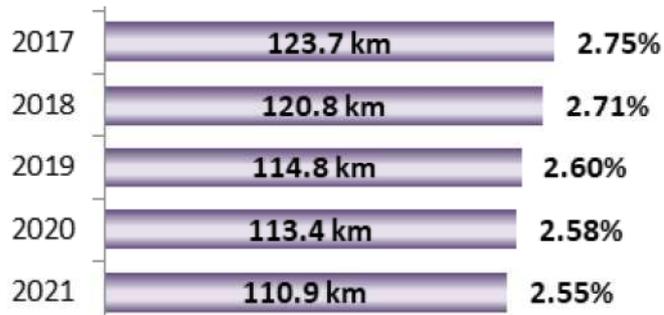
Les réseaux HTA aériens sont plus exposés aux aléas climatiques. Les politiques de maintenance, dont l'élagage, ciblent spécifiquement ces réseaux pour maintenir un bon niveau de qualité. Ces points sont analysés au chapitre 3.5.

A fin 2021, le réseau HTA aérien de la concession représente la part la plus importante : **4 351 km**, avec un âge moyen de 42 ans.

Le **réseau HTA aérien nu faible section** est potentiellement vulnérable ; sa sensibilité sera étudiée dans l'analyse technique au chapitre 3.2.1. Au 31/12/2021, il reste **110,9 km** de réseau HTA aérien de faible section, soit 2,5 % du réseau aérien HTA.

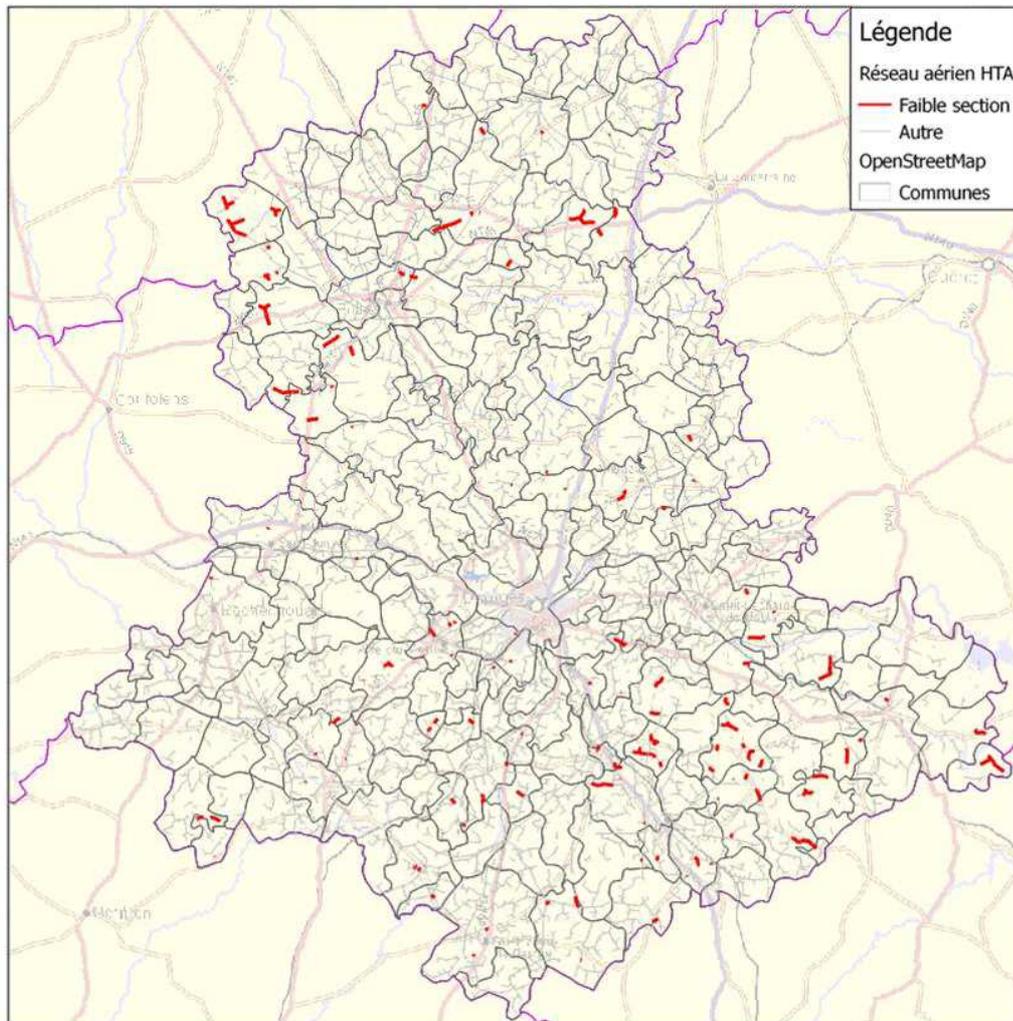
Evolution des linéaires de réseau HTA aérien des faibles sections (en km et en % du réseau aérien HTA)

Communes ayant plus de 5 % de leur réseau aérien HTA en faible section



Les linéaires de faible section sont notamment présents sur des tronçons sur les parties nord-ouest et sud-est du département.

Réseau aérien HTA de faible section



Concernant les **réseaux HTA souterrains en câbles à isolation papier (CPI)**, le gestionnaire du réseau de distribution recense dans sa base technique **23,4 km** de réseau HTA CPI restant sur la concession à fin 2021. Ces câbles sont ciblés dans l'analyse technique au chapitre 3.2.1.

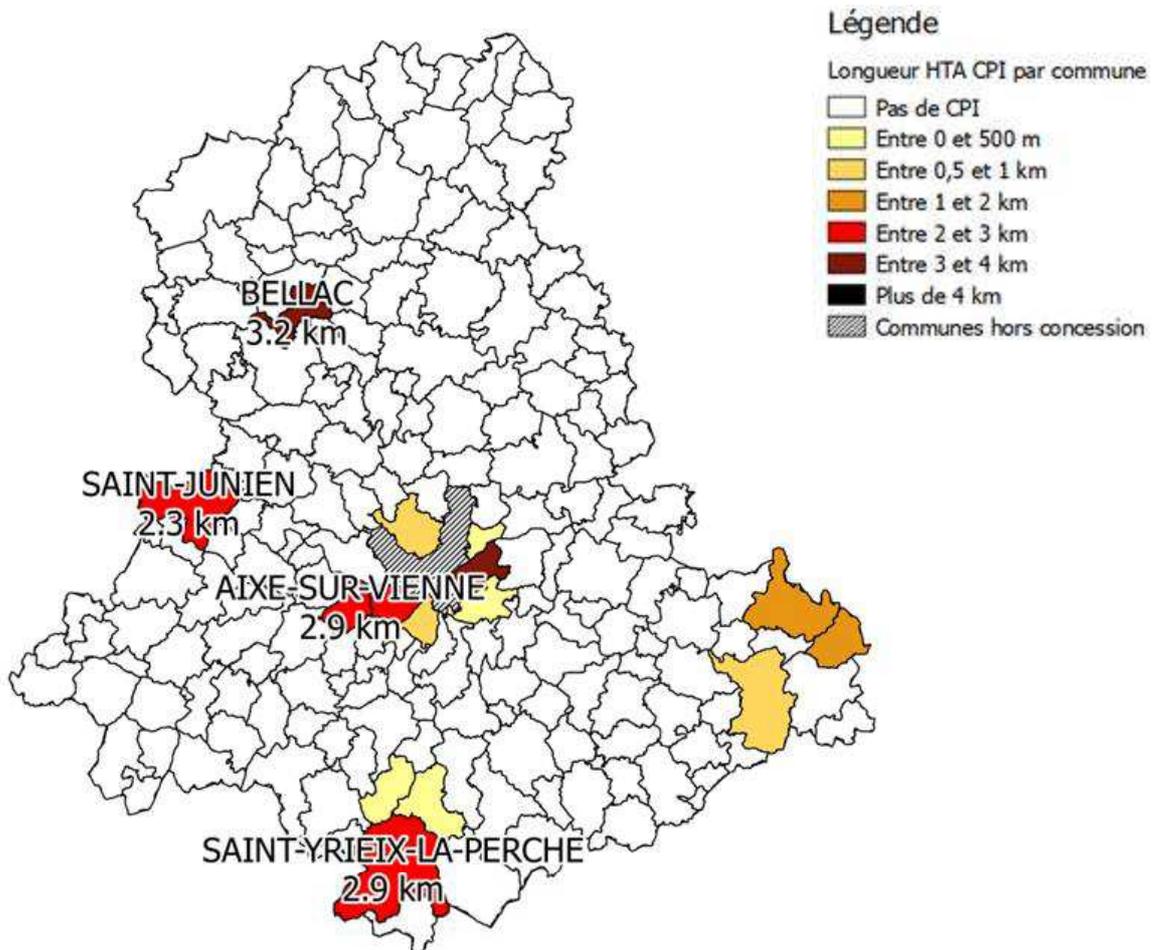
Le tableau ci-après indique le remplacement de ces réseaux depuis 2017.

Renouvellement des câbles CPI HTA

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
m de réseau CPI remplacé	868	914	2 236	187	30	4 235

Il existe des écarts par rapport au diagnostic initial. Une mise à jour de la typologie des câbles synthétiques HTA a été réalisé en 2017 requalifiant 2,4 km de câbles en CPI.

Longueurs de réseau HTA en CPI par commune

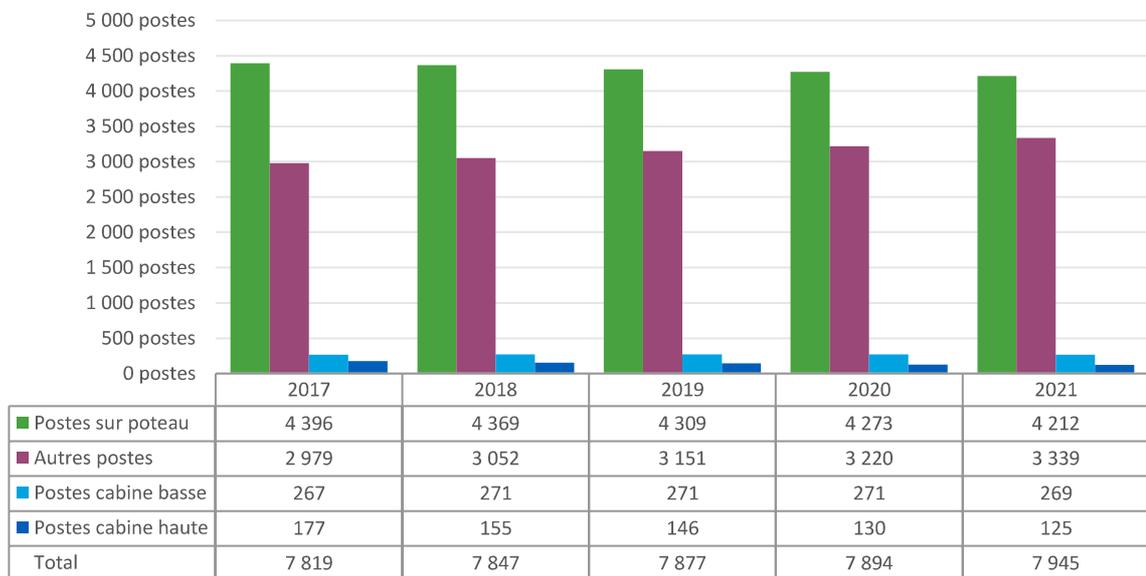




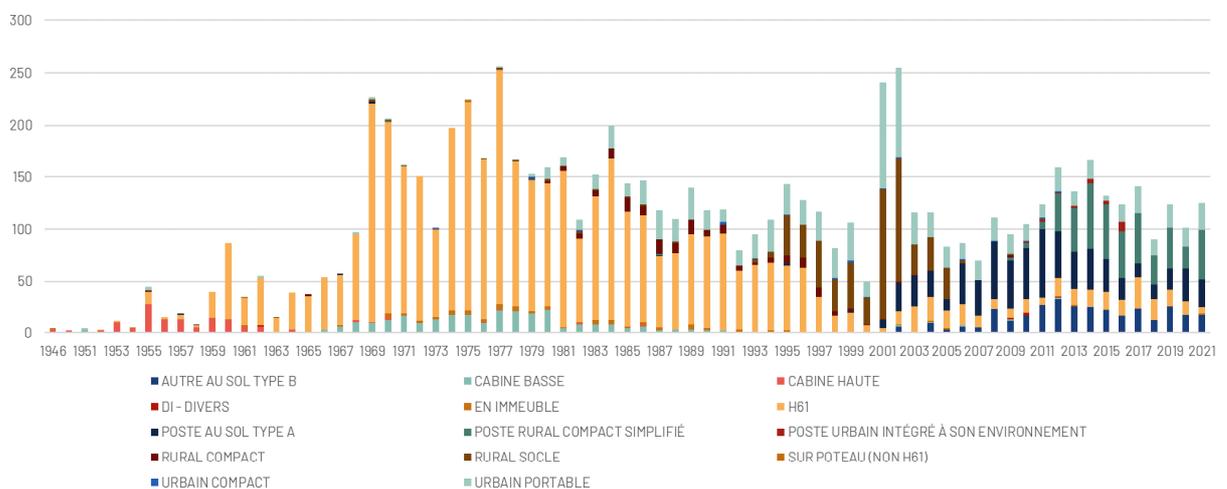
1.3 Postes HTA-BT

À fin 2021, la concession comportait **7 945 postes HTA/BT**, majoritairement de type H61 (53 %) avec 125 postes dits « cabine haute ».

Evolution de la répartition des postes HTA/BT

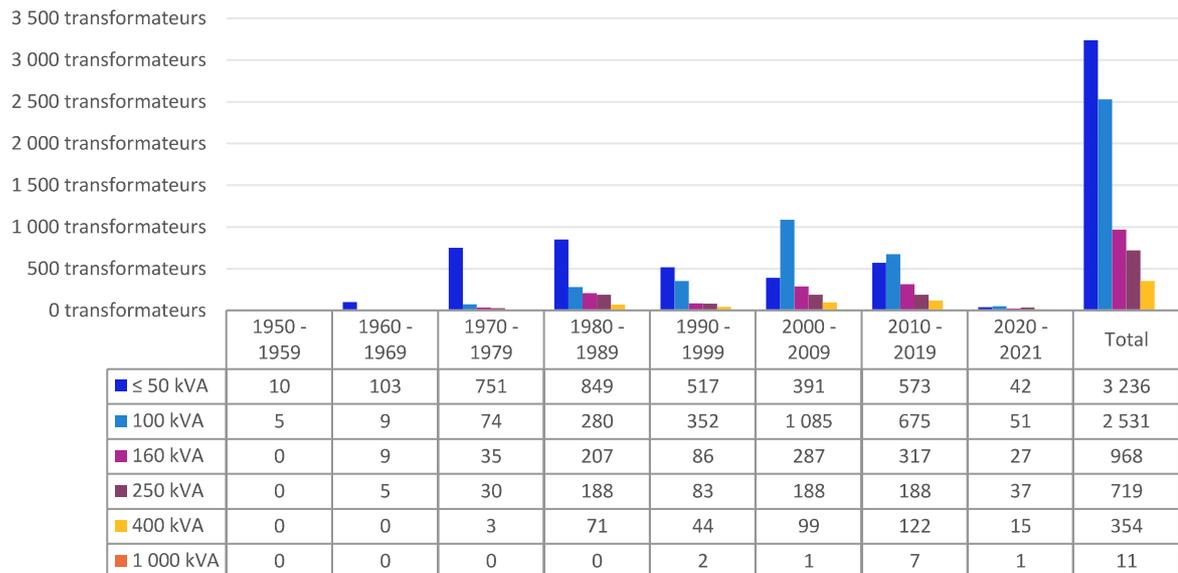


Nombre de postes HTA/BT par typologie et année de mise en service



La typologie des postes mis en service sur la concession suit l'évolution des typologies des réseaux HTA : les postes étaient majoritairement construits en techniques aériennes (sur poteau) jusqu'aux années 1990. Actuellement, les postes mis en service sont majoritairement au sol et en préfabriqués.

Transformateurs par puissance et années de mise en service

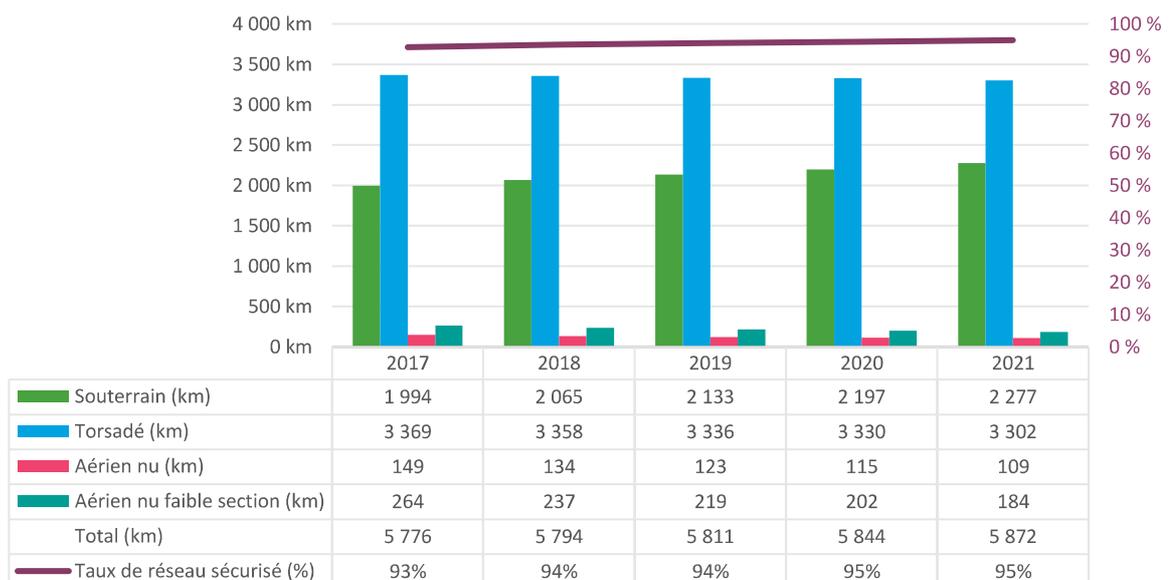


1.4 Description du réseau BT

1.4.1. Constitution des réseaux

Le réseau BT de la concession est constitué de **5 872 km** à fin 2021, alimenté par **14 457 départs BT**. La longueur du réseau est en hausse annuelle moyenne de 24 km ces 5 dernières années. Les mises en services sont en grande majorité en réseau souterrain, ce qui explique la baisse du linéaire aérien et la hausse de la part enfouie. Les fils nus sont en diminution constante au profit du réseau torsadé et souterrain.

Evolution des réseaux BT (en km)

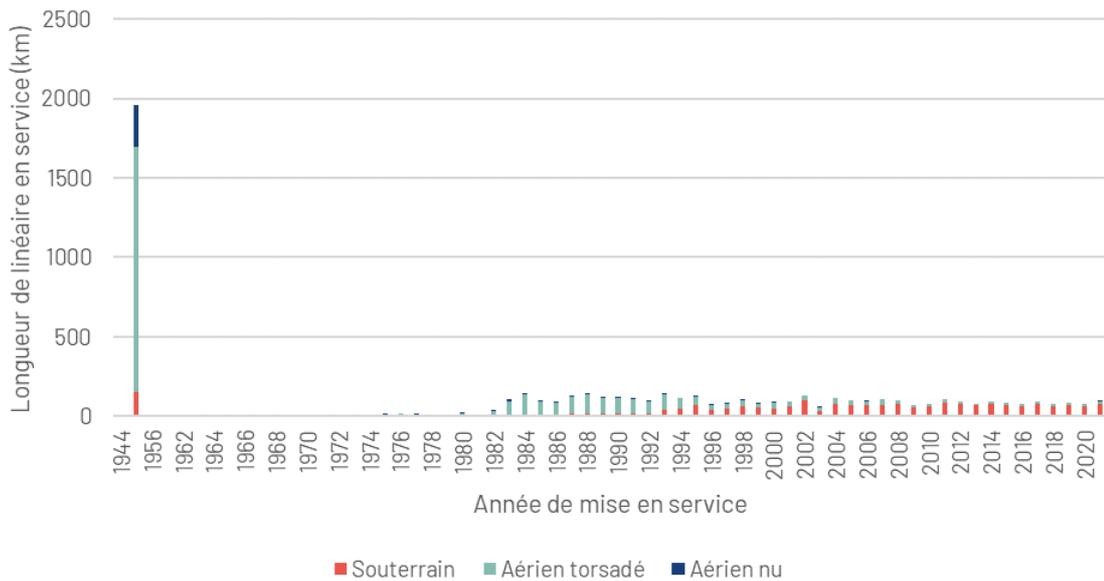




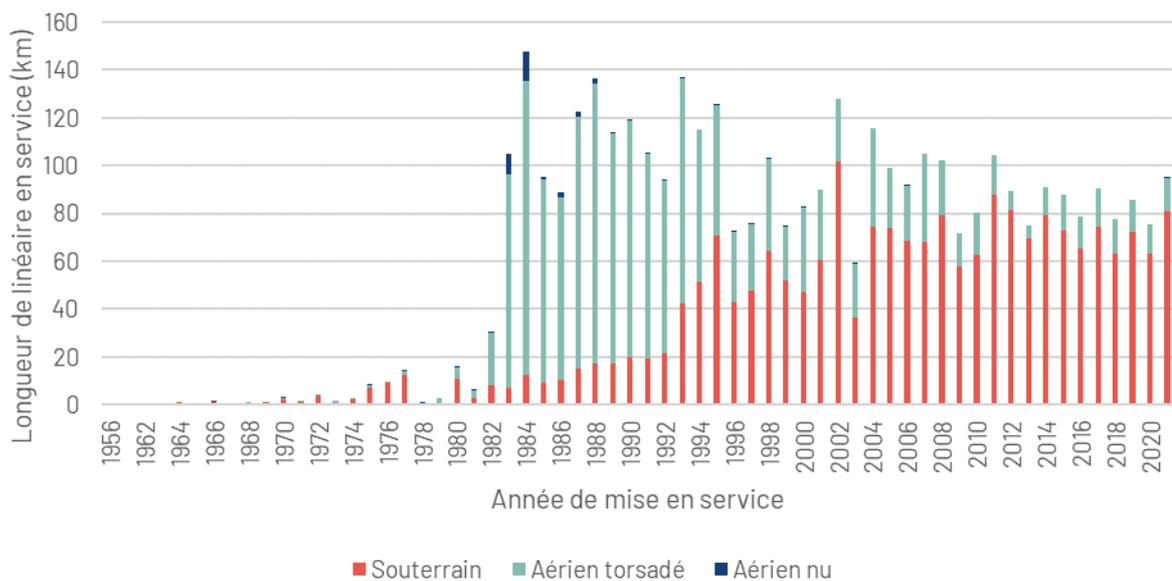
L'inventaire à fin 2021 du réseau BT par année de mise en service et par type de réseau fait apparaître que :

- La part de réseau datée de 1946 est de 33 % du linéaire total, compte tenu de la datation à 1946 des linéaires posés avant les années 80, et ne reflète donc pas l'âge réel du réseau ;
- Le réseau aérien nu a été posé jusqu'en 1988 ;
- Les linéaires aériens torsadés ont été *a priori* majoritairement posés dans les années 1980 et 1990 et continuent de contribuer, pour 17 %, aux mises en services depuis 2017 ;
- Le réseau souterrain pèse pour 83 % des mises en service depuis 2017 ;
- Depuis 2017, les mises en service annuelles correspondent en moyenne à 85 km.

Longueurs des linéaires BT (km) par typologie et année de mise en service (1946 inclus)



Longueurs des linéaires BT (km) par typologie et année de mise en service (1946 non inclus)



1.4.2. Points sensibles du réseau BT

Le **réseau BT aérien en fil nu** est plus particulièrement incidentogène, notamment en zone rurale. Ces lignes sont ciblées dans l'analyse technique au chapitre 3.2.2.

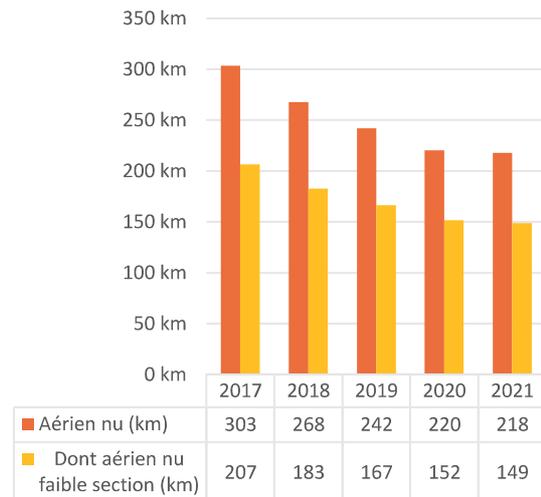
Il représente **293 km soit 5 %** du linéaire total. Il est utile de distinguer les linéaires en zones rurale et urbaine, ainsi que les réseaux en faible section.

Evolution des linéaires de réseau BT aérien nu (en km)

En zone urbaine



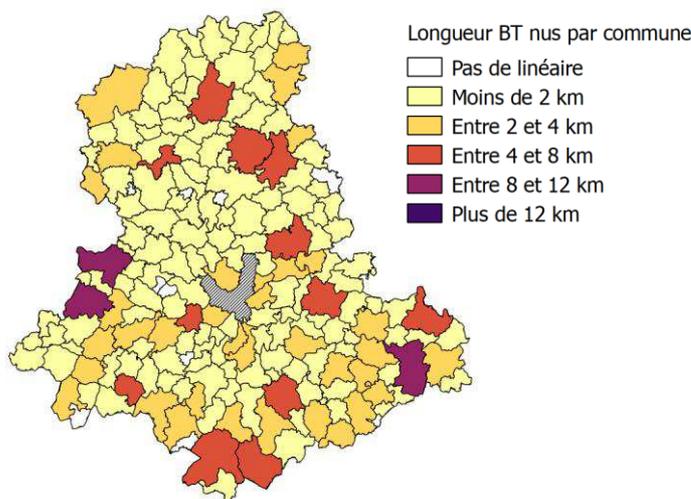
En zone rurale



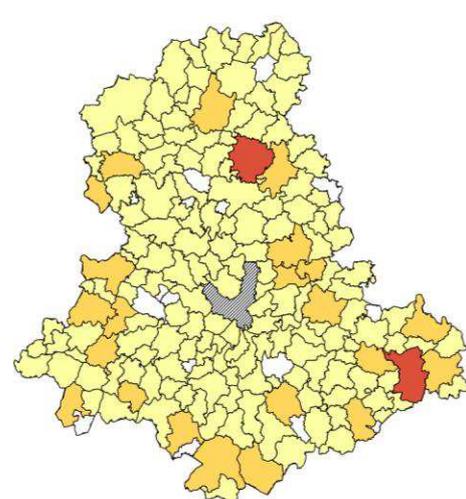
À fin 2021, 63 % de réseaux BT fil nu étaient en faible section, soit 184 km ou 3 % du réseau BT total. Sur les 5 dernières années le rythme de résorption s'élevait en moyenne à 31 km par an pour les réseaux fil nu, dont 20 km par an pour les faibles sections.

Les cartes ci-après indiquent les longueurs de réseau BT en fil nu et en faible section par commune.

Etat des lieux 2021 **Fils nus**



Etat des lieux 2021 **Fils nus Faible section**



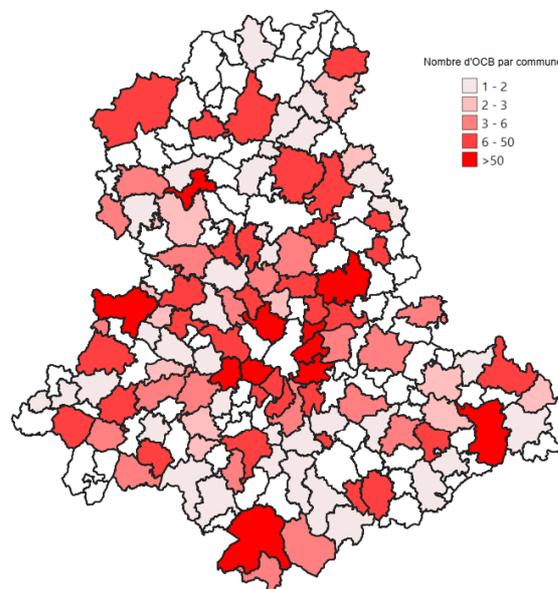
Certaines technologies de réseaux BT souterrains, notamment les câbles à isolation papier ou à neutre périphérique, nécessitent également une attention particulière pour cibler d'éventuelles vulnérabilités.

L'inventaire technique des réseaux cuivre souterrains à isolation papier imprégné fait ressortir un faible linéaire estimé à 3,9 km, principalement sur la commune d'Isle (2,4 km). Depuis le diagnostic initial des fiabilisations d'inventaire ont eu lieu au gré des travaux réalisés. Ces réseaux seront ciblés dans l'analyse technique au chapitre 3.2.2.

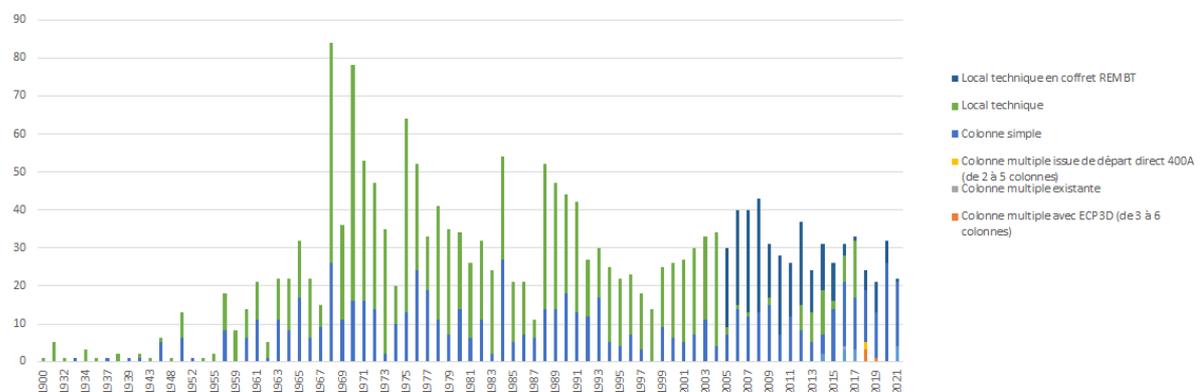
1.5 Les branchements et colonnes montantes

L'annexe 4 de l'arrêté du 10 février 2020 fixe le contenu et les délais de production de l'inventaire détaillé et localisé des ouvrages des concessions de distribution d'électricité prévu à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales. L'inventaire détaillé et localisé des liaisons réseau, dérivations individuelles et disjoncteurs est en cours.

Ouvrages collectifs de branchement par commune



Ouvrages collectifs de branchement par typologie et année de mise en service



Beaucoup des OCB actuels ont été mis en service au début des années 70 et 90. Les mises en service sont relativement stables depuis 2000 avec 30 mises en service par an en moyenne.

Les OCB en service sont à 65 % des locaux techniques (1 341 dont 231 en coffret REMBT) et à 34 % des colonnes simples (701).

2. Analyse technique de la qualité de fourniture

2.1 Synthèse Décret Qualité, volet continuité d'alimentation

Le Décret n° 2007-1826 du 24 décembre 2007 relatif aux niveaux de qualité et aux prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux publics de distribution et de transport d'électricité, fixe un niveau de qualité attendu du réseau HTA et BT, du point de vue de la continuité d'alimentation. Il est évalué selon 3 critères : le nombre de coupures longues, la durée cumulée de coupures longues et le nombre de coupures brèves.

Les coupures longues sont les interruptions de plus de 3 minutes, fortuites ou programmées, vues d'un client au cours d'une année.

Les coupures brèves sont les interruptions de 1 à 3 minutes qu'il subit au cours d'une année.

Ces coupures sont comptabilisées « hors circonstances exceptionnelles ».

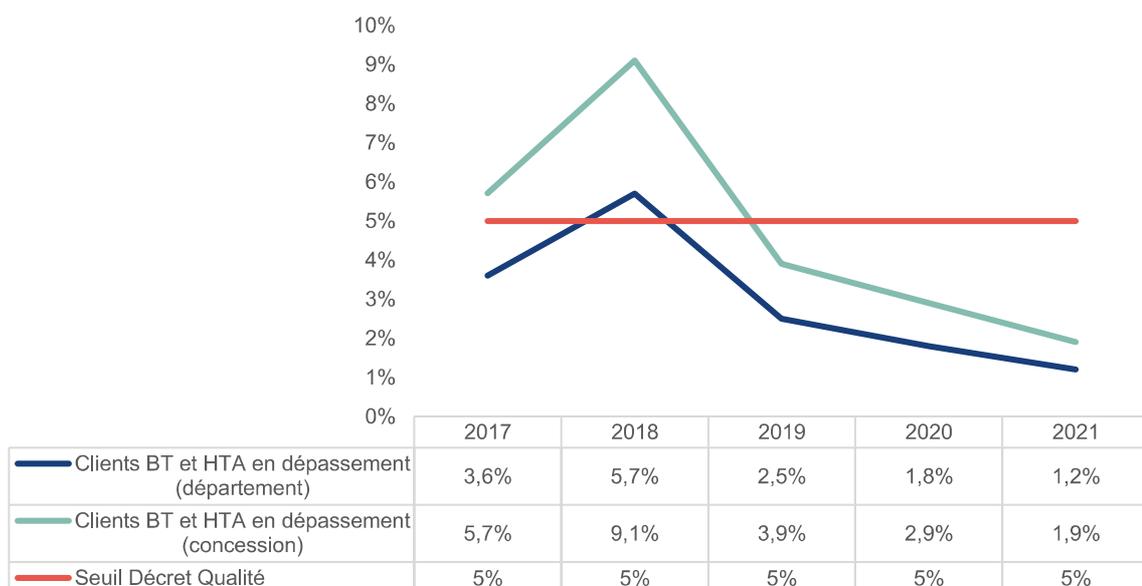
Un client est alors considéré comme mal alimenté en terme de continuité, s'il dépasse la valeur de référence pour l'un au moins des 3 critères :

Valeurs de référence	Nombre de coupures longues	Durée cumulée des coupures longues	Nombre de coupures brèves
	6 / an	13h / an	35 / an

Et le niveau global de continuité n'est pas respecté si le pourcentage de clients mal alimentés dépasse 5 % sur le département.

Seules les coupures HTA sont considérées par le gestionnaire du réseau de distribution pour élaborer les indicateurs de continuité.

Evolution du nombre de clients en dépassement (en %)

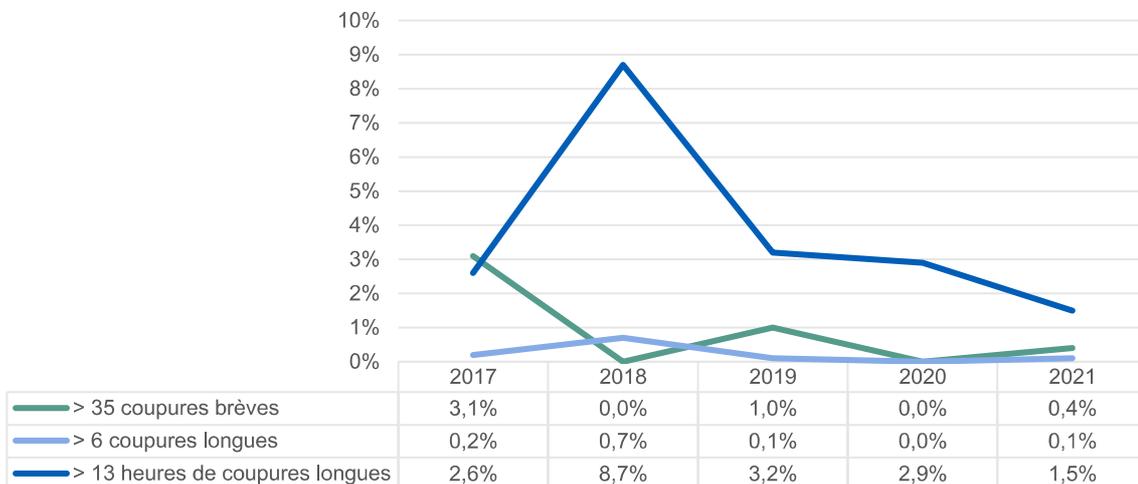


Le Décret Qualité ne s'apprécie qu'au périmètre départemental, le niveau global de continuité reste respecté sauf en 2018 (5,7 %). On observe une tendance à la baisse depuis 2018.

Sur le territoire de la concession, le pourcentage de clients mal alimentés est de 5,7 % en 2017 et 9,1 % en 2018.

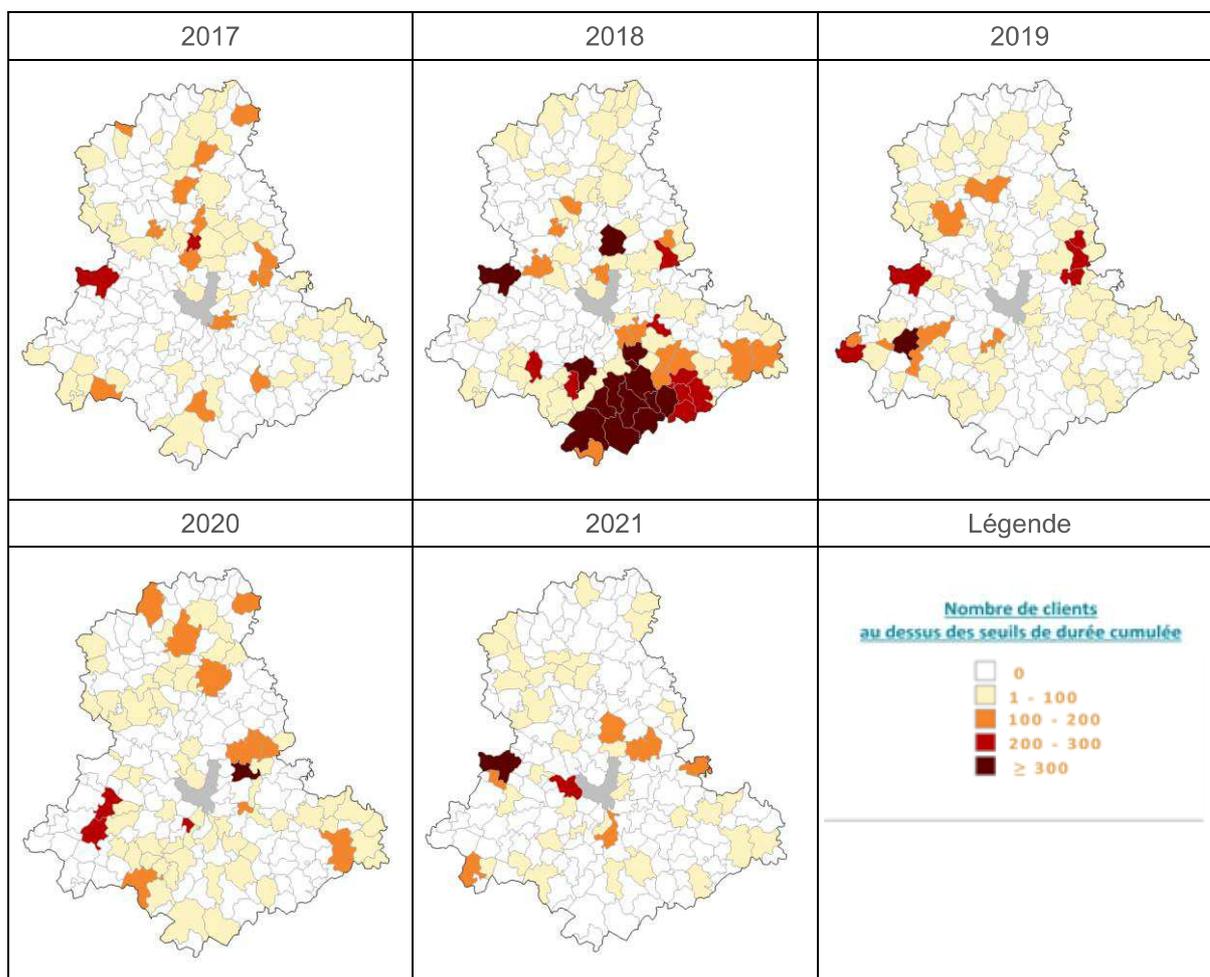
Le graphique ci-dessous indique l'évolution des différents critères de conformité de l'alimentation. En 2018 le critère de durée cumulée des coupures longues a atteint presque 9 % des usagers. Le critère du nombre de coupures brèves est très faible (inférieure ou égal à un pourcent), excepté pour l'année 2017 (3,1 %). Le critère du nombre de coupures longues reste également sous les 1 % de clients.

**Evolution des différents critères du décret qualité (en %)
Périmètre de la concession**



Les cartes ci-après indiquent le nombre de clients au-dessus du seuil de la durée cumulée de coupures longues à la maille communale pour les années 2017 à 2021.

Décret qualité : durée cumulée à la maille communale



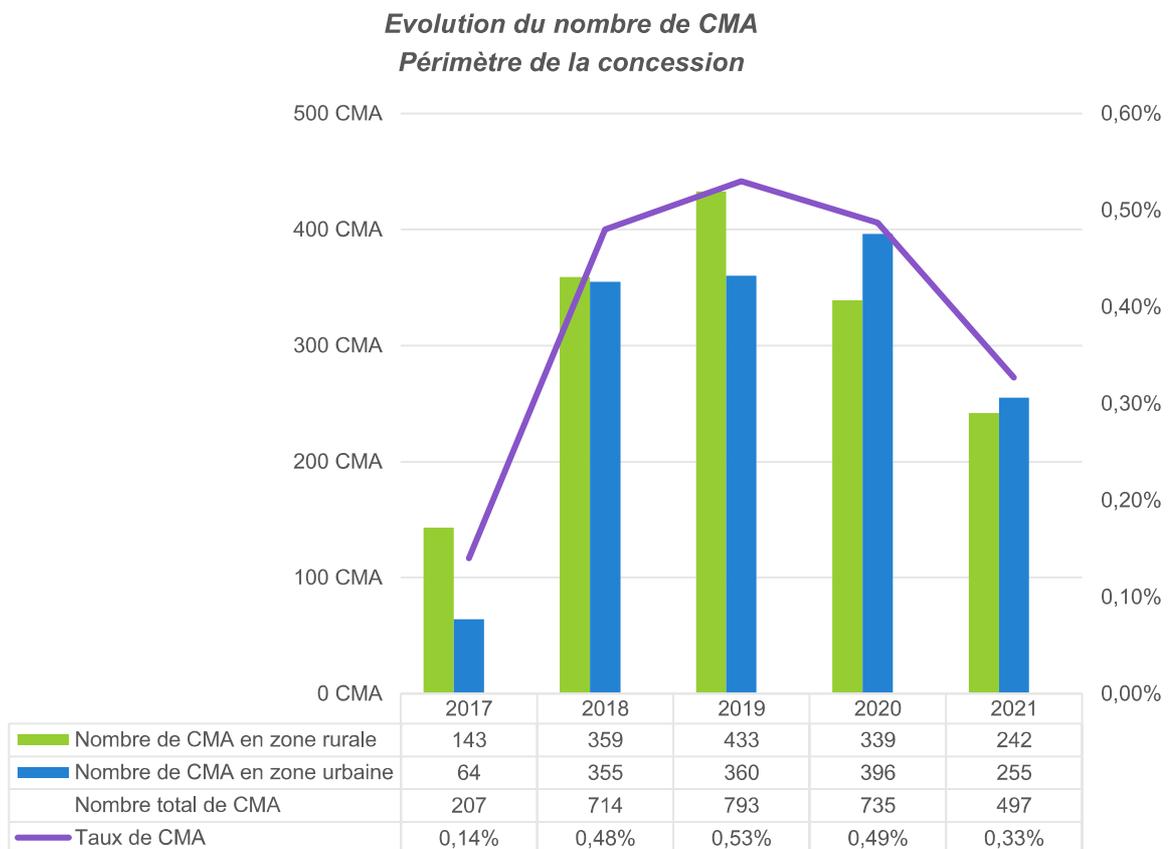
2.2 Synthèse Décret Qualité, volet tenue de la tension

Au sens du Décret, un client est mal alimenté si la tension à son point de livraison sort de la plage de variation à + ou – 10 % de la tension nominale. Le niveau global de tenue de la tension n'est pas respecté si le pourcentage de clients mal alimentés dépasse 3 % sur le territoire considéré.

Au niveau du plan de tension, la chute de tension des départs HTA est suivie, notamment par rapport au seuil de 5 %. Ces 5 dernières années aucun départ n'a eu des chutes de tension supérieures à 5 %.

Rappel des résultats pour la concession du volet tenue de la tension du décret qualité :

Le graphique ci-après présente la somme pour la concession du nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure à la tension admissible par départ BT. Le pourcentage est calculé par rapport au nombre total de clients BT des départs BT de la concession.



Pour rappel entre 2017 et 2018, le nombre de CMA avait été multiplié par plus de 3 en conséquence d'un premier ajustement des paramètres utilisés par la méthode d'évaluation des CMA en 2018 permettant de prendre en compte la croissance significative de la production décentralisée sur le réseau BT, les données de consommation et l'amélioration des profils de charges utilisés dans la méthode statistique grâce au déploiement progressif des compteurs Linky.

Sur le périmètre de la concession, 497 usagers sont considérés comme mal alimentés en 2021, répartis plutôt équitablement entre les zones rurales et urbaines. En 2020 on en comptait 735 dont 54 % en zone urbaine.

Par ailleurs, le décret au périmètre départemental est bien respecté à la lecture des résultats puisque le taux de CMA reste bien en-deçà de 3 %, sous réserve des observations formulées dans le préambule relatif à l'outil GDO.

2.3 Analyse de la continuité et des incidents

2.3.1. Critère B : temps moyen de coupure

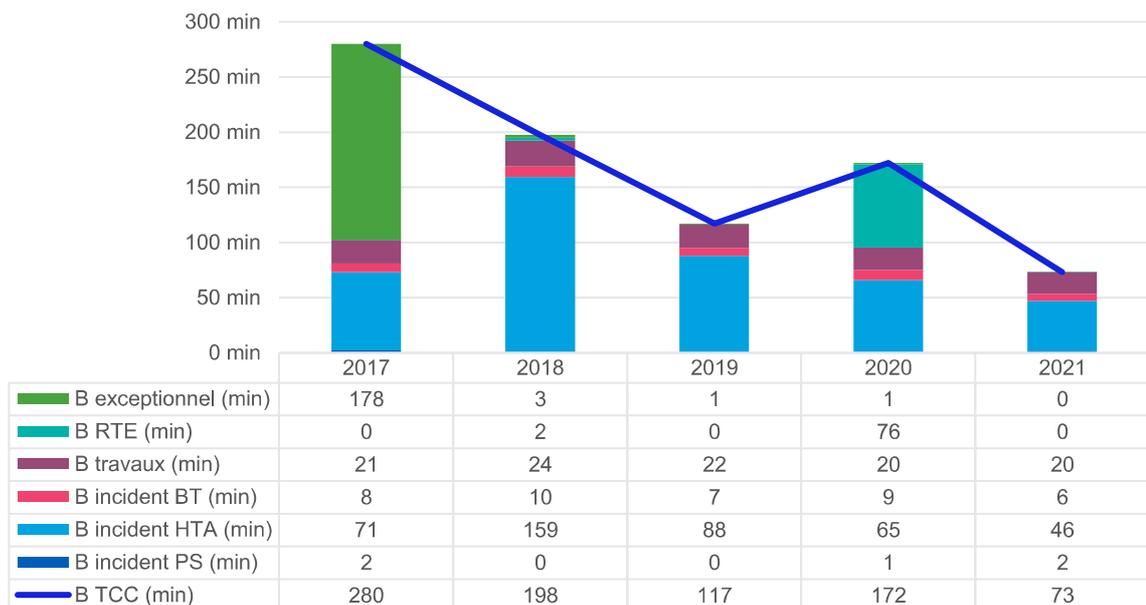
La continuité d'alimentation est évaluée à partir d'un indicateur que le gestionnaire du réseau de distribution suit dans le temps : le critère B. Il mesure le temps, exprimé en minutes, pendant lequel un client alimenté en Basse Tension est en moyenne privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture (travaux ou incident fortuit sur le réseau de distribution publique, incident en amont du réseau public de distribution d'électricité). Seules les coupures longues, supérieures à 3 minutes, sont comptabilisées dans cet indicateur.

Il permet ainsi d'appréhender le temps moyen de coupure par client. Il peut être décomposé selon le fait générateur de la coupure (travaux ou incident) et/ou de son origine (RTE, PS, HTA, BT).

Cet indicateur est communément analysé suivant deux variantes :

- « Toutes Causes Confondues » (TCC),
- « hors événements exceptionnels » (HIX), *c'est-à-dire sans compter les événements de plus de 100 000 clients coupés lors d'un phénomène climatique dont la durée de retour est supérieure ou égale à 20 ans ou événement classé en catastrophe naturelle. La durée de retour supérieure ou égale à 20 ans signifie « qui ne s'est pas produit à un tel niveau durant les 20 dernières années ».*

Evolution du critère B

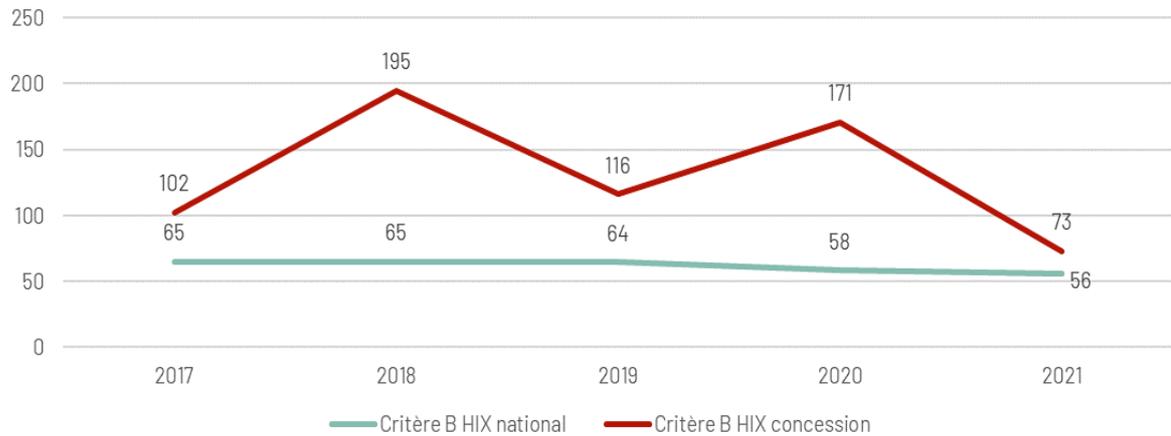


Le critère B TCC présente un niveau moyen supérieur à 150 minutes sur les cinq dernières années (168 minutes), résultant notamment d'une sensibilité à la recrudescence des événements climatiques et d'un incident sur le réseau de transport avec une tendance à la baisse sur la période analysée. Les pics observés s'expliquent par les violents orages en 2018 non qualifiés d'événement exceptionnel ainsi que les tempêtes successives en 2019 (tempêtes Amélie, Elsa et Fabien).

Le graphique ci-dessous indique le critère B HIX sur la concession depuis 2017, en comparaison avec le niveau national. Il fluctue d'une année sur l'autre, illustrant ainsi la forte sensibilité aux aléas climatiques non exceptionnels, et se situe toujours au-dessus du niveau national. Cette moyenne

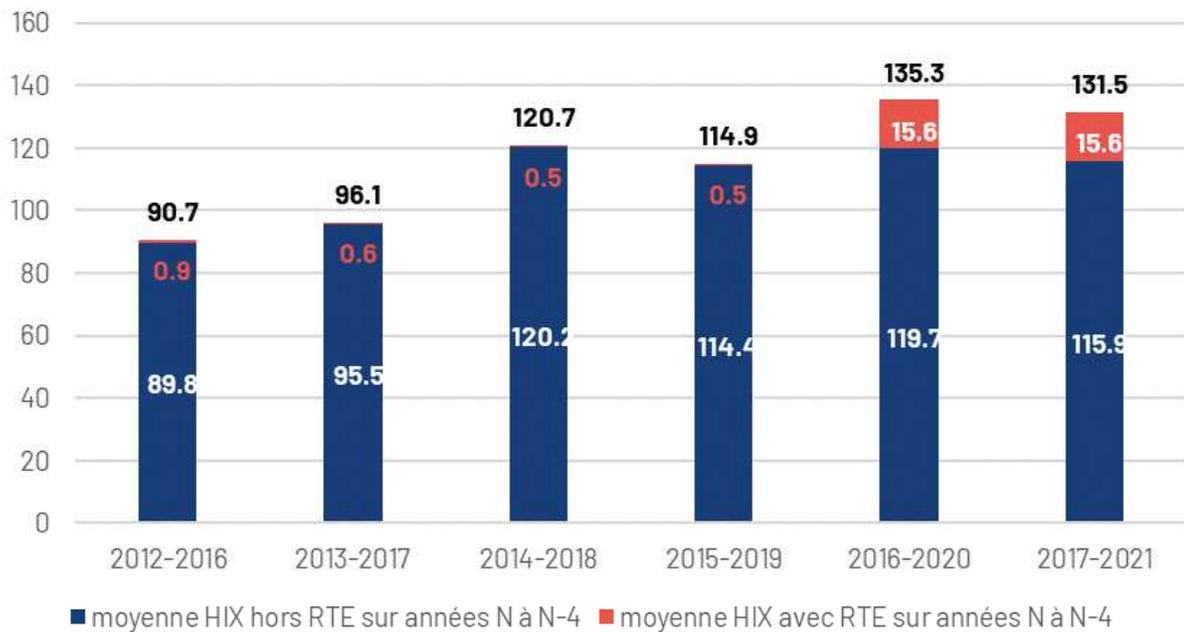
nationale qui regroupe à la fois des concessions urbaines et rurales ne peut être comparée directement aux valeurs de la concession.

Evolution du critère B HIX et comparaison avec la moyenne nationale (min)



Le critère B HIX sur une moyenne glissante de 5 ans est fourni ci-dessous, en distinguant les incidents sur le réseau de transport géré par RTE. Cette moyenne est en augmentation avec l'année 2018. L'année 2020, avec sa composante RTE importante, est bien visible sur la courbe du critère B HIX en faisant augmenter significativement les 2 dernières moyennes.

Evolution du critère B HIX moyenné sur 5 ans (min)

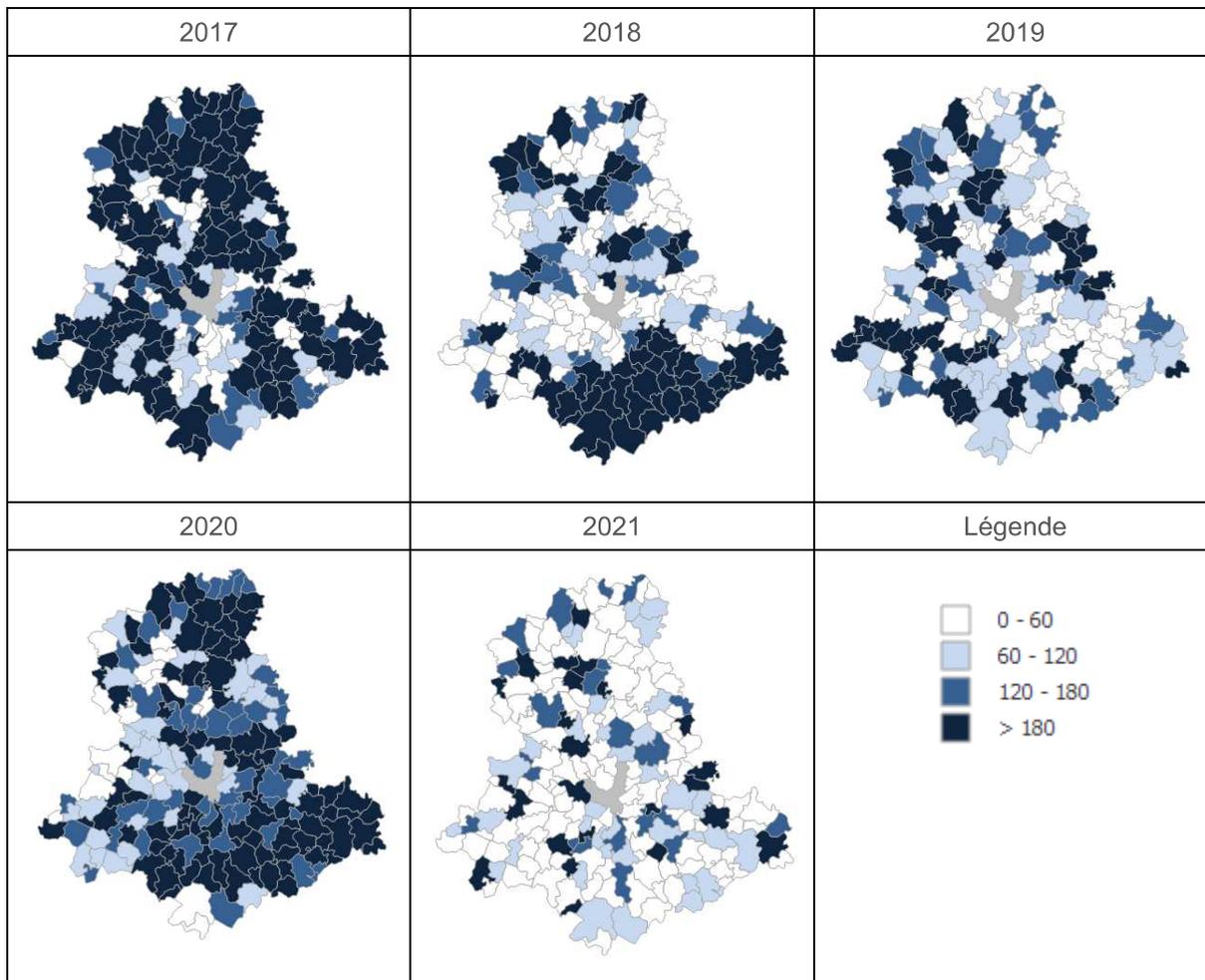


Le critère B HIX hors RTE est de 115,9 min en valeur moyennée sur les 5 dernières années.

2.3.2. Analyse du critère B par commune

Les cartes ci-dessous indiquent le temps de coupure moyen (critère B TCC) par commune pour les années 2017 à 2021.

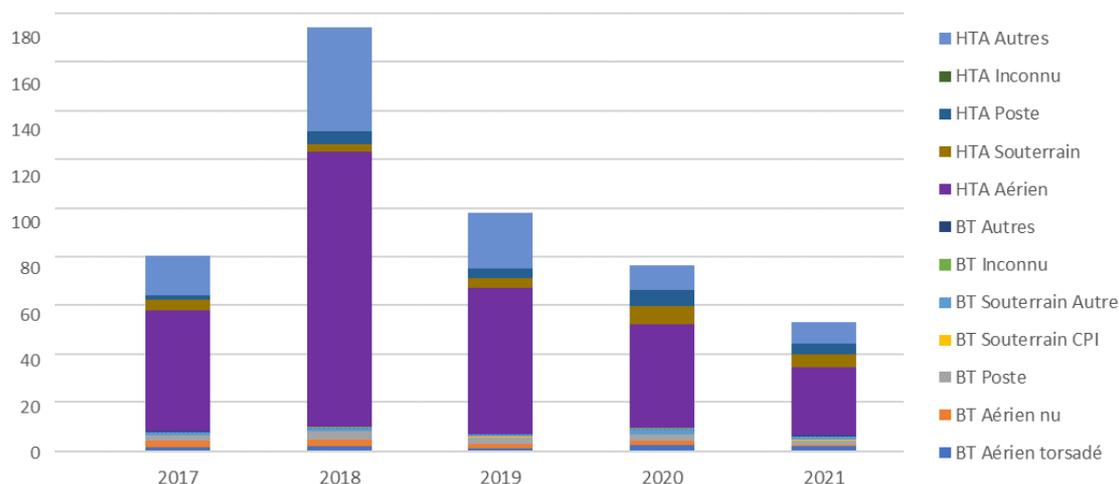
Critère B TCC par communes



2.3.3. Analyse des incidents contribuant au critère B

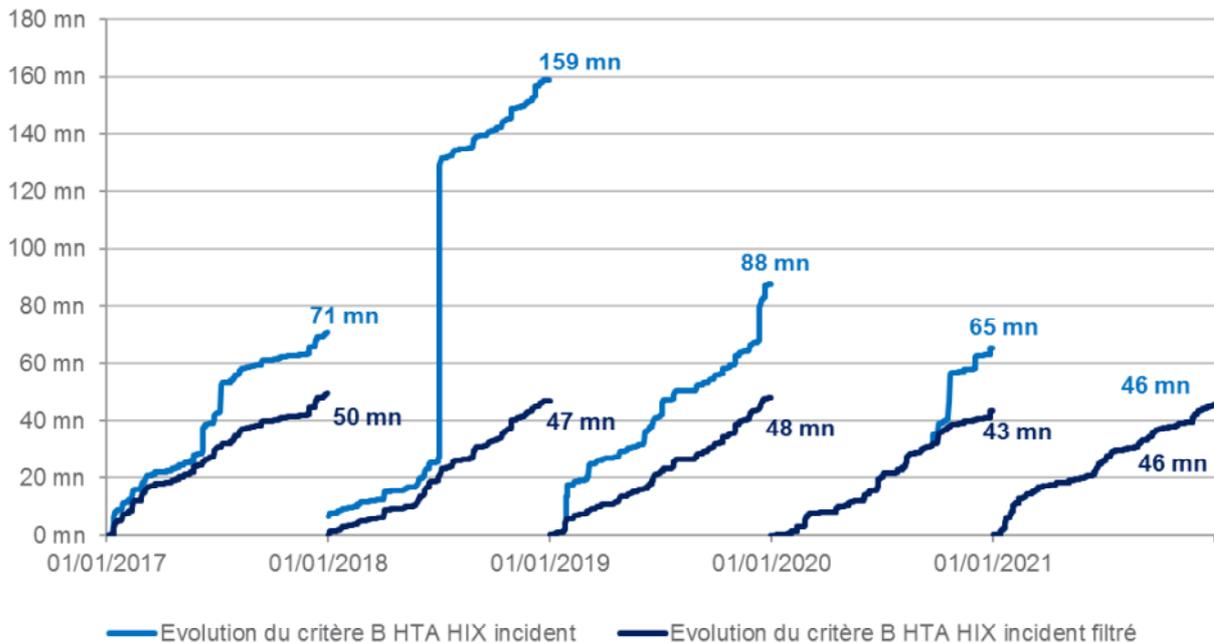
Le critère B incidents peut être décomposé selon les types de siège suivants (HTA et BT) :

Décomposition du critère B incidents HIX HTA et BT



Les coupures HTA représentent la grande majorité des temps de coupure. Une analyse de la constitution du critère B HTA incidents permet d'illustrer les événements climatiques contribuant à un fort temps de coupure, atteignant au plus vite les portions de réseau aérien. Un filtre des événements majeurs permet d'isoler un critère B Filtré des aléas climatiques, donc moins fluctuant. Ce filtre exclut tous les incidents des journées contribuant à plus de 3 minutes de critère B. Le graphique ci-dessous représente l'évolution cumulée du critère B HTA HIX incidents au cours d'une année, ainsi que l'évolution cumulée du même critère B HTA filtré.

Critère B HTA HIX incidents et HTA filtré en lecture cumulée par année

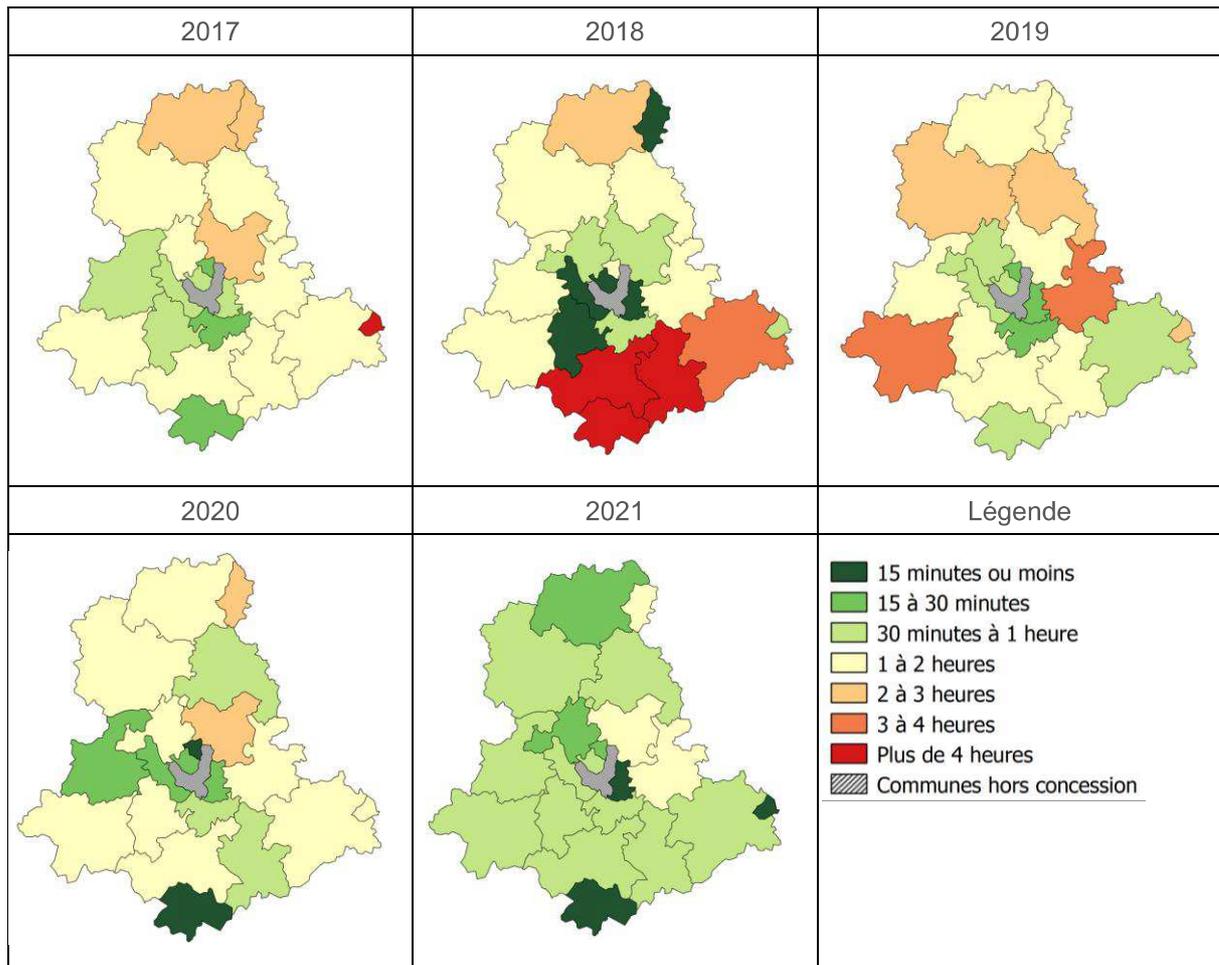


L'analyse conjointe des critères B HTA filtrés ou non permet d'illustrer :

- L'impact majeur de la survenue d'aléas climatiques important en 2018 soulignent l'importance de la sécurisation des lignes en zones exposées aux risques bois notamment ;
- La valeur moyenne du critère B filtré se situe à 47 minutes en moyenne sur les 5 dernières années.

Le critère B incidents par poche de desserte de poste source illustre une disparité au sein de la concession sur une année donnée, mais pas de façon récurrente, et une variabilité climatique importante. Les secteurs du Nord et du Sud-Est semblent les plus sensibles. Ce qui se retrouve également pour les analyses du critère B TCC par commune ci-avant.

Critère B HIX incidents HTA par poste source

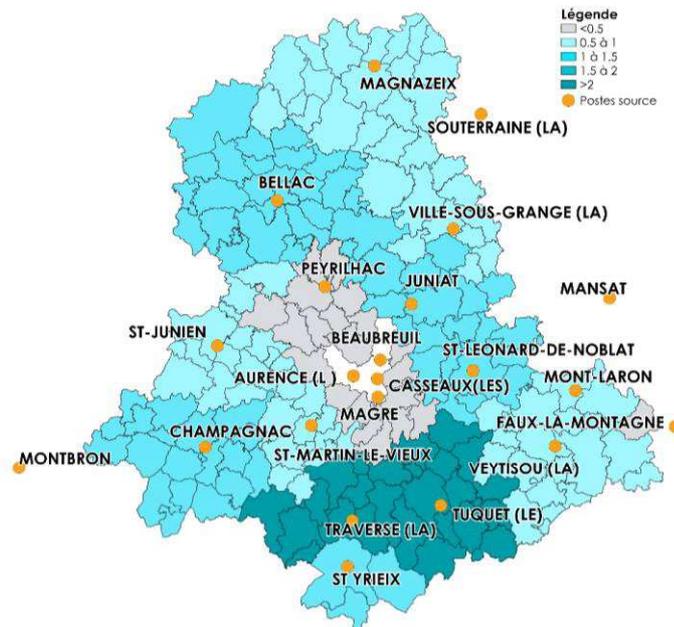


Les critères B incidents HTA par poste source sont précisés pour chaque année avec en rouge ceux qui dépassent le double du critère B incidents HTA de la concession.

Poste Source	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2017-2021
AURENCE (L)	34 min	13 min	36 min	29 min	42 min	31 min
BEAUBREUIL	21 min	104 min	25 min	2 min	24 min	35 min
BELLAC	90 min	117 min	129 min	109 min	52 min	99 min
CASSEAUX(LES)	47 min	13 min	22 min	22 min	11 min	23 min
CHAMPAGNAC	96 min	86 min	198 min	99 min	50 min	106 min
FAUX-LA-MONTAGNE	286 min	53 min	167 min	89 min	0 min	119 min
JUNIAT	178 min	37 min	86 min	154 min	78 min	107 min
MAGNAZEIX	139 min	123 min	63 min	74 min	18 min	83 min
MAGRE	18 min	58 min	27 min	45 min	30 min	36 min
MANSAT	171 min	669 min	0 min	0 min	0 min	168 min
PEYRILHAC	66 min	49 min	35 min	74 min	27 min	50 min
SOUTERRAINE (LA)	137 min	0 min	105 min	123 min	64 min	86 min
ST YRIEIX	28 min	458 min	42 min	7 min	5 min	108 min
ST-JUNIEN	43 min	70 min	92 min	29 min	55 min	58 min
ST-LEONARD-DE-NOBLAT	73 min	109 min	183 min	96 min	88 min	110 min
ST-MARTIN-LE-VIEUX	53 min	12 min	86 min	64 min	51 min	53 min
TRAVERSE (LA)	61 min	673 min	92 min	90 min	39 min	191 min
TUQUET (LE)	61 min	1 015 min	104 min	54 min	55 min	258 min
VEYTISOU (LA)	71 min	193 min	38 min	61 min	53 min	83 min
VILLE-SOUS-GRANGE (LA)	79 min	89 min	129 min	49 min	50 min	79 min
CONCESSION	71 min	159 min	88 min	65 min	46 min	86 min

Le tableau des valeurs, ainsi que la carte ci-dessous illustrent que les postes de La Traverse et Le Tuquet sont en moyenne à des niveaux de critère B HTA plus de deux fois supérieurs à ceux de la concession ces 5 dernières années.

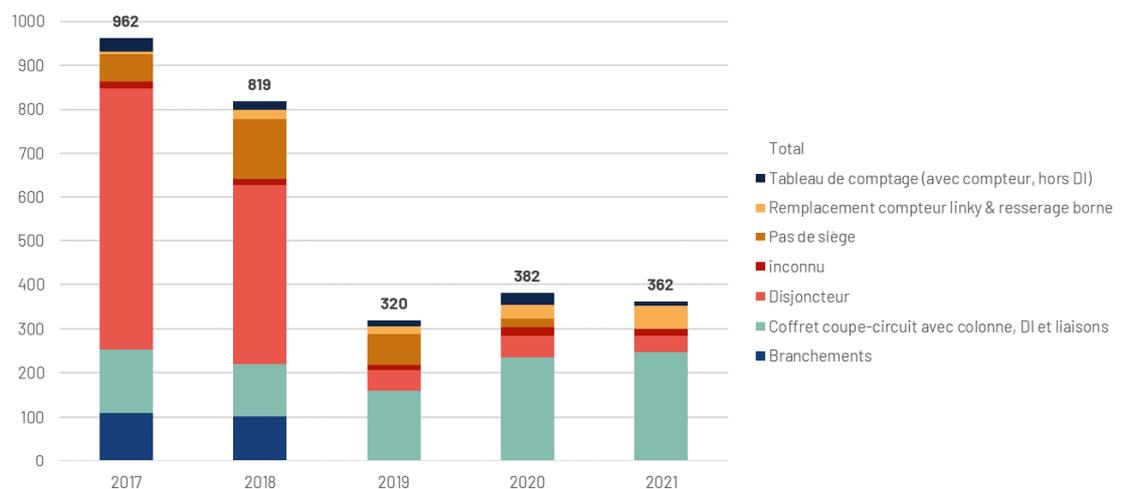
Critère B incidents HTA HIX moyenné sur 5 ans (2017-2021) par zone de desserte de poste source (par rapport à la moyenne de la concession)



2.3.4. Analyse des incidents sur branchement

Le nombre d'incidents sur branchements est en diminution depuis 2017, surtout ceux sur disjoncteur s'expliquant par la pose des compteurs Linky permettant une double protection.

Evolution du nombre d'incidents par sièges



La majorité des sièges en 2021 sont sur des coffrets coupe-circuit. Sur la totalité de la période 2017-2021, cela représente 26 % des sièges, derrière les disjoncteurs (40 %). A noter que la qualification des coffrets coupe-circuit englobe plusieurs sièges (fusible hors service, coupe-circuit cassé, vol de fusible, limiteur déclenché, inversion du point de livraison, ...).

2.4 Fréquence de coupures longues

La fréquence de coupures longues, permet d'appréhender le nombre moyen de coupures longues (> 3 min) sur incident par client à la maille de la concession. Elle est calculée « Toutes Causes Confondues » afin de mesurer le niveau réel de continuité de fourniture, y compris donc les événements climatiques.

Année	Fréquence de coupures longues TCC
2017	1,89
2018	1,28
2019	1,13
2020	1,57
2021	0,80

La fréquence de coupures longues toutes causes confondues suit les évolutions de l'indicateur temps moyen de coupure.

2.5 Fréquence de coupures brèves

La fréquence de coupures brèves permet d'appréhender le nombre moyen de coupures brèves (entre 1 s et 3 min) sur incident par client à la maille de la concession.

Année	Fréquence de coupures brèves TCC
2017	7,37
2018	3,19
2019	3,54
2020	2,71
2021	2,27

2.6 Siège des coupures

Répartition du nombre d'incidents HTA par siège et par cause 2017-2021		Siège								
		Aérien			Poste	Souterrain		Autres	Inconnu	Tous sièges confondus
		Ligne	Accessoire	Support		CPI	Autres			
C a u s e	Climatique	25.4%	7.8%	2.7%	1.7%	0.0%	0.6%	20.2%	0.0%	58.3%
	Défaillance des ouvrages	2.0%	7.4%	0.1%	5.3%	1.3%	4.7%	1.1%	0.0%	21.9%
	Tiers	2.2%	0.4%	0.4%	0.6%	0.2%	2.6%	0.7%	0.0%	7.1%
	Exploitation	1.8%	0.1%	0.6%	0.3%	0.1%	0.0%	1.3%	0.0%	4.1%
	Autres	0.9%	0.6%	0.1%	0.3%	0.0%	0.3%	0.2%	0.0%	2.3%
	Inconnue	0.3%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	6.0%	0.0%	6.3%
Toutes causes confondues		32.7%	16.2%	3.8%	8.2%	1.6%	8.1%	29.5%	0.0%	100.0%

Le réseau HTA est très sensible aux conditions climatiques puisqu'elles sont la cause de 58 % des incidents. Ce sont 25 % des incidents qui sont liés aux impacts climatiques sur les lignes aériennes.

Répartition du NiTi des incidents HTA par siège et par cause 2017-2021		Siège								
		Aérien			Poste	Souterrain		Autres	Inconnu	Tous sièges confondus
		Ligne	Accessoire	Support		CPI	Autres			
C a u s e	Climatique	36.70%	8.80%	7.83%	1.73%	0.00%	0.60%	19.36%	0.00%	75.03%
	Défaillance des ouvrages	3.05%	4.38%	0.03%	2.74%	0.79%	3.05%	0.24%	0.00%	14.28%
	Tiers	1.50%	0.22%	0.22%	0.34%	0.02%	1.14%	0.31%	0.00%	3.76%
	Exploitation	2.08%	0.23%	0.45%	0.05%	0.03%	0.00%	1.12%	0.00%	3.95%
	Autres	0.51%	0.33%	0.10%	0.06%	0.00%	0.06%	0.09%	0.00%	1.15%
	Inconnue	0.03%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	1.80%	0.00%	1.83%
Toutes causes confondues		43.88%	13.96%	8.63%	4.92%	0.84%	4.85%	22.92%	0.00%	100.00%

Le temps de coupure sur incident HTA est à 75 % causé par des contraintes climatiques. C'est 37 % du temps de coupures qui est lié aux impacts climatiques sur les lignes aériennes.

Répartition du nombre d'incidents BT HIX par siège et par cause 2017-2021		Siège						Total sièges
		Aérien nu	Aérien torsadé	Poste	Souterrain	Autres	Inconnu	
C a u s e	Climatique	13.8%	10.3%	6.2%	0.5%	0.4%	0.2%	31.4%
	Défaillance des ouvrages	4.9%	5.0%	31.6%	7.3%	1.5%	1.7%	52.0%
	Tiers	2.2%	2.0%	1.6%	3.3%	0.3%	0.1%	9.5%
	Exploitation	2.2%	1.4%	0.1%	0.0%	0.1%	0.1%	4.0%
	Autres	0.4%	0.2%	0.5%	0.3%	0.0%	1.5%	3.0%
	Inconnue	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.1%	0.0%	0.1%
Total causes		23.6%	18.8%	40.1%	11.4%	2.6%	3.6%	100.0%

En croisant les causes et les sièges des incidents BT on observe que le réseau aérien est très sensible aux conditions climatiques et notamment l'aérien nu climatique qui représente près de 14 % des incidents BT. Près de 32 % des incidents sont dus à des défaillances au niveau des postes.

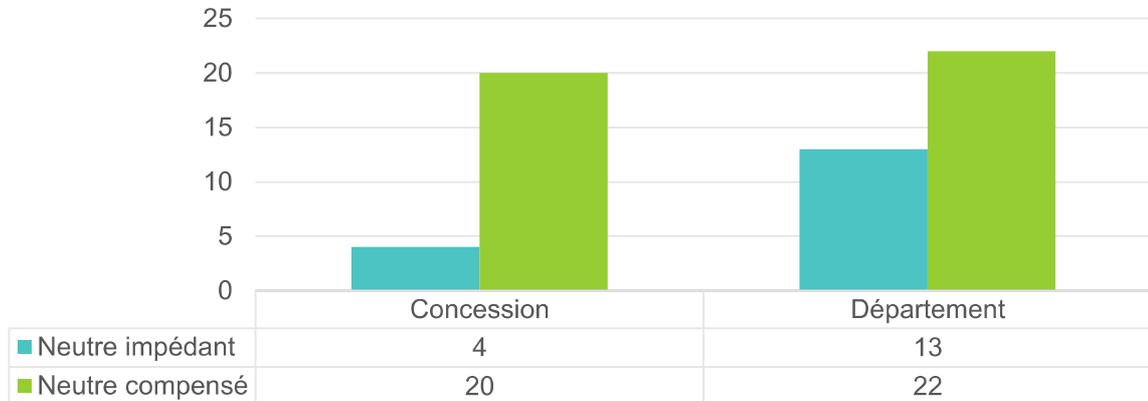
Répartition du NiTi des incidents BT HIX par siège et par cause 2017-2021		Siège						Total sièges
		Aérien nu	Aérien torsadé	Poste	Souterrain	Autres	Inconnu	
C a u s e	Climatique	14.5%	15.4%	6.4%	0.6%	0.3%	0.3%	37.5%
	Défaillance des ouvrages	2.8%	4.0%	23.1%	13.6%	1.3%	0.5%	45.3%
	Tiers	2.5%	1.5%	2.4%	3.5%	0.1%	0.2%	10.2%
	Exploitation	3.5%	0.9%	0.0%	0.0%	0.1%	0.0%	4.5%
	Autres	0.2%	0.2%	0.2%	0.8%	0.0%	1.1%	2.5%
	Inconnue	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Total causes		23.4%	22.0%	32.1%	18.5%	1.8%	2.0%	100.0%

En ce qui concerne les temps de coupure pour incident BT, plus du tiers est causé par les conditions climatiques, à 14,5 % sur de l'aérien nu cause climatique. La défaillance des postes est la source quant à elle de 23 % des temps de coupures incident BT.

3. Analyse technique du réseau

3.1 Analyse technique des postes sources

Répartition des régimes de neutre HTA à fin 2021



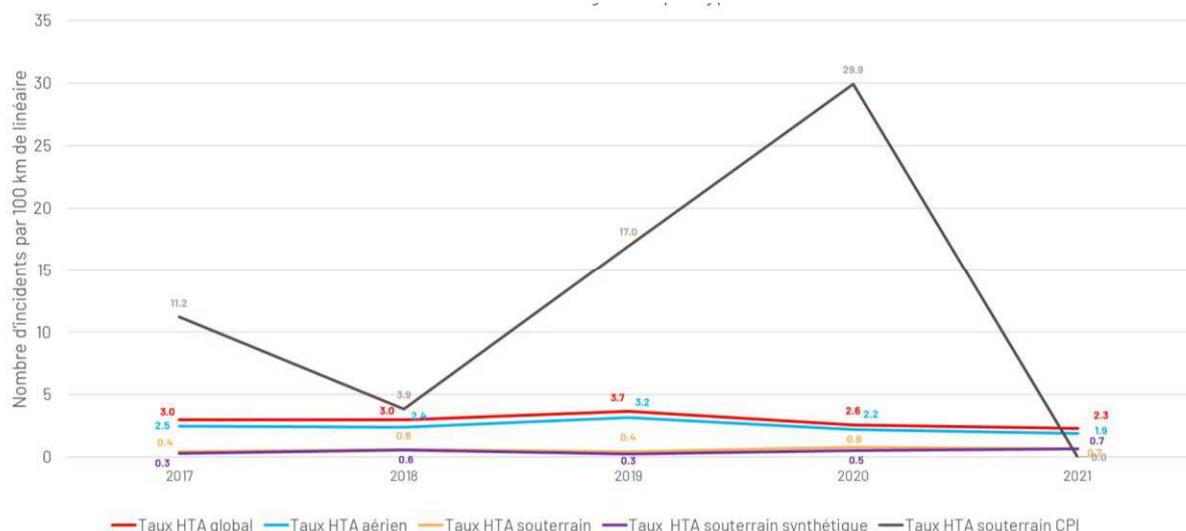
3.2 Fiabilité des ouvrages

3.2.1. Fiabilité des ouvrages HTA

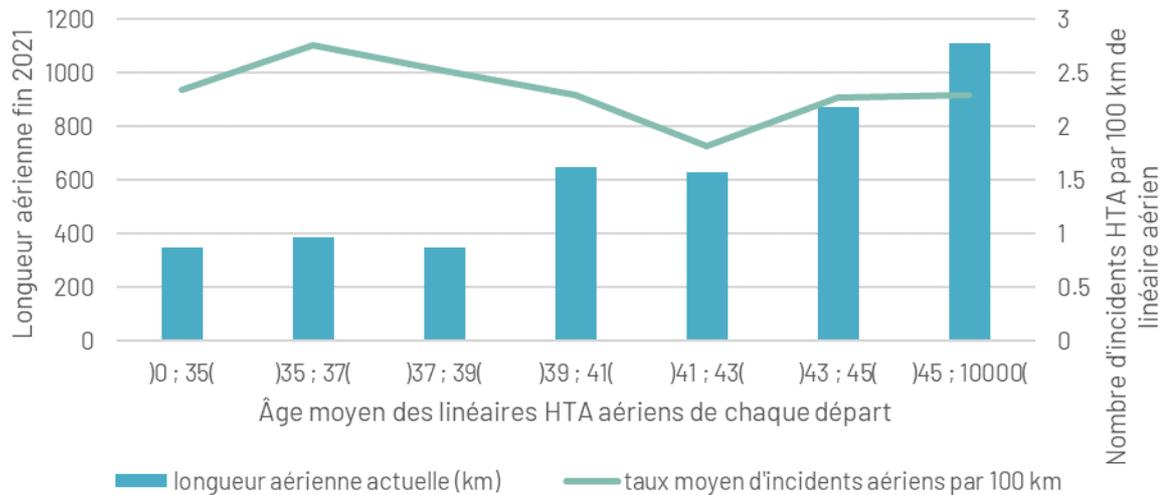
Sur la période 2017-2021, les taux d'incident sur réseaux HTA se situent en moyenne à 2,6 incidents par 100 km de réseau pour les réseaux aériens et 0,8 incidents par 100 km pour les réseaux HTA souterrains.

Concernant les réseaux HTA à isolation papier, les taux d'incident sont élevés et très disparates à cause de la quantité de linéaires et du nombre d'incidents très faible. Ces incidents représentent 15 % du volume d'incidents HTA souterrain (moyenne 2017-2021) et illustrent un poids bien plus important que leur proportion parmi ces réseaux (0,9 %). Sur 5 ans, on constate 10 défauts CPI sur la concession pour un linéaire moyen de 24,6 km. Le nombre de défauts restent faible, ceux-ci ont majoritairement fait l'objet de renouvellement de câbles.

Evolution de l'incidentologie HTA par type de linéaire



Age moyen et incidentologie des départs HTA



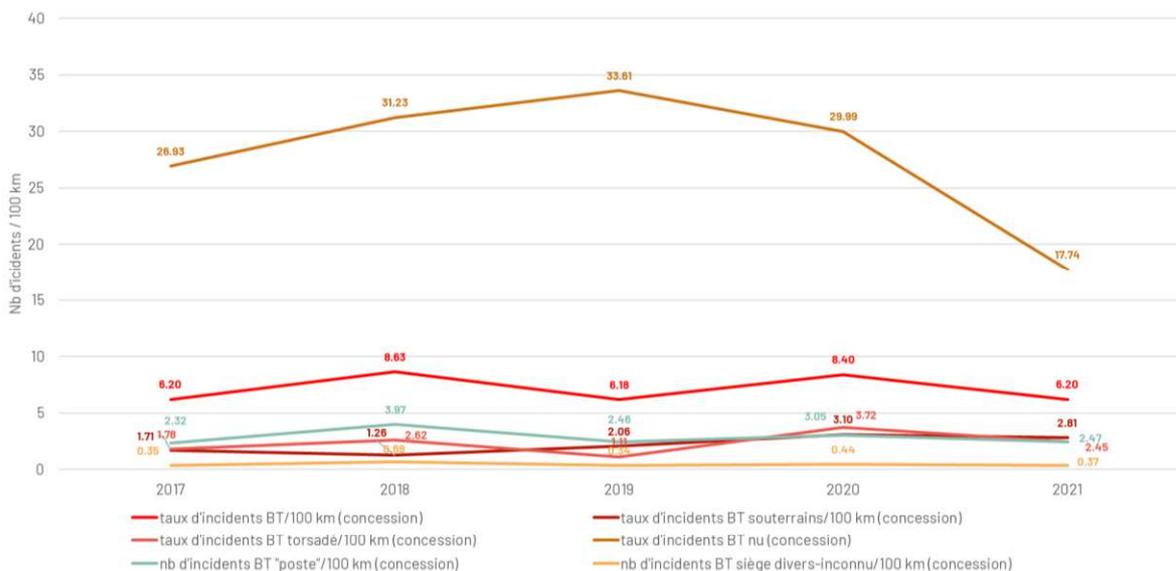
L'analyse du croisement entre âge des réseaux aériens et incidents, représentée ci-dessus, ne fait pas ressortir d'augmentation nette du taux d'incidents avec le vieillissement. Ce taux peut varier de façon significative en fonction des années pour une même catégorie de réseau. Il n'y a pas de rupture du taux de défaillance en fonction de l'âge du réseau, même si ce critère pourrait être analysé au regard de l'incidentologie et des actes de maintenance.

3.2.2. Fiabilité des ouvrages BT

Les informations relatives aux incidents permettent de traduire la sensibilité de différentes technologies de réseau BT (sans distinction des réseaux de BT souterrain en l'absence de données disponibles).

L'analyse des incidents par technologie illustre clairement la forte sensibilité des réseaux aériens nus aux aléas climatiques ou à l'environnement.

Evolution de l'incidentologie réseau BT



3.3 Postes HTA/BT

L'analyse de fiabilité des équipements des postes ne peut être menée en l'absence d'inventaire et pourra faire l'objet d'une actualisation, selon la disponibilité des données.

Réglementation PCB relative aux transformateurs :

Le code de l'environnement prévoit que tous les appareils contenant plus de 50 ppm de PCB doivent être décontaminés ou éliminés avant le 31 décembre 2025.

A fin 2021, il reste sur la concession :

- 131 transformateurs HTA/BT sur poteau
- 24 transformateurs HTA/BT en cabine

3.4 Réactivité du réseau HTA

Synthèse des OMT part départ HTA de la concession :

Typologie	Totalité OMT sur la concession	Moyenne par départ HTA (180)	Moyenne par client (162 605) *
Nombre OMT ossature	1165	6,47	161
Nombre OMT Bouclage (1 bouclage = 0,5)	130,5	0,73	-

(*) dont des départs communs avec les concessions limitrophes

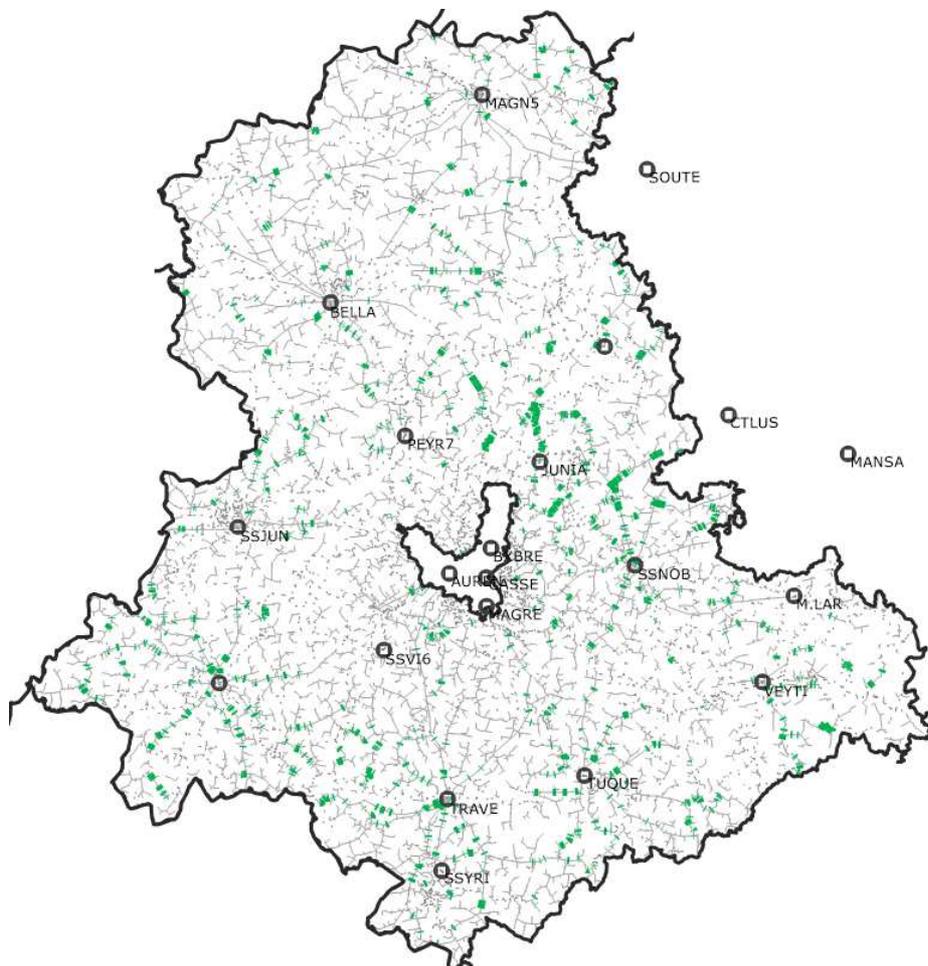
Le déploiement est étudié par le gestionnaire du réseau afin d'assurer l'amélioration de la qualité et la sécurisation des communes en observant la durée moyenne de réalimentation des clients BT coupés sur incident HTA hors évènements exceptionnels. Des indicateurs de réactivité pourront être présentés lors des suivis et actualisations du diagnostic afin d'éclairer cette politique.

3.5 Analyse des risques pouvant affecter le réseau

3.5.1. Analyse technique du réseau vis-à-vis du risque climatique

3.5.1.1 Sensibilités des ossatures

Carte des risques climatiques (zones boisées) sur les ossatures HTA



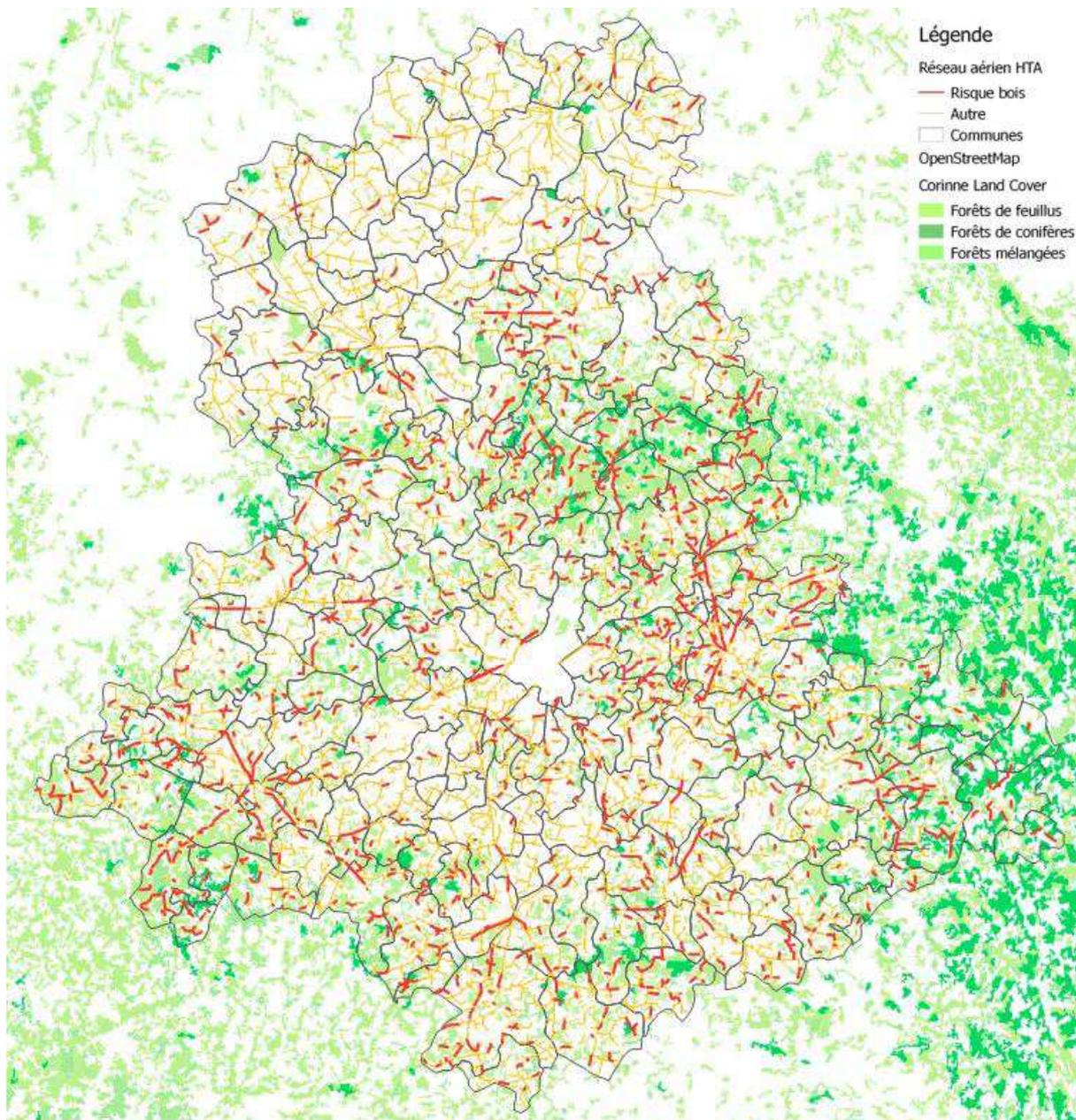
Les 184 km à fin 2021 concernent exclusivement les ossatures de réseaux.

3.5.1.2 Réseaux aériens à risques bois

L'exposition à la végétation des linéaires aériens HTA est une problématique pouvant avoir une forte influence sur la continuité de fourniture. Les travaux d'élagage doivent permettre de limiter l'impact de cette exposition sur la qualité de desserte.

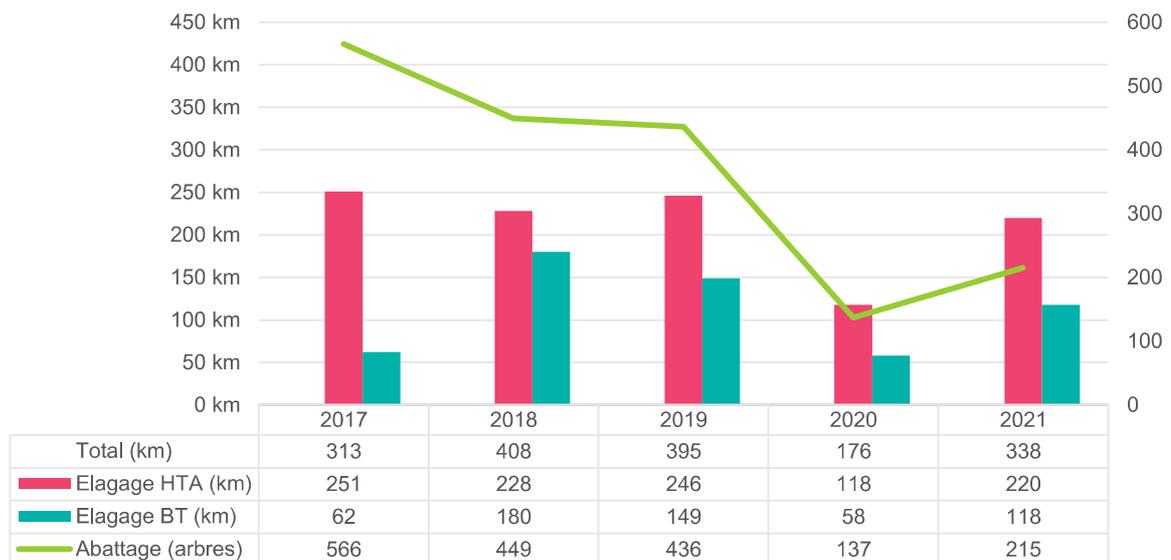
La longueur des réseaux aériens à risques bois est à fin 2021 de 517 km.

Lignes aériennes HTA à risque bois



3.5.2. Réseaux HTA et BT concernés par des opérations de maintenance

3.5.2.1 Evolution des opérations d'élagages



L'élagage est programmé sur les réseaux HTA selon différents critères. Le linéaire annuel est relativement stable entre 2017 et 2021, à l'exception de 2020, la crise sanitaire ayant impacté les travaux d'élagage.

3.5.2.2 Autres actes de maintenances préventives et curatives

En complément des informations sur l'activité d'élagage, en termes d'opérations de maintenance le gestionnaire du réseau de distribution réalise également :

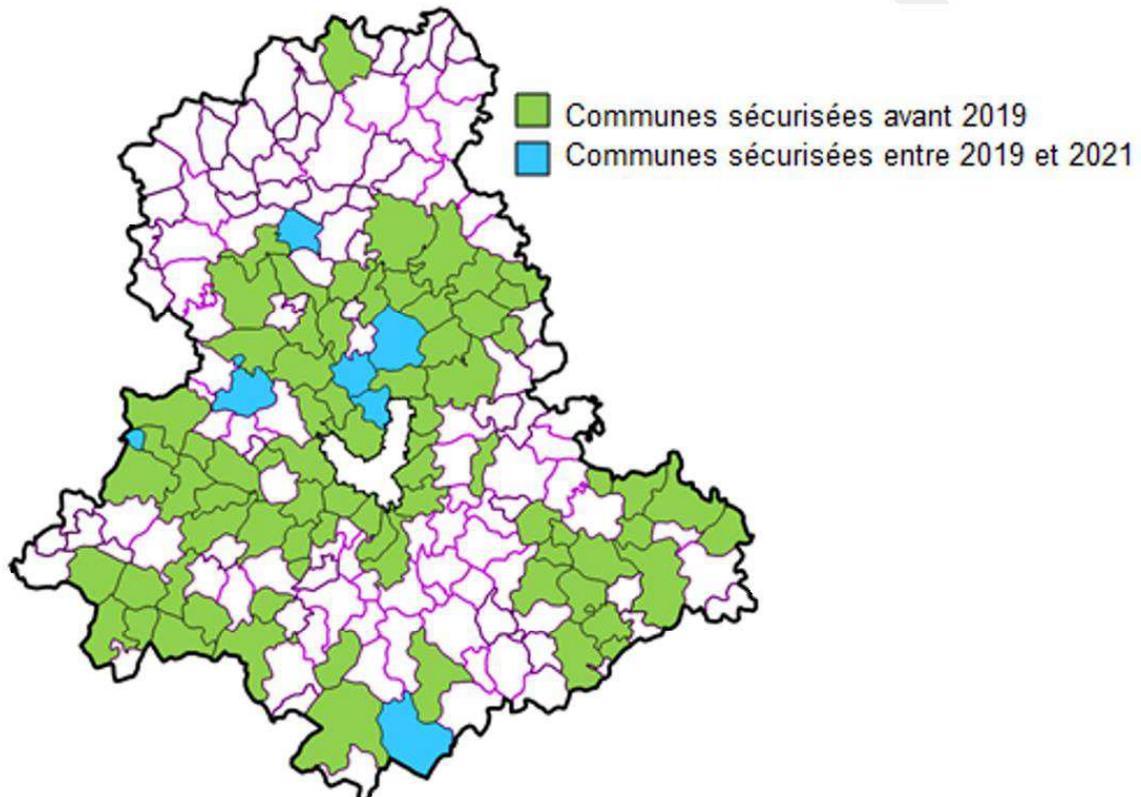
- des visites de lignes (notamment HTA en survol par hélicoptère) : 1 432 km survolés en 2021
- des mesures de terre : 1 160 mesures en 2021

3.5.4. Sécurisation des communes

Une commune est dite sécurisée si l'alimentation de son bourg ou de sa zone la plus agglomérée depuis un poste source est en technique souterraine. Cette solution peut être remplacée partiellement par une alimentation en technique aérienne de forte section ne présentant pas de risque climatique (pas de présence d'arbre principalement).

A fin 2021, 83 communes sont sécurisées soit 41,5 % des communes (200 communes lors du diagnostic initial). Par souci de simplicité, la fusion des communes ne sera pas prise en compte pour le suivi des sécurisations.

Carte des communes sécurisées à fin 2021



Communes sécurisées entre 2019 et 2021 :

Code INSEE	Nom de la commune	Normal (N) ou Secours (S)	Présence d'aérien
87017	BLANZAC	N	Non
87038	CHAPTELAT	N	Non
87047	COMPREIGNAC	N	Non
87049	COUSSAC-BONNEVAL	N	Non
87110	ORADOUR-SUR-GLANE	N	Non
87131	SAILLAT-SUR-VIENNE	N	Non
87152	SAINT-JOUVENT	N	Non

Nota : CHAPTELAT est sécurisée lors du PPI 2019-2022 contrairement à l'indication faite dans le diagnostic initial.

4. Prévision de consommation, de production et orientations de développement

4.1 Évolution du nombre de clients et des consommations et productions

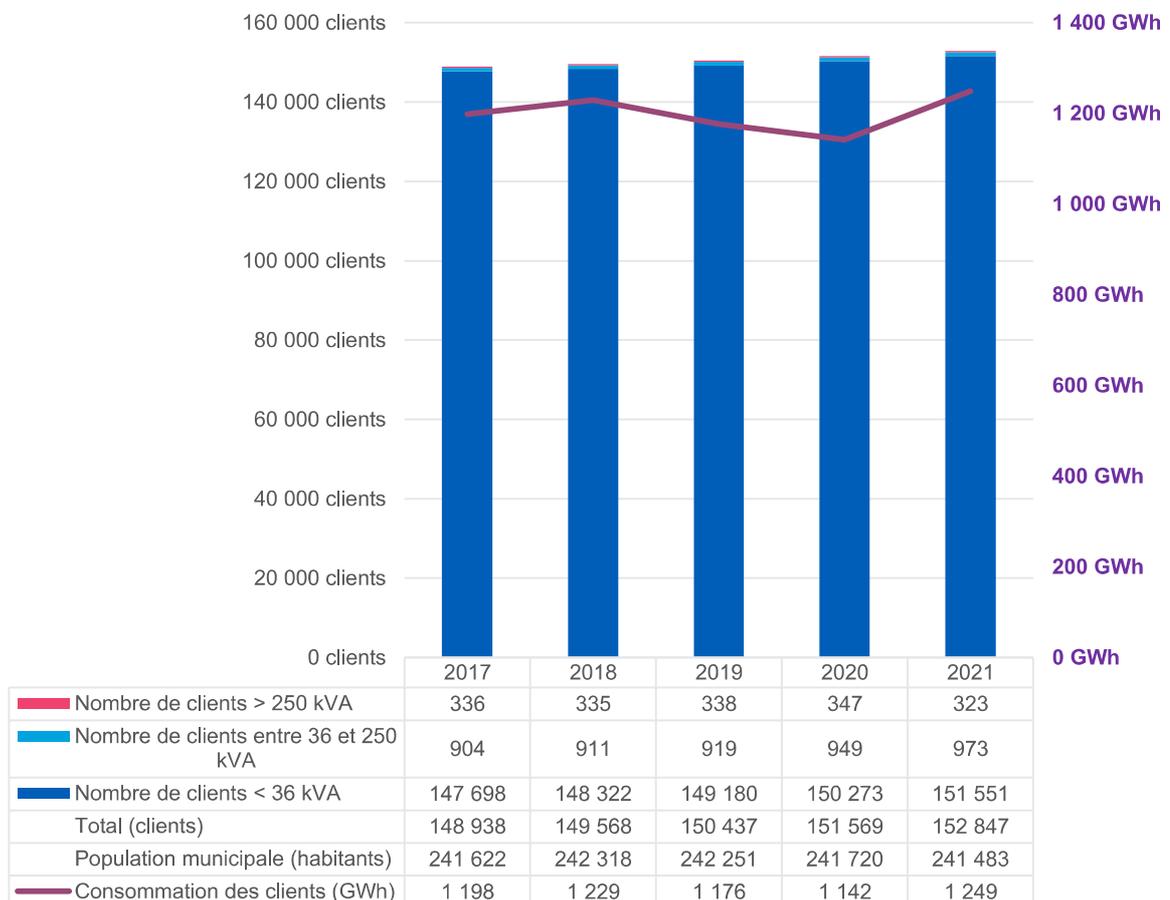
4.1.1. Évolution du nombre de clients raccordés au réseau en soutirage

Le nombre de clients de la concession est présenté ci-dessous :

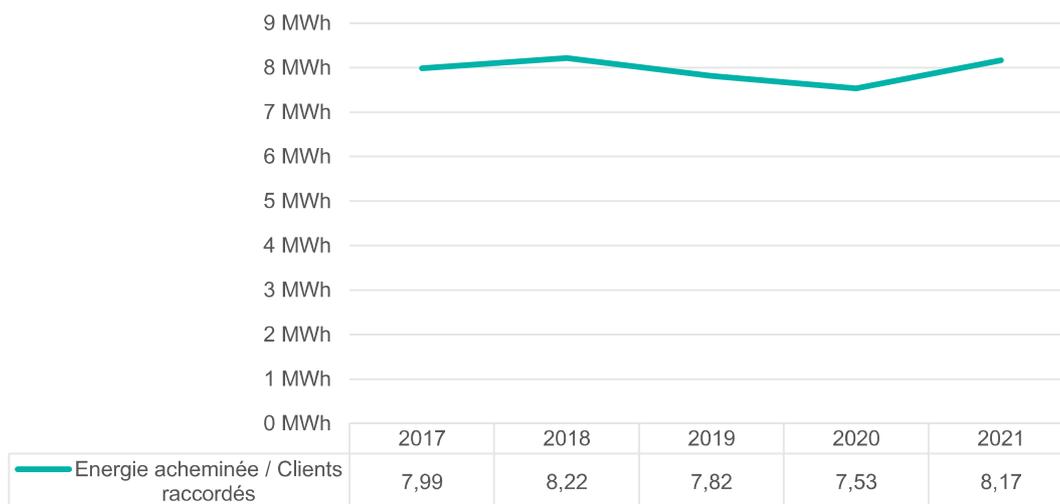
Régime FACE 2021	Nombre de communes	Nombre de clients HTA et BT
R	170	90 004
U	24	62 843
Total	194	152 847

Les graphiques ci-après illustrent la croissance du nombre de clients raccordés au réseau de distribution et l'évolution des consommations globales. La variabilité des consommations est due à la rigueur climatique de l'année (chauffage électrique) et à l'activité économique plus ou moins forte, notamment en 2020 durant la période de confinement.

Evolution du nombre et de la consommation des clients



Nombre de MWh consommés par le nombre de clients raccordés



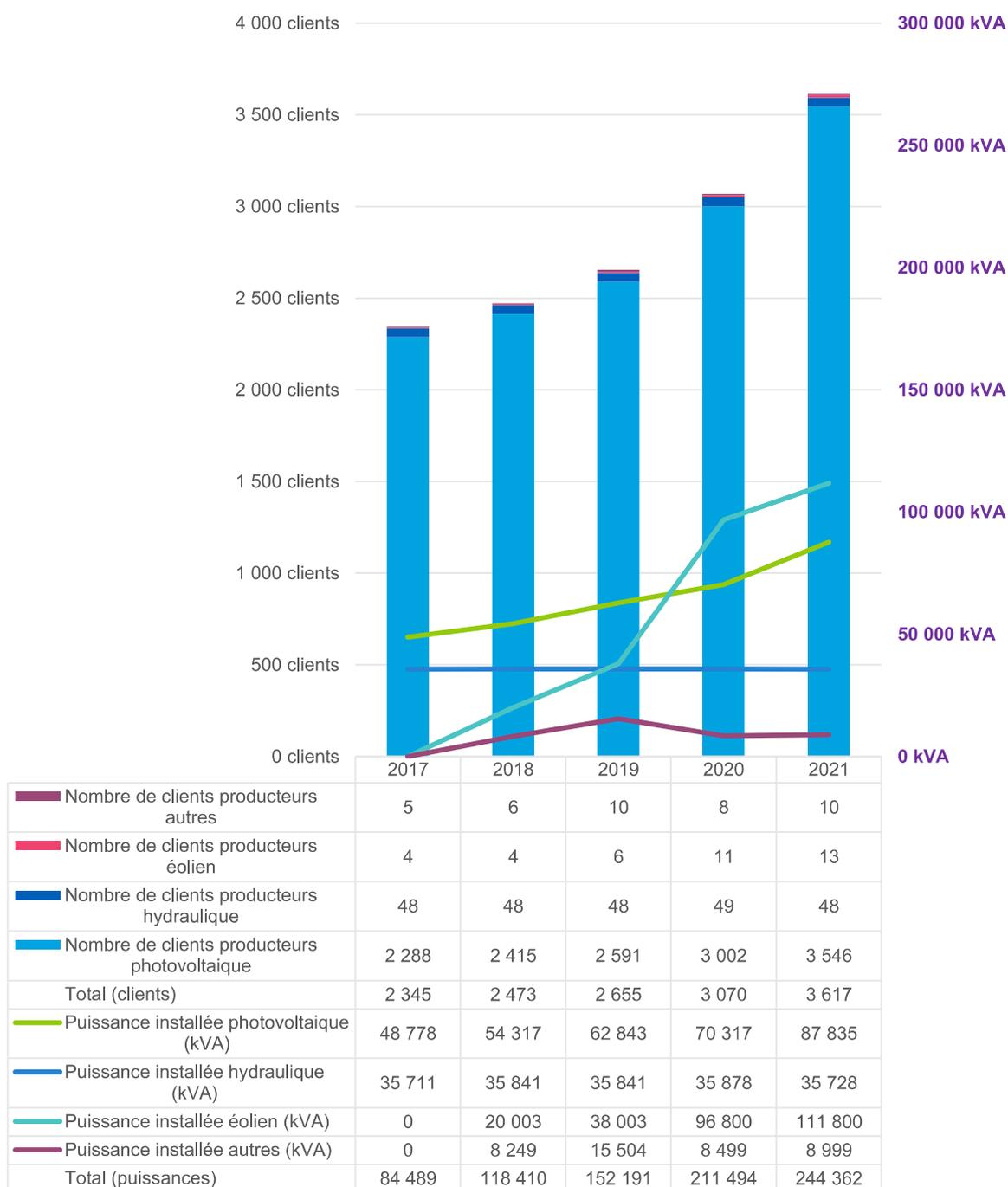
On observe un fléchissement de l'évolution de la consommation par client en 2020 causé par la crise sanitaire, mais également en 2019. En 2021, le taux a presque atteint sa valeur de 2018.

4.1.2. Evolution du nombre de clients raccordés au réseau en injection

Les productions d'énergie renouvelable injectées sur le réseau de distribution sont en croissance constante depuis 2011, les installations photovoltaïques en toiture constituant la très grande majorité des installations mais une part plus faible de la puissance totale installée.

Fin 2021, 3 617 installations sont recensées (98 % de photovoltaïque) pour une puissance installée totale de l'ordre de 244 MW (112 MW d'éolien, 88 MW de photovoltaïque, 36 MW d'hydraulique et 9 MW autres). Ces données comprennent les clients en autoconsommation.

Evolution de la répartition des producteurs et puissances installées



Le Schéma Régional S3REnR assure le cadre de cohérence du développement des énergies renouvelables sur la concession.

4.2 Analyse des orientations de développement

Ce chapitre est complété, conformément à ce qui a été prévu dans le diagnostic initial, afin d'intégrer les objectifs de la Stratégie Départementale de Transition Énergétique (SDTE) menée par le SEHV en lien avec le SRADDET et chacun des PCAET des intercommunalités de la concession.

La Stratégie Départementale de Transition Énergétique en Haute-Vienne (SDTE) et son diagnostic préalable ont été élaborés sur 3 années. Elle a (aussi) pour organe de gouvernance la commission consultative instaurée par l'article 198 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et codifiée à l'article L.2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ce projet a tout d'abord diagnostiqué un ensemble de 8 problématiques liées à l'énergie et au climat, de la séquestration de carbone à la santé climatique en passant par la consommation d'énergie et les gisements locaux de production d'ENR, puis défini une stratégie à l'horizon 2030 et 2050. Il a servi comme base pour l'élaboration des PCAET sur le territoire. 11 EPCI dont 7 non-obligés se sont approprié cette stratégie dans la construction d'un document personnalisé de planification et d'animation sur leur territoire, le PCAET décliné en fiches actions. Enfin, cette démarche co-construite a, par la suite, été ratifiée par l'ensemble des EPCI en la forme d'une convention des territoires qui fixe des objectifs sur les mêmes horizons temporels.

Les tableaux et cartes ci-dessous synthétisent les objectifs concernant la consommation et production d'énergie résultant, en ciblant la partie concernant l'électricité.

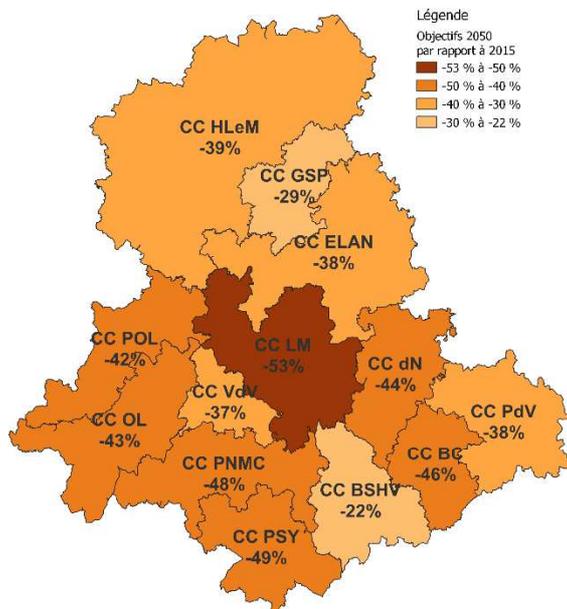
Objectifs d'évolution des consommations énergétiques					
	2015 (en GWhEF/an)	2030 (en GWhEF/an)	2030 (en %)	2050 (en GWhEF/an)	2050 (en %)
CC Briance Combade (PCAET)	149	113	-24%	80	-46%
CC Briance Sud Haute-Vienne (PCAET)	487	424	-13%	382	-22%
CC de Noblat (SDTE)	312	239	-24%	175	-44%
CC Elan Limousin Avenir Nature (PCAET)	901	711	-21%	561	-38%
CC Gartempe Saint Pardoux (PCAET)	238	201	-15%	170	-29%
CC Haut Limousin en Marche (PCAET)	995	797	-20%	606	-39%
CU Limoges Métropole (PCAET)	5 035	3 636	-28%	2 390	-53%
CC Ouest Limousin (SDTE)	294	226	-23%	168	-43%
CC Pays de Nexon - Monts de Chalus (PCAET)	329	245	-26%	172	-48%
CC Pays de Saint Yrieix (PCAET)	365	272	-26%	186	-49%
CC Porte Océane du Limousin (PCAET)	3 924	3 015	-23%	2 279	-42%
CC Portes de Vassivière (PCAET)	201	161	-20%	125	-38%
CC Val de Vienne (PCAET)	363	286	-21%	230	-37%
TOTAL	13 593	10 326	-24%	7 524	-45%
SDTE	13 593	10 353	-24%	7 613	-44%

Objectifs d'évolution des consommations énergétiques ELECTRIQUES					
	2015 (en GWhEF/an)	2030 (en GWhEF/an)	2030 (en %)	2050 (en GWhEF/an)	2050 (en %)
CC Briance Combade (PCAET)	31	25	-18%	24	-22%
CC Briance Sud Haute-Vienne (PCAET)	46	57	23%	98	114%
CC de Noblat (SDTE)	59	49	-16%	48	-18%
CC Elan Limousin Avenir Nature (PCAET)	150	135	-11%	160	7%
CC Gartempe Saint Pardoux (PCAET)	27	39	7%	43	57%
CC Haut Limousin en Marche (PCAET)	120	123	2%	151	25%
CU Limoges Métropole (PCAET)	1 151	928	-19%	824	-28%
CC Ouest Limousin (SDTE)	54	45	-17%	44	-18%
CC Pays de Nexon - Monts de Chalus (PCAET)	61	51	-17%	47	-22%
CC Pays de Saint Yrieix (PCAET)	79	62	-21%	52	-34%
CC Porte Océane du Limousin (PCAET)	454	374	-18%	314	-31%
CC Portes de Vassivière (PCAET)	35	31	-11%	33	-5%
CC Val de Vienne (PCAET)	86	70	-18%	65	-24%
TOTAL	2 353	1 989	-15%	1 903	-19%
SDTE	2 353	1 950	-17%	1 844	-22%

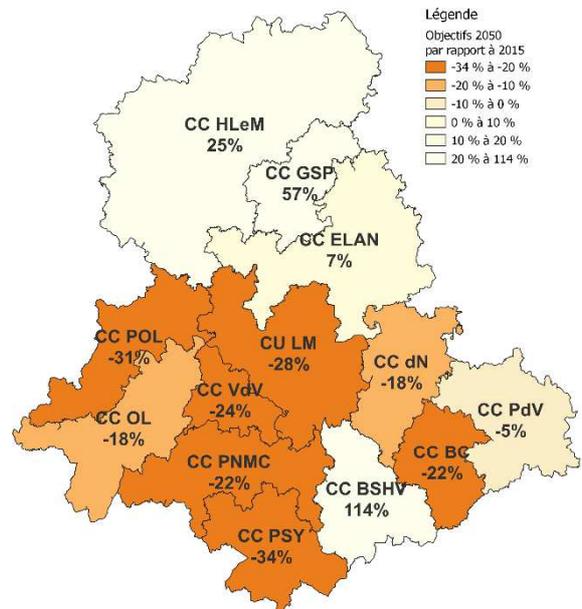
Objectifs d'évolution des énergies renouvelables					
	2015 (en GWh/an)	2030 (en GWh/an)	2030 (évolution par rapport à 2015 en GWh/an)	2050 (en GWh/an)	2050 (évolution par rapport à 2015 GWh/an)
CC Briance Combade (PCAET)	57	50	-7	37	-20
CC Briance Sud Haute-Vienne (PCAET)	44	95	+51	115	+71
CC de Noblat (SDTE)	195	209	+14	200	+5
CC Elan Limousin Avenir Nature (PCAET)	115	233	+118	355	+240
CC Gartempe Saint Pardoux (PCAET)	35	118	+83	202	+167
CC Haut Limousin en Marche (PCAET)	186	692	+506	1 079	+893
CU Limoges Métropole (PCAET)	456	551	+95	1 197	+741
CC Ouest Limousin (SDTE)	76	164	+88	264	+188
CC Pays de Nexon - Monts de Chalus (PCAET)	66	114	+48	158	+92
CC Pays de Saint Yrieix (PCAET)	42	111	+69	182	+140
CC Porte Océane du Limousin (PCAET)	2 595	2 389	-206	1 902	-693
CC Portes de Vassivière (PCAET)	200	245	+45	275	+75
CC Val de Vienne (PCAET)	36	68	+32	125	+89
TOTAL	4 103	5 039	+936	6 091	+1 988
SDTE	4 060	5 404	+1 344	6 429	+2 369

Objectifs d'évolution des énergies renouvelables ELECTRIQUES					
	2015 (en GWh/an)	2030 (en GWh/an)	2030 (évolution par rapport à 2015 en GWh/an)	2050 (en GWh/an)	2050 (évolution par rapport à 2015 GWh/an)
CC Briance Combade (PCAET)	2	3	+1	7	+5
CC Briance Sud Haute-Vienne (PCAET)	3	55	+52	77	+74
CC de Noblat (SDTE)	67	93	+26	107	+40
CC Elan Limousin Avenir Nature (PCAET)	10	101	+91	178	+168
CC Gartempe Saint Pardoux (PCAET)	4	68	+64	114	+110
CC Haut Limousin en Marche (PCAET)	72	484	+412	702	+630
CU Limoges Métropole (PCAET)	84	183	+99	388	+304
CC Ouest Limousin (SDTE)	2	80	+78	157	+155
CC Pays de Nexon - Monts de Chalus (PCAET)	6	44	+38	72	+66
CC Pays de Saint Yrieix (PCAET)	1	57	+56	110	+109
CC Porte Océane du Limousin (PCAET)	96	184	+88	288	+192
CC Portes de Vassivière (PCAET)	163	205	+42	230	+67
CC Val de Vienne (PCAET)	3	21	+18	59	+56
TOTAL	513	1 578	+1 065	2 489	+1 976
SDTE	507	1 968	+1 461	3 176	+2 669

Objectif d'évolution de consommation total 2050 (% d'évolution par rapport à 2015)

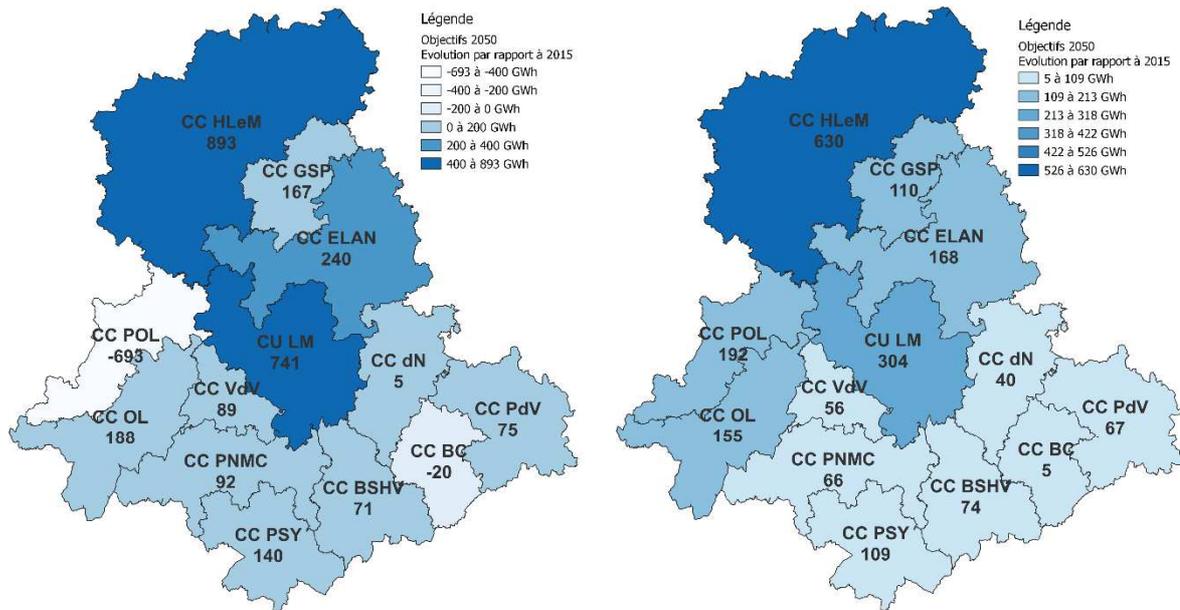


Objectif d'évolution de consommation d'électricité 2050 (% d'évolution par rapport à 2015)



Objectif d'évolution de production d'EnR total 2050 (Evolution par rapport à 2015 en GWh/an)

Objectif d'évolution de production d'EnR électrique 2050 (Evolution par rapport à 2015 en GWh/an)



La SDTE intègre un volet relatif aux réseaux de distribution d'énergie, dont les réseaux électriques. L'analyse s'est appuyée dans un premier temps sur les potentiels de production et d'évolution des consommations puis a été affinée après validation des PCAET selon les résultats présentés supra.

L'analyse a en particulier porté sur la traduction des hypothèses énergétiques de mobilité électrique et de production PV en puissance appelée ou injectée (en complément des analyses réalisées par les gestionnaires des réseaux de transport et de distribution au titre du S3REnR). Les contraintes induites sur les réseaux de distribution d'énergie ont été modélisées pour identifier l'importance des évolutions de structure à anticiper, selon les règles de dimensionnement actuelles.

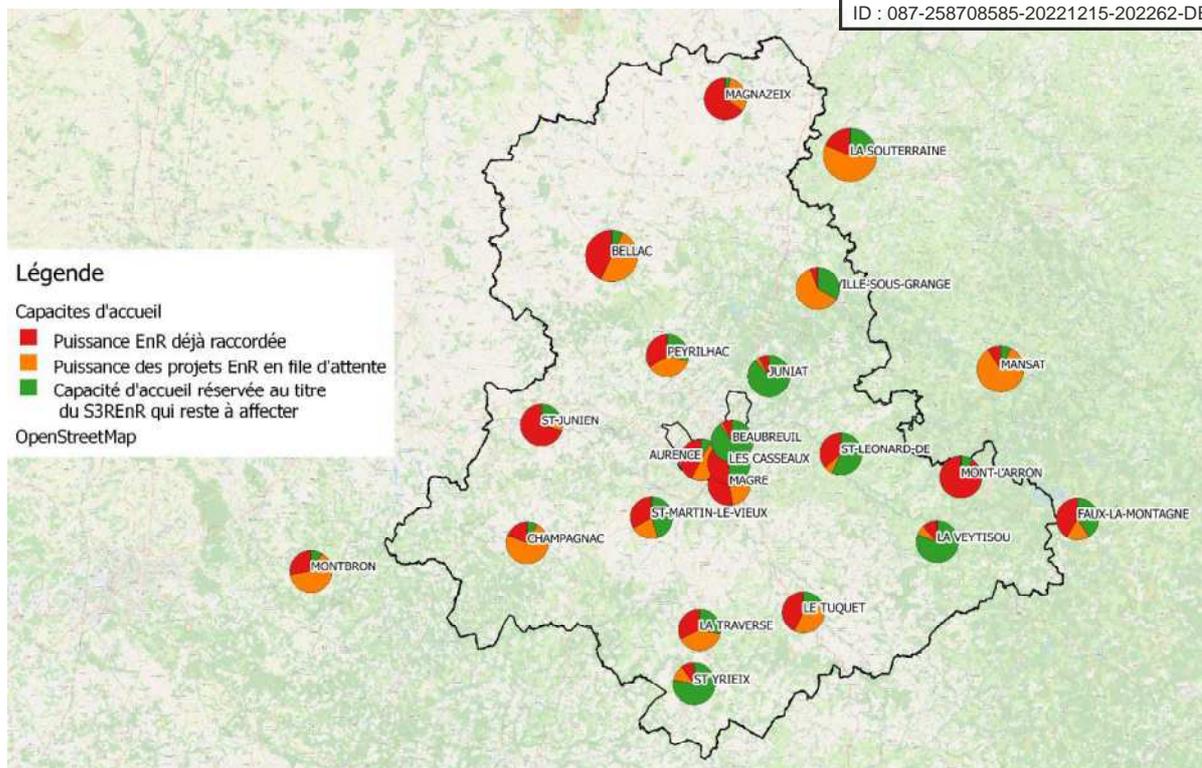
4.3 Analyse à la maille des postes sources

4.3.1. Développement des usages et des contraintes de soutirage

4.3.2. Injection d'énergies renouvelables

Par ailleurs, le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables identifie, par poste source, les puissances réservées. Les données sont tenues à jour sur le site www.capareseau.fr.

Les données de capacité de raccordement en aval des postes sources (www.capareseau.fr, août 2022), reportées sur la carte ci-dessous, présentent déjà, pour le nord du département, une situation tendue avec des capacités à affecter quasi nulles en raison d'importants projets déjà identifiés et en attente de raccordement. Les postes Mont-Larron et St-Junien (Est et Ouest) sont très sollicités, plus de 2/3 déjà raccordé et peu de place pour de nouveaux projets. Dans l'est et au sud du territoire il reste des postes ayant de la place pour de nouveaux projet (plus de la moitié pour St-Léonard-de-Noblat et des 3/4 pour Juniat, la Veytizou et St-Yrieix).



4.4 Conclusions sur les orientations de développement

La Haute-Vienne s'inscrit dans une forte dynamique d'arrivée des EnR, avec une hausse de 16 % de la puissance raccordée entre 2020 et 2021 sur le total des installations de production. Cette évolution s'accompagne d'un besoin de renforcement du réseau de transport majoritairement, puis de distribution d'électricité dans une moindre mesure.

Une vision prospective des travaux nécessaires est ainsi élaborée dans le cadre des S3REnR, par les pouvoirs publics, les gestionnaires de réseau, les fédérations de producteurs d'électricité, les autorités concédantes et l'ensemble des parties prenantes.

A ce stade des analyses, il n'est pas anticipé de contrainte de soutirage à la maille des postes sources pour d'ici 2040. Le développement des bornes de charge pour véhicules électriques ou d'éventuels projets d'envergure (ZAC, ...) doivent cependant rester en observation.

L'étude de la SDTE, présentée aux différents acteurs des réseaux d'énergie, a mis en avant trois grandes conclusions pour les réseaux électriques :

- Le niveau des capacités d'injection sur les postes sources, au titre du S3REnR, limitent le développement de projets d'énergie renouvelable dans le Nord du département notamment. Les actions engagées au titre de ce S3REnR (travaux, adaptation et révision) sont complétées par la mise en œuvre d'offres de raccordement alternatives en HTA et le raccordement anticipé en BT ;
- Le développement important du photovoltaïque BT implique des adaptations sur les postes HTA/BT, nécessitant des mutations de transformateur ou des renouvellements et créations de postes ;

- L'évolution des consommations appelées sur les réseaux de distribution ne met pas en exergue, dans la trajectoire de la SDTE, de contraintes généralisées sur les réseaux. Cependant, depuis ces analyses, il faut noter que :
 - L'approche macro définie précédemment nécessite des analyses plus localisées dans certains cas :
 - Certains secteurs ayant de grands axes de transport routier pourraient observer des pointes d'appel de puissance importantes, cela restant à affiner selon les implantations de bornes le long d'autoroutes notamment.
 - L'implantation précise de la mobilité, entre bornes privées et bornes publiques, sera affinée dans le schéma directeur des infrastructures de recharge de véhicules électriques en cours d'élaboration par le SEHV.
 - A date, l'implantation de bornes publiques peut être optimisée pour trouver les solutions de raccordement les moins coûteuses.
 - La mobilité électrique suit un développement très fort depuis quelques années, sur une trajectoire conforme aux attentes de la SDTE. En revanche, les baisses de consommation et baisses de puissances appelées sur les réseaux ne sont pas observées selon les tendances attendues.

5. Identification des investissements limitrophes ayant un impact sur la concession

L'identification des investissements limitrophes ayant un impact sur la concession est traitée dans le contexte du S3REnR qui impacte majoritairement le réseau de transport d'électricité et se situe en dehors de la concession.

6. Analyse des forces et points à risques du réseau de la concession

6.1 Forces

- Un bon niveau de qualité d'alimentation au regard de la tenue de tension :
 - aucun départ HTA avec une chute de tension supérieure à 5 %
 - nombre de CMA maîtrisé et en baisse sur la période 2019-2021
- Une bonne continuité d'alimentation lors d'années clémentes (peu d'épisodes climatiques intenses) :
 - critère B HIX hors RTE de bon niveau en 2021
 - coupures longues maîtrisées sur la période 2019-2021
- Des réseaux BT sécurisés (souterrains ou torsadés) :
 - dans une forte proportion (95 %)
 - avec une dynamique de résorption des réseaux BT fils nus selon la trajectoire anticipée, résultant de l'action conjointe des deux maîtrises d'ouvrage
- L'enfouissement des réseaux HTA est en progression :
 - le taux d'enfouissement étant de 38 % en 2021 contre 34 % en 2017
 - le nombre de communes sécurisées étant en progression, selon le rythme anticipé, sous l'effet de sécurisations de ligne par enfouissement
- Une rénovation ciblée des réseaux HTA aériens

6.2 Points à risque

- La continuité d'alimentation sur la période est en dégradation par rapport au diagnostic initial :
 - le critère B HIX hors RTE moyenné sur 5 ans est de 116 minutes
 - le critère B HTA HIX filtré est de 47 minutes
 - non-respect du décret qualité (partie continuité) à la maille départementale en 2018 particulièrement due à un épisode climatique (4 juillet, pour 102 minutes de critère B HTA HIX)
 - l'année 2017 a fait l'objet d'un évènement climatique exceptionnel de près de 180 minutes de critère B HIX
 - deux secteurs de desserte de postes sources étant observés en écart de continuité (plus de deux fois le critère B HTA HIX de la concession) mais sous une forte influence de l'épisode intense de 2018 et sans dégradation régulière, à part cet épisode, par rapport au reste de la concession
- L'observation faite sur la continuité renforce l'observation des réseaux HTA aériens principaux contributeurs du critère B et présentant :
 - une forte sensibilité climatique, principaux contributeurs aux critères B mentionnés et lors des épisodes climatiques en particulier,
 - les réseaux à risque bois sont dispersés sur la concession, sans identifier de zone particulièrement exposée

- Le linéaire HTA CPI (23,4 km, autour de Limoges, Sud et Sud-Est) souterrains, représentant 1 % du linéaire HTA souterrain. Ces réseaux sont vulnérables, représentant 15 % des incidents HTA souterrains (moyenne 2017-2021) mais équivaut à 2 incidents par an en moyenne.
- Un équipement en Organe de Manœuvre Télécommandé qui reste à renforcer sur la concession, bien que tendant à progresser.

6.3 Points de vigilance

- Certains réseaux aériens ont fait l'objet de chantiers de prolongation de durée de vie, le bilan de ces opérations a été communiqué par le gestionnaire du réseau de distribution en l'état de ces connaissances actuelles. L'analyse de leur effet n'a toutefois pas été communiquée de manière satisfaisante par le gestionnaire du réseau de distribution.
- L'augmentation significative depuis 2021 des projets d'injection d'énergies renouvelables sur les réseaux BT et HTA peut nécessiter des travaux de renforcement et d'adaptation des ouvrages.
- 1/3 du réseau BT est daté de 1946 dans la base technique. Afin d'améliorer l'inventaire BT, une fiabilisation du réseau BT fils nus est en cours de réalisation sur le périmètre de la concession.
- Enfin, l'autorité concédante a exprimé une forte attente de fiabilisation des indicateurs de qualité et continuité grâce au déploiement des compteurs communicants :
 - la Commission de régulation de l'énergie a imposé, dans sa délibération relative au TURPE 6, un décompte du critère B à partir des données Linky à compter de 2024
 - l'autorité concédante attendant par ailleurs un calage du modèle de chute de tension grâce aux observations d'excursions de tension par les compteurs communicants (voir les critiques du modèle exposées en préambule)

Annexe : Liste des données utiles au suivi du diagnostic partagé

- Données générales sur la concession :
 - o « Liste des communes de la concession »
 - o « Liste des postes source alimentant la concession »
- Données descriptives du réseau HTA :
 - o « Inventaire technique du réseau HTA : âge, métal, sections et isolation HTA + informations opérations de durée de vie (PDV) »
 - o « Inventaire des clients du réseau : clients alimentés par départ HTA et par commune »
- Données descriptives des postes HTA/BT :
 - o « Inventaire technique des postes HTA/BT : postes HTA DP par année de construction »
 - o « Inventaire technique des transformateurs HTA/BT »
- Données descriptives du réseau BT : « Inventaire technique du réseau BT : âge, métal, sections et isolation »
- Données descriptives des Ouvrages Collectifs de Branchement : « Inventaire technique des OCB »
- Données relatives à la qualité du réseau :
 - o « Chutes de tension HTA par poste »
 - o « Fichier statistique par départ HTA »
 - o « Nombre d'OMT par départ HTA »
 - o « Fichier des caractéristiques des chutes de tension BT par départ BT »
- Données relatives à la continuité
 - o « Synthèse des éléments de continuité de fourniture »
 - o « Nombre de coupures brèves et très brèves par départ HTA »
 - o « Interruptions longues par départ HTA »
 - o « Interruptions HTA et amont (par commune et par poste HTA/BT) »
 - o « Interruptions longues BT »
 - o « Interruptions longues branchement BT »
- Données relatives aux investissements : « Liste des investissements CAPEX »

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

ID : 087-258708585-20221215-202262-DE



enedis



Le Syndicat, Énergies Haute-Vienne

Annexe 2

ANNEXE 2A-4

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

2023-2026

ANNEXE 2A-4

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

2023-2026

SOMMAIRE

Préambule	3
Article 1 – Zones prioritaires d’investissements.....	3
Article 2 – Programme pluriannuel d’investissements sur les postes sources	3
Article 3 – Programme pluriannuel d’investissements sur les réseaux HTA.....	4
Article 4 – Programme pluriannuel d’investissements sur les réseaux BT	4
Article 5 – Programme pluriannuel d’investissements sur les postes HTA/BT.....	5
Article 6 – Engagement financier du gestionnaire du réseau de distribution	5
Article 7 – Indicateurs de suivi	6
7.1 Suivi technique.....	6
7.2 Suivi financier	7

PRÉAMBULE

Le présent programme pluriannuel d'investissements (PPI) est établi pour une période de 4 ans, allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Il est établi de façon concertée par le gestionnaire du réseau de distribution et l'autorité concédante, en application de l'article 11 du cahier des charges de concession, de l'article 6 de son annexe 2, et de l'article 6 de l'annexe 2A-1.

Il est précisé que tous les montants figurants sont hors taxe sur la valeur ajoutée.

ARTICLE 1 – ZONES PRIORITAIRES D'INVESTISSEMENTS

Les investissements du programme pluriannuel portent sur la totalité de la concession.

ARTICLE 2 – PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS SUR LES POSTES SOURCES

Programme pluriannuel d'investissements du gestionnaire du réseau de distribution pour la période 2019-2022

POSTES SOURCES

Quantité

Modernisation, renouvellement de composants *La ville Sous Grange, Champagnac la Rivière, Mont Laron, Saint Léonard de Noblat*

Le programme pluriannuel d'investissements concernant les postes sources est communiqué pour information à l'autorité concédante. Le financement associé à ces travaux ne rentre pas dans le périmètre de l'engagement financier figurant à l'article 6 du programme pluriannuel d'investissements ci-dessous.

Ces investissements n'intègrent pas ceux prévus au titre du schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR). Ces investissements sont cependant conditionnés à la réalisation du S3REnR. Dès lors le gestionnaire du réseau informera l'autorité concédante.

ARTICLE 3 – PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS SUR LES RÉSEAUX HTA

Programme pluriannuel d'investissements du gestionnaire du réseau de distribution pour la période 2023-2026

<u>RÉSEAUX HTA</u>	Quantité
<i>Renouvellement des câbles HTA souterrain CPI</i>	<i>2 km</i>
<i>Lignes aériennes HTA sécurisées</i>	<i>270 km</i>
<i>Nombre de communes sécurisées</i>	<i>10</i>
<i>Renouvellement ou ajout d'OMT</i>	<i>15 OMT</i>

ARTICLE 4 – PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS SUR LES RÉSEAUX BT

En fonction de la répartition de la maîtrise d'ouvrage, ce programme pluriannuel intègre des réalisations de l'autorité concédante, en particulier si celles-ci peuvent être coordonnées avec les actions du gestionnaire du réseau de distribution.

Programme pluriannuel d'investissements du gestionnaire du réseau de distribution pour la période 2023-2026 sur les réseaux BT prioritaires

<u>RÉSEAUX BT</u>	Quantité
<i>Renouvellement réseaux BT souterrains (CPI et NP)</i>	<i>2 km</i>
<i>Dépose réseaux BT fils nus</i>	<i>10 km</i>

Programme pluriannuel d'investissements de l'autorité concédante pour la période 2023-2026

<u>RÉSEAUX BT</u>	Quantité
<i>Dépose réseaux BT fils nus</i>	<i>60 km</i>

ARTICLE 5 – PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS SUR LES POSTES HTA/BT

En fonction de la répartition de la maîtrise d'ouvrage, ce programme pluriannuel intègre des réalisations de l'autorité concédante, en particulier si celles-ci peuvent être coordonnées avec les actions du gestionnaire du réseau de distribution.

<i>Programme pluriannuel d'investissements du gestionnaire du réseau de distribution pour la période 2023-2026</i>	
<i>POSTES HTA / BT</i>	<i>Quantité</i>
<i>Fiabilisation des équipements de postes HTA/BT</i>	<i>12</i>
<i>Dépose des postes type cabine haute</i>	<i>12</i>
<i>Programme pluriannuel d'investissements de l'autorité concédante pour la période 2023-2026</i>	
<i>POSTES HTA / BT</i>	<i>Quantité</i>
<i>Dépose des postes type cabine haute</i>	<i>12</i>

ARTICLE 6 – ENGAGEMENT FINANCIER DU GESTIONNAIRE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

L'engagement financier du gestionnaire du réseau de distribution au titre du programme pluriannuel pour la période 2023-2026 porte sur le total des opérations retenues et est formalisé selon les finalités d'investissement suivantes :

<i>Finalité</i>	<i>Total 2023-2026</i>
<i>Renforcement des réseaux</i>	<i>300 k€</i>
<i>Climatique-sécurisation</i>	<i>9 100 k€</i>
<i>Modernisation des réseaux</i>	<i>4 600 k€</i>
<i>Engagement financier total</i>	<i>14 000 k€</i>

Au titre de ce PPI, le gestionnaire du réseau considère que les travaux sous maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante ne peuvent faire l'objet de contribution du gestionnaire du réseau au titre de l'article 10 du cahier des charges de concession.

ARTICLE 7 – INDICATEURS DE SUIVI

7.1 SUIVI TECHNIQUE

La réalisation du programme pluriannuel et son efficacité seront mesurées par des indicateurs de suivi de réalisation, comme précisé ci-dessous pour le gestionnaire du réseau de distribution. Les indicateurs d'évaluation seront définis selon le suivi du diagnostic et lors de son actualisation en préparation du PPI suivant.

	Type de priorité/programme sur 4 ans	Indicateur de suivi¹
A	Renouvellement de 2 km de réseau HTA souterrain (dont câbles CPI)	Nombre de km de réseau HTA souterrain renouvelés / an
B	Sécurisation de 270 km de réseau HTA aérien	Nombre de km sécurisés / an
C	Sécurisation de 10 communes	Nombre de communes sécurisées
D	Automatisation du réseau HTA - 15 OMT	Nombre d'OMT posés / renouvelés / an
E	Dépose de réseaux BT aériens nus - 10 km	Nombre de km de réseau BT aériens nus déposés / an
F	Renouvellement de 2 km de réseau BT souterrain (dont câbles CPI et NP)	Nombre de km de réseau BT souterrain renouvelés / an
G	Renouvellement des équipements de 12 postes	Nombre de postes dont les équipements sont renouvelés / an
H	Dépose de 12 postes cabines hautes	Nombre de postes cabines hautes déposés / an

L'évaluation de l'engagement du gestionnaire du réseau de distribution au titre du programme pluriannuel est réalisée au terme de ce dernier.

¹ Les indicateurs de suivi qui portent sur des réalisations peuvent être renseignés dans le cadre du suivi annuel.

Un suivi détaillé des quantités et dépenses par type d'investissement sera assuré par année et pour l'ensemble de la période.

Cible d'investissement	Quantité PPI	Quantité réalisée à l'année N	Quantité cumulée à l'année N
Réseaux HTA	CPI - 2 km	km	km
	sécurisation aérien nu - 270 km	km	km
Réactivité des réseaux	15 OMT installés ou renouvelés	unité	unité
Réseaux BT	BT aérien nu - 10 km sous maîtrise d'ouvrage concessionnaire	km	km
	BT souterrain NP et CPI - 2 km	km	km
Postes HTA/BT	renouvellement des équipements de 12 postes HTA/BT	unité	unité
	cabines hautes - 12	unité	unité

7.2 SUIVI FINANCIER

Pour l'engagement financier du gestionnaire du réseau formalisé à l'article 6, le suivi synthétique des investissements sera effectué selon le tableau ci-dessous et pour chaque programme :

<i>Suivi année n des dépenses d'investissement du gestionnaire de réseau de distribution dans le cadre du PPI</i>				
<i>Investissements</i>	<i>Total prévisions d'investissements PPI</i>	<i>Réalisé de l'année n</i>	<i>Réalisé en cumulé à fin d'année n</i>	<i>Commentaires</i>
<i>Renforcement des réseaux</i>	<i>300 k€</i>			
<i>Climatique-sécurisation</i>	<i>9 100 k€</i>			
<i>Modernisation des réseaux</i>	<i>4 600 k€</i>			
<i>Engagement financier total</i>	<i>14 000 k€</i>			

L'évaluation de l'engagement du gestionnaire du réseau au titre du programme pluriannuel est réalisée au terme de ce dernier.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux , le jeudi 15 décembre, à 10h45, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués par Monsieur DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : vendredi 9 décembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 36
dont suppléants : 6
Votants : 36

Représentant

Secteur Centre : 3
Secteur Est : 7
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 10
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 5
C. Départemental : 1
Limoges Métropole : 1

2022-63

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'UN EMPLOI
NON PERMANENT : PTRE.

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, André DUBOIS, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDE, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jean PUYHARDY, Franck SELLERET, Jean-Luc MAUDUIT, Jean-Claude LATHIERE, Sylvie GERMOND, Louis GALTIER.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jean-Bernard DOGNON, Jacques DUFOURD, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Patrick MALET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Manuel PERTHUISOT, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L332-23 1° et ses articles L332-24 à L332-26 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

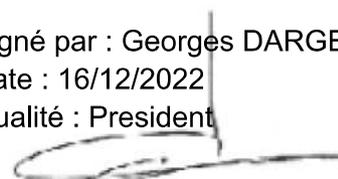
Vu la délibération 2021-57 du 14 octobre 2021 approuvant la création d'un nouveau service public : Plateforme de rénovation énergétique.

Vu la délibération 2022-50 du 10 octobre 2022 approuvant le renouvellement de la convention relative au service public : Plateforme de rénovation énergétique.

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 16/12/2022

Qualité : Président



**Nombre de membres
en exercice : 67**

Présents : 36
dont suppléants : 6
Votants : 36

Représentant

Secteur Centre : 3
Secteur Est : 7
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 10
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 5
C. Départemental : 1
Limoges Métropole : 1

2022-63**Objet :****RESSOURCES HUMAINES**

**CREATION D'UN EMPLOI
NON PERMANENT : PTRE.**

Considérant la prolongation, à compter du 1^{er} janvier 2023, de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine, visant le déploiement de plateformes de la rénovation énergétique de l'habitat et du petit tertiaire privé ;

Considérant le succès de la plateforme mise en place qui a pour conséquence une forte sollicitation du service ;

Considérant l'accord des collectivités partenaires à cofinancer un poste supplémentaire pour faire face à la demande ;

Monsieur le Président propose :

- **DE CREER** à compter du 1^{er} avril 2023, un emploi non permanent à temps complet, de catégorie B, sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, pour exercer les fonctions de « conseiller(e) France Renov' » et les missions suivantes : information de premier niveau et conseil personnalisé des ménages et des copropriétés ; accompagnement des ménages pour la réalisation des travaux ; sensibilisation, communication, animation auprès des ménages, des professionnels et des acteurs publics du territoire ; participation et co-organisation des événements en lien avec la rénovation énergétique ; accueil téléphonique, rendez-vous physiques et permanences décentralisées.
- **QUE** cet emploi sera pourvu dans un premier temps sur le fondement de l'article L332-23 1^o du code général de la fonction publique, à savoir pour **accroissement temporaire d'activité**, par la voie d'un contrat à durée déterminée **jusqu'au 31 décembre 2023**.
- **QU'EN CAS de renouvellement de l'AMI de la Région-Nouvelle Aquitaine à compter du 1^{er} janvier 2024** et pour une durée supplémentaire d'au moins un an, cet emploi pourra être pourvu sur le fondement des articles L332-24 à L332-26 du code général de la fonction publique, à savoir un **contrat de projet** à durée déterminée pour le projet de plateforme de rénovation énergétique. Ce contrat de projet pourra par la suite être renouvelé pour mener à bien le projet dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Avant cette limite, le contrat prendra fin en cas de non-renouvellement de l'AMI de la Région Nouvelle Aquitaine.
- **QUE** ce poste sera créé sous réserve des validations par les organes délibérants des collectivités susnommées (Conseil Départemental de la Haute-Vienne et EPCI engagés) et d'être lauréat de l'AMI de la Région Nouvelle-Aquitaine correspondant ;
- **DE PREVOIR** l'inscription au budget principal des crédits nécessaires.



**Nombre de membres
en exercice : 67**

Présents : 36
dont suppléants : 6
Votants : 36

Représentant

Secteur Centre : 3
Secteur Est : 7
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 10
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 5
C. Départemental : 1
Limoges Métropole : 1

2022-63

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

**CREATION D'UN EMPLOI
NON PERMANENT : PTRE**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **DE CREER** à compter du 1er avril 2023, un emploi non permanent à temps complet, de catégorie B, sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, pour exercer les fonctions de « conseiller(e) France Rénov' » et les missions suivantes : information de premier niveau et conseil personnalisé des ménages et des copropriétés ; accompagnement des ménages pour la réalisation des travaux ; sensibilisation, communication, animation auprès des ménages, des professionnels et des acteurs publics du territoire ; participation et co-organisation des événements en lien avec la rénovation énergétique ; accueil téléphonique, rendez-vous physiques et permanences décentralisées.
- **QUE** cet emploi sera pourvu dans un premier temps sur le fondement de l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique, à savoir pour **accroissement temporaire d'activité**, par la voie d'un contrat à durée déterminée **jusqu'au 31 décembre 2023**.
- **QU'EN CAS de renouvellement de l'AMI de la Région-Nouvelle Aquitaine à compter du 1er janvier 2024** et pour une durée supplémentaire d'au moins un an, cet emploi pourra être pourvu sur le fondement des articles L332-24 à L332-26 du code général de la fonction publique, à savoir un **contrat de projet** à durée déterminée pour le projet de plateforme de rénovation énergétique. Ce contrat de projet pourra par la suite être renouvelé pour mener à bien le projet dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Avant cette limite, le contrat prendra fin en cas de non-renouvellement de l'AMI de la Région Nouvelle Aquitaine.
- **QUE** ce poste sera créé sous réserve des validations par les organes délibérants des collectivités susnommées (Conseil Départemental de la Haute-Vienne et EPCI engagés) et d'être lauréat de l'AMI de la Région Nouvelle-Aquitaine correspondant ;
- **DE PREVOIR** l'inscription au budget principal des crédits nécessaires.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 16 décembre 2022*

**Le Président du Syndicat
Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre, à 10h45, les délégués du Syndicat Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : vendredi 9 décembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 36
dont suppléants : 6
Votants : 36

Représentant
Secteur Centre : 3
Secteur Est : 7
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 10
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 5
C. Départemental : 1
Limoges Métropole : 1

2022-64

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

**AVENANT AU CONTRAT
AU CONTRAT GROUPE
D'ASSURANCE
DES RISQUES
STATUTAIRES
DU CDG87.**

1/3

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, André DUBOIS, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Fabien HUSSON, Bernard LAGRANDE, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Jean PUYHARDY, Franck SELLERET, Jean-Luc MAUDUIT, Jean-Claude LATHIERE, Sylvie GERMOND, Louis GALTIER.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jean-Bernard DOGNON, Jacques DUFOURD, Jean-Pierre GRANET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Patrick MALET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Manuel PERTHUISOT, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Francis THOMASSON, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26 ;

Vu décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération n° 2020-37 du SEHV en date du 12 mars 2020 relative au ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CDG87 ;

Vu la délibération n° 2020-37 du 12 mars 2022 par laquelle le SEHV a adhéré au contrat de la société SOFA. **Signé par : Georges DARGENTOLLE**
Date : 16/12/2022

Qualité : **Président**





**Nombre de membres
en exercice : 67**

Présents : 36
dont suppléants : 6
Votants : 36

Représentant
Secteur Centre : 3
Secteur Est : 7
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 10
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 5
C. Départemental : 1
Limoges Métropole : 1

2022-64

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

**AVENANT AU CONTRAT
AU CONTRAT GROUPE
D'ASSURANCE
DES RISQUES
STATUTAIRES
DU CDG87.**

Considérant le courrier du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne (CDG87) informant le SEHV du 26 juillet 2022 de la résiliation à intervenir au plus tard le 31 décembre 2022 en raison de l'aggravation globale de la sinistralité et de l'impossibilité du titulaire à maintenir l'équilibre financier du contrat ;

Considérant les propositions tarifaires du titulaire ;

Considérant la nécessité de préserver les incidences financières du SEHV et la couverture des agents ;

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne invite les membres du comité syndical à se prononcer sur :

- **L'ACCEPTATION** de la proposition suivante :

Taux de remboursement des indemnités journalières : **80 %** (au lieu de 100%)

Cotisation de **5.12%** pour les risques statutaires suivants (inchangé) :

- Décès ;
- Accident du travail (frais médicaux-indemnités journalières-maladies professionnelles) ;
- Longue maladie/ Longue durée ;
- Maternité/paternité ;
- Maladie ordinaire avec franchise de 10 jours par arrêt.

- **L'AUTORISATION** pour

- signer l'avenant proposé ;
- permettre au Président de prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** la proposition suivante :

Taux de remboursement des indemnités journalières : **80 %** (au lieu de 100%)

Cotisation de **5.12%** pour les risques statutaires suivants (inchangé) :

- Décès ;
- Accident du travail (frais médicaux-indemnités journalières-maladies professionnelles) ;
- Longue maladie/ Longue durée ;
- Maternité/paternité ;
- Maladie ordinaire avec franchise de 10 jours par arrêt.



**Nombre de membres
en exercice : 67**

Présents : 36
dont suppléants : 6
Votants : 36

Représentant
Secteur Centre : 3
Secteur Est : 7
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 10
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 5
C. Départemental : 1
Limoges Métropole : 1

2022-64

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

**AVENANT AU CONTRAT
AU CONTRAT GROUPE
D'ASSURANCE
DES RISQUES
STATUTAIRES
DU CDG87.**

• **D'AUTORISER**

- le Président du SEHV à signer l'avenant proposé ;
- le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 16 décembre 2022*

**Le Président du Syndicat
Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**